

Entre densité et identité,

Vers un nouvel équilibre pour les villages du Plateau suisse



ALTWIS | ERMENSEE | HOHENRAIN | RÖMERSWIL | SCHONGAU | VITZNAU | BÜRÖN | BUTTISHOLZ | EICH | GEUENSEE | GROSSWANGEN | KNUTWIL | MAUENSEE | NOTTWIL | RICKENBACH (LU) | SCHLIERBACH | SEMPACH | ALBERSWIL | ALTBÜRÖN | DAGMERSSELLEN | EBERSECKEN | EGOLZWIL | ETTISWIL | FISCHBACH | GETTNAU | GROSSDIETWIL | HERGISWIL BEI WILLISAU | LUTHERN | MENZ
REIDEN | ROGLISWIL | SCHÖTZ | UFHUSEN | WAUWIL | ZELL (LU) | SIKON | GERSAU | ALPTHAL | INGENBOHL | LAUERZ | MORSCHACH | ROTHENTHURM | STEINEN | STEINERBERG | UNTERIBERG | ALPNACH | KERNS | BECKENRIED | BUOCHS | DALLENWIL | EMMETTEN | ENNETBÜRGEN | ENNETMOOS | WOLFENSCHIESSEN | BILLENHENNENS | LE CHÂTELARD | CHÂTONNAYE | GRANGE
S | MÉZIÈRES (FR) | RUE | SIVIRIEZ | URSY | VILLAZ-SAINT-PIERRE | VUISTERNENS-DEVANT-ROMONT | VILLORSONNENS | TORNÝ | LA FOLLIAZ | CORSEREY | FRÄSCHELS | GALMIZ | GRENG | KERZERS | RIED BEI KERZERS | MONT-VULLY | ST. ANTONI | LE FLON | EGERKINGEN | HÄRKINGEN | KESTENHOLZ | NEUENDORF | NIEDERBUCHSITEN | OBERBUCHSITEN | WOLFWIL | AEDERMANNSDO
NSBRUNNEN | HERBETSWIL | HOLDERBANK (SO) | LAUPERSDORF | MATZENDORF | MÜMLISWIL-RAMISWIL | WELSCHENROHR | LÜTERSWIL-GÄCHLIWIL | AESCHI (SO) | BOLKEN | BALM BEI GÜNSBERG | FLUMENTHAL | KAMMERSROHR | FULENBACH | GUNZGEN | BEINWIL (SO) | ERSCHWIL | GRINDEL | LIESBERG | ANWIL | HÄFELFINGEN | KILCHBERG (BL) | OLTINGEN | ROTHENFLUH | ZEGLING
NGENBRUCK | LIEDERTSWIL | WALDENBURG | BUCH (SH) | HEMISHOFEN | RAMSEN | HALLAU | URNÄSCH | BÜHLER | GAIS | REUTE (AR) | WALD (AR) | GONTEN | RÜTE | SCHLATT-HASLEN | SCHWENDE | OBREGG | RÜTHI (SG) | SENNWALD | WARTAU | QUARTEN | AMDEN | BENKEN (SG) | KALTBRUNN | GOMMISWALD | WILDHAUS-ALT ST. JOHANN | NESSLAU | HEMBERG | OBERHELFFENSCHW
ÜTISBURG | MOSNANG | BÜTSCHWIL-GANTERSCHWIL | FLÄSCH | MAIENFELD | SARMENSTORF | BÖZEN | MANDACH | BIRRWIL | DÜRRENÄSCH | GONTENSCHWIL | LEIMBACH (AG) | LEUTWIL | OBERKULM | SCHLOSSRUED | SCHMIEDRUED | TEUFENTHAL (AG) | UNTERKULM | ZETZWIL | HORNUSSEN | KAISTEN | LAUFENBURG | OBERHOF | SCHWADERLOCH | WITTNAU | WÖFLINWIL | METTAUE
AHRWANGEN | HALLWIL | MEISTERSCHWANDEN | SEENGEN | SEON | BEINWIL (FREIAMT) | BETTWIL | BOSWIL | BUTTWIL | GELTWIL | KALLERN | ATTELWIL | KIRCHLEERAU | MOOSLEERAU | MURGENTHAL | REITNAU | ROTHRIST | STAFFELBACH | FULL-REUENTHAL | KOBLENZ | LEIBSTADT | LEUGGERN | TEGERFELDEN | KESSWIL | SOMMERI | ERLEN | HAUPTWIL-GOTTSHAUS | HOHENTANN
ENBERG | SULGEN | ZIHLSCHLACHT-SITTERDORF | BASADINGEN-SCHLATTINGEN | DIESSENHOFEN | ALTNAU | ERMATINGEN | KEMMENTAL | LANGRICKENBACH | LENGWIL | MÜNSTERLINGEN | TÄGERWILEN | WÄLDI | AFFELTRANGEN | BRAUNAU | FISCHINGEN | SCHÖNHOLZERSWILEN | TOBEL-TÄGERSCHEN | BERLINGEN | HERDERN | HOMBURG | HÜTTWILEN | MAMMERN | RAPERWILEN | SA
N-BISSEGG | BERG (TG) | BIRWINKEN | BÜRGLEN (TG) | BUSSNANG | MÄRSTETTEN | WIGOLTINGEN | CHELSEL | YVORNE | BIÈRE | POMPAPLES | MUTRUX | L'ABERGEMENT | AGIEZ | ARNEX-SUR-ORBE | BOFFLENS | BRETONNIÈRES | LES CLÉES | JURIENS | LIGNEROLLE | MONTCHERAND | LA PRAZ | ROMAINMÔTIER-ENVY | SERGEY | CHAVANNES-LE-CHÊNE | DÉMORÉ | LA GRANDE-BÉROC
HAUTE-SORNE | LOTZWIL | AEFLIGEN | ERSINGEN | KIRCHBERG (BE) | OBERBURG | RÜDTLIGEN-ALCHENFLÜH | OBERKIRCH | SCHENKON | OBERDORF (NW) | STANSSTAD | CHÂTILLON (FR) | CHEIRY | CUGY (FR) | FÉTIGNY | GLETTERENS | LULLY (FR) | MÉNIÈRES | MONTAGNY (FR) | NUWILLY | PRÉVONDAVAUX | SAINT-AUBIN (FR) | SÉVAZ | SURPIERRE | VALLON | LES MONTETS | DELLEY-PORTA
OYE | CHEYRES-CHÂBLES | CHAMPTAUROZ | CHEVROUX | CORCELLES-LE-JORAT | ESSERTES | MARACON | MONTPREVEYRES | ROPRAZ | SERVION | VULLIENS | JORAT-MENTHUE | GRANDCOUR | HENNIEZ | MISSY | AVENCHES | FAOUG | CURTILLES | DOMPIERRE (VD) | LOVATENS | LUCENS | PRÉVONLOUP | TREY | TREYTORRENS (PAYERNE) | VILLARZEL | VALBROYE | CORCELLES-PRÈS-PAY

Entre densité et identité,

Vers un nouvel équilibre pour les villages du Plateau suisse

Cynthia COUCET
Mégane KREBS

Enoncé théorique
EPFL | SAR | MA3
Janvier 2019

Prof. Bruno MARCHAND | Professeur Enoncé
Prof. Emmanuel REY | Directeur pédagogique
Martine LAPRISE | Maître EPFL

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidées à rédiger cet énoncé théorique.

Nous adressons un remerciement particulier à notre équipe de suivi : les professeurs Bruno Marchand et Emmanuel Rey, ainsi que Martine Laprise pour leur encadrement et leurs précieux conseils.

Nous sommes également reconnaissantes envers les administrations des diverses communes sollicitées pour leurs renseignements et toutes les données fournies, ainsi qu'envers Daniel von Siebenthal de l'Office fédéral de la statistique pour ses nombreux éclaircissements. Un grand merci également aux bureaux d'architecture LVPH et Dominique Schmutz architecte qui nous ont donné accès aux documents de leurs projets.

Finalement, merci à nos relecteurs.

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Thématique L'identité villageoise en péril face à la densification	7
2.1	Urbanisation du territoire suisse	9
2.1.1	Évolution démographique	9
2.1.2	Limitation de l'extension pour préserver les zones rurales	13
2.1.3	Définition des espaces à caractère rural	15
2.1.4	Des villages mal définis	23
2.1.5	Vers une définition adaptée des villages	27
2.2	Densification actuelle des villages	29
2.2.1	Situation actuelle du tissu bâti	31
2.2.2	Développement actuel des infrastructures	47
2.3	Identité des villages	51
2.3.1	Construction d'un mythe	53

Origine historique du mythe	53
Exposition nationale de 1896	54
Pérennité du mythe	55
2.3.2 Caractéristiques identitaires des villages	57
Aspects matériels - images physiques	59
Aspects cognitifs - représentations sociales	60
Aspects affectifs - images mentales	60
2.3.3 Types de population des villages	63
2.4 Synthèse : un intérêt pour les villages non négligeable	69
3. Problématique Les villages, vers de nouvelles polarités du réseau métropolitain	73
3.1 Les villages, potentielles polarités urbaines	79
3.2 Une échelle spécifique pour les infrastructures	81
3.3 Un contexte spécifique	85

3.3.1 L'environnement villageois	87
Un cadre de vie synonyme de calme et de verdure	87
Un paysage témoin du passé	88
3.3.2 Le patrimoine bâti des villages	91
Les aspects singuliers du tissu villageois	91
Le charme, qualité attractive	93
3.3.3 Genius loci	95
3.3.4 Une densification vers l'intérieur propre aux villages	97
3.3.5 Le potentiel de densification des villages	101
Les friches agricoles	103
Les terrains inexploités en zone de centre village	104
3.4 L'évolution d'un idéal, un nouveau public cible	109
3.5 Synthèse : une vision stratégique pour les villages	113

4.	Cas emblématique de la région de la Broye	115
4.1	Contexte	119
4.2	Situation et accessibilité	121
4.3	Evolution du tissu bâti	125
5.	Cadre projectuel	129
5.1	Choix d'un site	133
5.1.1	Critères de sélection des villages	135
5.1.2	Critères de sélection du site	149
5.2	Etude détaillée du site	167
5.2.1	Réglementation	173
5.3	Etude programmatique	177
5.3.1	Public cible	177
5.3.2	Mixité programmatique	181

6.	Conclusion	185
7.	Bibliographie	191
8.	Annexes	211



Introduction

Vivant et côtoyant toutes les deux des régions au caractère rural, nous avons pu assister, ces dernières années, à leur mutation plus ou moins importante. Ce changement s'explique par une forte urbanisation du territoire, liée à l'étalement des constructions ainsi qu'à une population toujours plus nombreuse à loger. Si des textes de lois ont été inscrits dans la législation suisse pour protéger le paysage en limitant le mitage du territoire, les centres de villages, empreints de charme et d'histoire, ont été laissés pour compte. En effet, il n'y a que très peu de réglementations qui permettent une transition douce entre les anciennes et les nouvelles constructions. Cette transition est d'autant plus abrupte que les nouvelles constructions sont bien souvent très génériques et ne s'intègrent pas au contexte dans lequel elles se trouvent. L'identité des villages tend donc à disparaître si le phénomène actuel n'évolue pas.

Le manque de réglementation codifiant les nouvelles constructions implique une absence de définition du milieu rural et de son tissu bâti villageois. Aujourd'hui ils existent par la négation de ce qu'est le milieu urbain, qui est lui déterminé de manière très précise.

Paradoxalement, l'image « carte postale », quelque peu mythifiée, d'une Suisse rurale n'a en rien favorisé la définition de ces deux termes. Le fait qu'ils soient mal définis leur porte préjudice puisque leurs atouts ne peuvent pas être protégés et ainsi préservés. L'objectif de ce travail est donc, dans un premier temps, de déterminer les caractéristiques propres au milieu rural et aux villages, ce qui fait leur identité et ce qui doit, par conséquent, être conservé.

Le but n'est pas d'en faire des pièces de musée, mais de permettre la mise en avant de leurs singularités et de leurs atouts. Ainsi, ces particularités seront reconnues et pourront bénéficier à l'ensemble du territoire. Nous proposons en effet dans notre énoncé d'inscrire les villages au système de villes polycentriques du Plateau suisse. La concentration du travail sur cette zone du territoire s'explique par le grand réseau qui y est déjà en partie développé et par l'urbanisation d'autant plus importante qui en découle. Les espaces ruraux de cette région centrale ont déjà reçu un fort impact du milieu urbain, à tel point qu'une nouvelle dénomination leur a été attribuée ces dernières années. Les communes rurales situées au centre du

territoire suisse peuvent être ainsi qualifiées de rurales. L'émergence de polarités de ce type permet alors de redonner une importance à ce milieu mis de côté jusqu'ici, ceci grâce à une architecture spécifique et identitaire, un développement des infrastructures ainsi qu'une réévaluation des besoins d'une société changeante.

La démarche de ce travail concerne l'ensemble du Plateau suisse. Il s'agit d'une problématique qui touche la majorité des villages de cette partie du territoire. Cependant, afin d'illustrer nos propos, l'énoncé aboutira au cas emblématique de la Broye, très représentatif, en raison de son augmentation démographique démesurée ces dernières années.

Enfin, cette analyse mènera à un projet de densification dans une zone de centre de village. Ce mode de construction a souvent mené à une dégradation du patrimoine bâti, suite à une mauvaise prise en compte de ce dernier. L'idée n'est pas de présenter une architecture historisante mais de montrer que les valeurs historiques de ces lieux sont une chance car ils leur apportent un cachet, une âme. Nous avons la volonté

de proposer un type d'habitat propice au respect du tissu villageois, en accord avec les modes de vie ruraux et s'inscrivant dans le nouveau cadre légal qui préconise une concentration des constructions. Ceci nous permettra de démontrer le caractère rationnel et non idéaliste de nos propos.

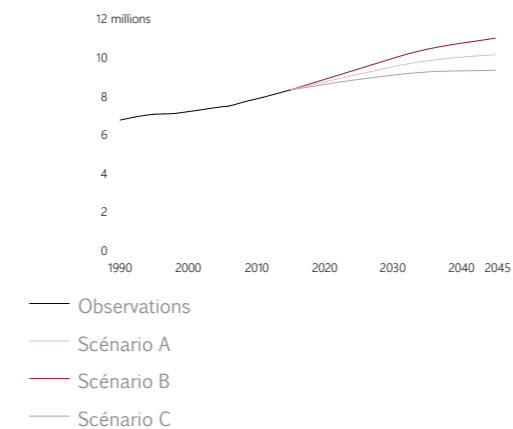


Thématique | L'identité villageoise
en péril face à la densification

2.1 Urbanisation du territoire suisse

2.1.1 Évolution démographique

Fig.0 : évolution de la population résidante permanente de la Suisse selon les 3 scénarios de base, 1990 à 2045



¹ OFS, 2015. *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2015-2045*.

² Schuler, M., 2007. *Atlas des räumlichen Wandels der Schweiz = Atlas des mutations spatiales de la Suisse*.

³ Merlin, P. et Choay, F., 2010. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*.

L'évolution démographique est d'une grande importance pour le développement du territoire, en milieu urbain, mais également rural qui subit de grands changements ces dernières décennies.

La population suisse a augmenté de façon considérable. En 1900, elle comptait 3.3 millions d'habitants, puis 4.7 millions en 1950 et 7.2 millions en 2000. Elle atteint ensuite 8.4 millions d'habitants en 2017. L'Office fédéral de la statistique s'intéresse à cette augmentation démographique et a établi plusieurs scénarios d'ici à 2045¹. Ceci a pour but de pouvoir prévoir les besoins futurs du pays en termes de ressources, de logements, d'infrastructures, etc.

Le scénario de référence prévoit une augmentation de la population à 9.5 millions en 2030 et atteint 10.2 millions en 2045. Il représente une évolution semblable à ce que l'on peut voir aujourd'hui. Deux autres scénarios, l'un dit « haut » et le second « bas », ont été définis à partir du scénario de référence en modifiant les variantes que sont les composantes de l'évolution démographique : la fécondité, la mortalité et les migrations.

Mouvement de la population et évolution du milieu rural

En plus de l'augmentation démographique, les mouvements géographiques de la population ont également mené à une occupation du sol plus importante et plus étalée, et souvent à une augmentation des constructions. L'Atlas des mutations spatiales de la Suisse² nous permet de comprendre ces évolutions urbanistiques, précisées à l'aide du Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement de Pierre Merlin et Françoise Choay³.

La période de la fin du XIX^{ème} siècle au début du XX^{ème} siècle est marquée par une importante urbanisation des grandes villes et des régions industrielles ainsi que par l'exode rural dans les campagnes. Dans les années 1930, les difficultés économiques diminuent la mobilité de la population durant un certain temps. La croissance des villes est faible du début de la Première Guerre Mondiale à la fin de la Seconde, la plus faible augmentation étant enregistrée entre les deux guerres. Les grandes disparités régionales observées auparavant demeurent mais s'estompent. En milieu

rural, le développement ne se fait pas de la même manière dans toutes les régions. Certaines voient leur population diminuer, alors que dans d'autres elle augmente. Cette période marque également la naissance de la formation d'agglomérations avec la création de banlieues principalement industrielles. Ces communes accolées à la ville accueillent les activités et les logements débordant du centre où les terrains sont trop coûteux et où l'espace disponible devient de plus en plus rare. Ces constructions occupent l'espace de manière presque continue. Cependant, un milieu urbain complet n'y est pas mis en place, les services y sont rares et parfois même inexistantes et les activités restent peu diversifiées. Ces communes sont caractérisées par leur dépendance à la ville.

Pendant les décennies de l'après-guerre, les zones urbaines et les communes de banlieue proches du centre, situées dans les régions industrielles, démontrent une forte croissance : c'est le mouvement vers les villes. On construit alors de grands ensembles de logements dans les espaces encore disponibles au sein des banlieues, toujours dépourvues d'équipements et d'activités. A contrario, l'exode rural

dépeuple certaines régions, principalement les communes éloignées des grands axes de circulation. On perçoit une grande disparité entre les centres et les périphéries, entre la ville et la campagne. Entre ces deux extrémités, il existe une zone floue, sans limites claires, que nous allons préciser avec les phénomènes de suburbanisation, périurbanisation et rurbanisation.

La période des Trente Glorieuses, phase économiquement favorable, se termine au début des années 1970 : c'est la fin de l'âge industriel de l'après-guerre et le développement démographique se retrouve en stagnation. C'est également la période de la *suburbanisation* qui étend quelque peu les banlieues tout en restant à la périphérie immédiate des villes. Le taux d'accroissement de la population dans les grandes villes est diminué, alors que les communes suburbaines sont en essor. Cependant, la croissance démographique des agglomérations - alors en extension - est moindre par rapport à celle des régions rurales. A partir de 1975-1980, on s'intéresse aux problèmes écologiques face au gaspillage de la société de consommation. Les valeurs rurales, proches de la nature, semblent promettre un mode de vie plus sain,

loin des nuisances urbaines⁴. Une seconde explication à ce mouvement suburbain est le développement de la mobilité et la mise en réseau des villes suisses.

Arrive ensuite la *périurbanisation* dans les années 1980, phénomène d'urbanisation périphérique autour des agglomérations urbaines, formant ainsi une seconde couche après la suburbanisation. C'est le mouvement des citoyens vers des communes moins urbaines, plus proches de la nature. Ce déplacement résulte de la volonté de vivre dans une maison individuelle avec jardin dans un meilleur environnement, mais également l'impossibilité pour certains ménages à revenus moyens ou faibles de se loger en ville. Le développement décentralisé est rendu possible par l'amélioration des transports publics. On voit alors se développer la notion de pendulaires. Les inconvénients de la périurbanisation sont l'occupation de beaucoup d'espace et l'incitation à l'utilisation de la voiture. Avec elle, la limite entre les espaces urbains et les espaces ruraux devient plus diffuse.

Un dernier phénomène, le plus important en ce qui concerne le milieu rural, est celui de la *rurbanisation*.

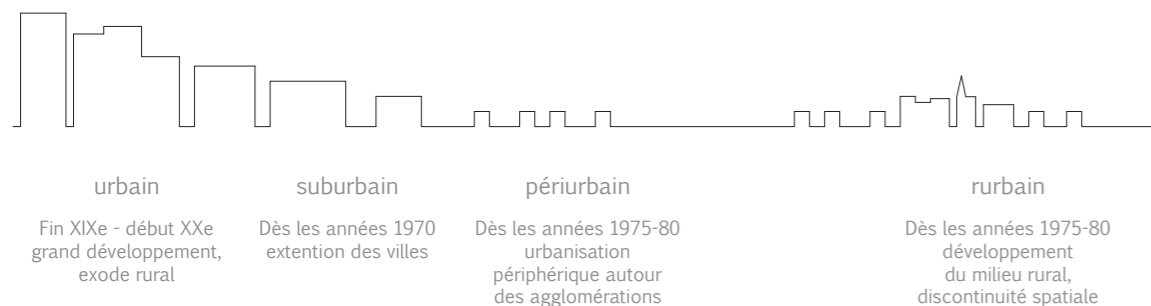
Alors que la suburbanisation est le développement continu de l'espace autour des villes et que la périurbanisation est l'urbanisation autour des franges rurales des agglomérations⁵, la rurbanisation quant à elle est caractérisée par une discontinuité spatiale avec les agglomérations. Selon Françoise Choay et Pierre Merlin, rurbanisation et périurbanisation affectent les villes simultanément, mais la périurbanisation a précédé la rurbanisation. Toutes les deux représentent le mouvement de l'exode urbain. La différence est l'emplacement de la commune où les citoyens se déplacent : à proximité des zones urbaines on parle de périurbanisation, alors qu'en discontinuité de celles-ci il s'agit de rurbanisation.

Ce phénomène est défini comme l'urbanisation de l'espace rural qui reçoit ses influences des centres urbains et a donc lieu dans les villages ruraux en situation centrale. La rurbanisation s'organise autour des noyaux de l'habitat rural⁶, sans créer un nouveau tissu continu avec lui. Comme la périurbanisation, la forme qu'elle prend est principalement celle de maisons individuelles, créant de nouveaux quartiers de lotissement hors du village historique. L'influence

⁴ Salomon Cavin, J., 2005. *La ville, mal-aimée : représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution.*

⁵ Merlin, P. et Choay, F., 2010. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement.*

⁶ ibid.



urbaine que reçoivent ces villages se fait surtout ressentir par l'arrivée des citadins et de leurs modes de vie, plutôt qu'une réelle urbanisation de l'espace bien qu'ils mènent à un étalement du tissu bâti. Le caractère du lieu reste alors rural grâce à la distance qu'il conserve avec le milieu urbain. C'est ce qui le différencie du périurbain, qui lui, subit une influence urbaine plus prononcée expliquée par sa proximité.

Ces mouvements démographiques à l'intérieur du pays nous permettent de comprendre les évolutions

en dehors des villes où beaucoup de changements ont eu lieu, notamment avec les phénomènes de suburbanisation et plus tard de périurbanisation et de rurbanisation. On peut voir ici tout l'enjeu d'un contrôle de cet étalement sur l'ensemble du territoire suisse en essayant de répondre aux demandes liées à l'augmentation démographique.

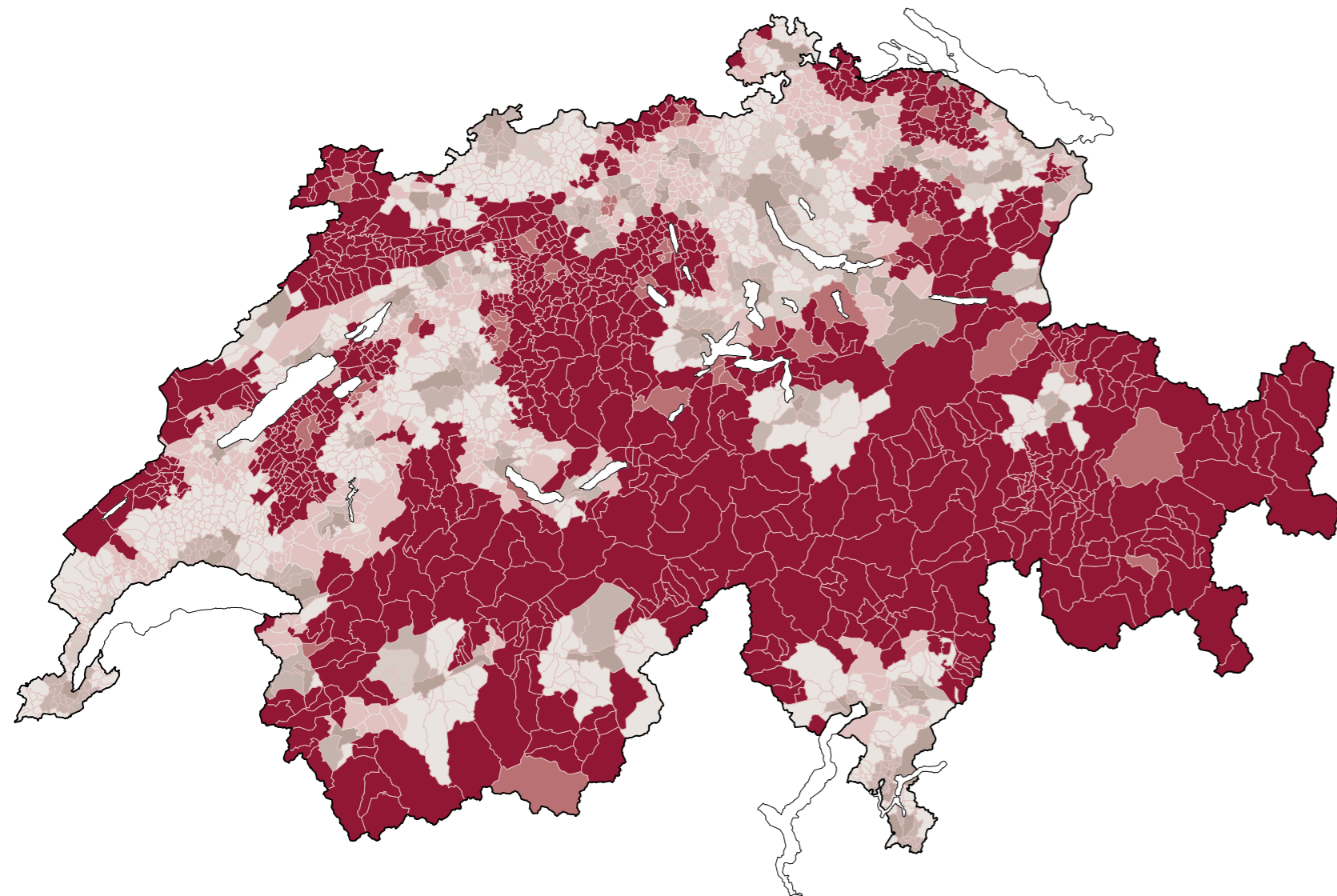
2.1.2 Limitation de l'extension pour préserver les zones rurales

Ces dernières années, malgré les phénomènes évoqués ci-dessus, l'augmentation démographique se situe principalement dans les grandes agglomérations des villes de Zurich, Genève-Lausanne, Bâle et Berne⁷. La capacité d'accueil de ces villes-centres est aujourd'hui arrivée à saturation, ce qui remet en question ce système basé sur leur mise en concurrence. La Suisse a su répondre à cette problématique en choisissant de développer de plus petits centres reliés entre eux de manière efficace et rapide. Elle considère ainsi son territoire comme une seule métropole fonctionnant dans un schéma polycentrique. Il ne faut cependant pas voir cette solution comme synonyme d'une urbanisation totale. En effet, la considération du territoire dans son ensemble permet précisément de cadrer ce développement et ainsi préserver les éléments ayant un intérêt particulier. C'est justement ce que propose la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) de 1979 qui a pour but de « *veiller à une utilisation mesurée du sol et à la séparation entre les parties constructibles et non-constructibles du territoire. (...) Ils [La Confédération, les cantons et les communes] s'emploient à réaliser une occupation du territoire*

propre à garantir un développement harmonieux de l'ensemble du pays »⁸. La volonté de préserver davantage les zones rurales engendre une modification de la Constitution, acceptée par le peuple suisse en 2013, avec l'ajout d'un article dans la LAT prônant un développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti ainsi qu'un milieu bâti compact. Cette première étape de la révision de la LAT est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014.

⁷ ARE, 2009. *Monitoring de l'espace urbain suisse, Analyse des villes et agglomérations.*

⁸ L'Assemblée fédérale de la Constitution suisse, 2018. *Loi sur l'aménagement du territoire, LAT.*



2.1.3 Définition des espaces à caractère rural

◀ Fig.1 : carte des espaces à caractère urbain

- Commune rurale sans caractère urbain
- Commune-centre hors agglomération
- Commune multi-orientée
- Commune de la couronne d'agglomération
- Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)
- Commune-centre d'agglomération (centre principal)
- Commune-centre d'agglomération (ville-centre)

0 5 10 20 50 100 km

⁹OFS, 2014. *L'espace à caractère urbain 2012 : rapport explicatif.*

Ces zones rurales sont donc aujourd'hui spécialement menacées par le développement de l'urbanisation du territoire et avec elles, les nombreux villages qui s'y trouvent. Afin d'appréhender ce phénomène de mutation du tissu bâti et du paysage du milieu rural, nous avons cherché à déterminer plus précisément son contexte en se basant sur des définitions officielles. Nous nous sommes alors intéressées à ce que propose l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Cependant, nous avons très vite pu observer qu'il ne détermine pas spécifiquement ce qu'est le milieu rural. L'unique définition existante se fait par la négation de ce qu'est le milieu urbain.

En effet, afin de déterminer les centres potentiels du système polycentrique suisse, l'OFS a élaboré en 2014 une méthode permettant de définir les espaces à caractère urbain (ECU)⁹. En réalité, il existait déjà une définition des typologies des communes définie sur la base des données du recensement fédéral de la population de 1980, puis adaptée à deux reprises en 1990 et en 2000. Toutefois, les phénomènes de croissance démographique, de densification des zones périphériques et de l'augmentation de la mobilité ont

poussé la Confédération à revoir cette définition. Les critères désormais pris en compte sont la densité, calculée à partir de la variable HEN qui désigne la somme des habitants, des emplois et des nuitées hôtelières converties en équivalent-habitants, et la pendularité. Afin d'avoir un regard sur l'entier du territoire indépendamment des frontières communales, une trame de 300 mètres de côté est placée sur la Suisse et la densité HEN de chaque carré est examinée. S'en suit un processus permettant d'attribuer une catégorie à chaque commune.

La première phase consiste à déterminer les agglomérations, composées d'un ou de plusieurs centres et de communes de couronnes. Les centres doivent avoir une densité d'au moins 2'500 HEN par km², et un minimum absolu de 5'000 HEN. Une même agglomération peut posséder plusieurs centres. Afin de les hiérarchiser, leurs relations fonctionnelles sont étudiées. Un centre devient secondaire si plus de 26.67% de ses actifs occupés travaillent dans un autre centre. L'agglomération prend le nom du centre principal au plus haut taux d'HEN. Ce dernier est alors appelé ville-centre. Pour déterminer les communes com-

posant la couronne d'agglomération, la variable des pendulaires est observée. Une commune appartient à une couronne d'agglomération si au moins un tiers de sa population occupée effectue des déplacements pendulaires vers un même centre d'agglomération. Les centres et les couronnes d'une agglomération doivent atteindre ensemble un minimum de 20'000 HEN.

L'analyse des densités et des flux pendulaires mènent à deux autres catégories qui n'entrent pas dans les agglomérations. En effet, les centres hors agglomération répondent aux mêmes critères de densité que les centres des agglomérations, cependant ils n'atteignent pas la limite nécessaire des 20'000 HEN minimum. Ils doivent comporter une zone centrale continue d'une densité minimale de 500 HEN par km² et un nombre minimal de 12'000 HEN. Les communes d'un centre hors agglomération, lorsqu'elles le forment à plusieurs, doivent quant à elles comporter ensemble plus de 14'000 HEN. Si le centre ne comporte qu'une seule commune, elle est considérée en même temps comme une ville statistique¹⁰. L'analyse des flux pendulaires hors des agglomérations fait ap-

paraître des communes qui, fonctionnellement, sont orientées vers plus d'un centre. Une commune reçoit le statut de commune multi-orientée si au moins un tiers des personnes occupées qui y sont domiciliées, travaillent dans des centres d'agglomérations. Seuls les flux pendulaires supérieurs à 6.67% sont considérés et l'un d'eux doit être au minimum de 11.11%.

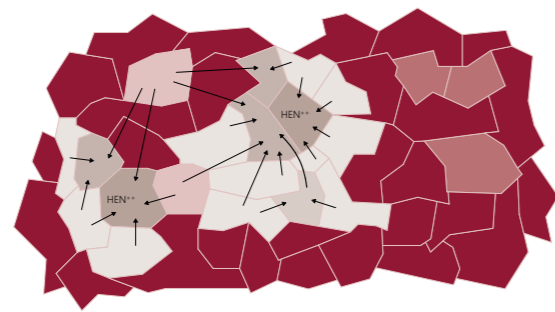
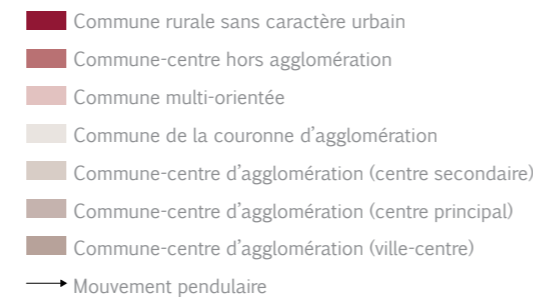
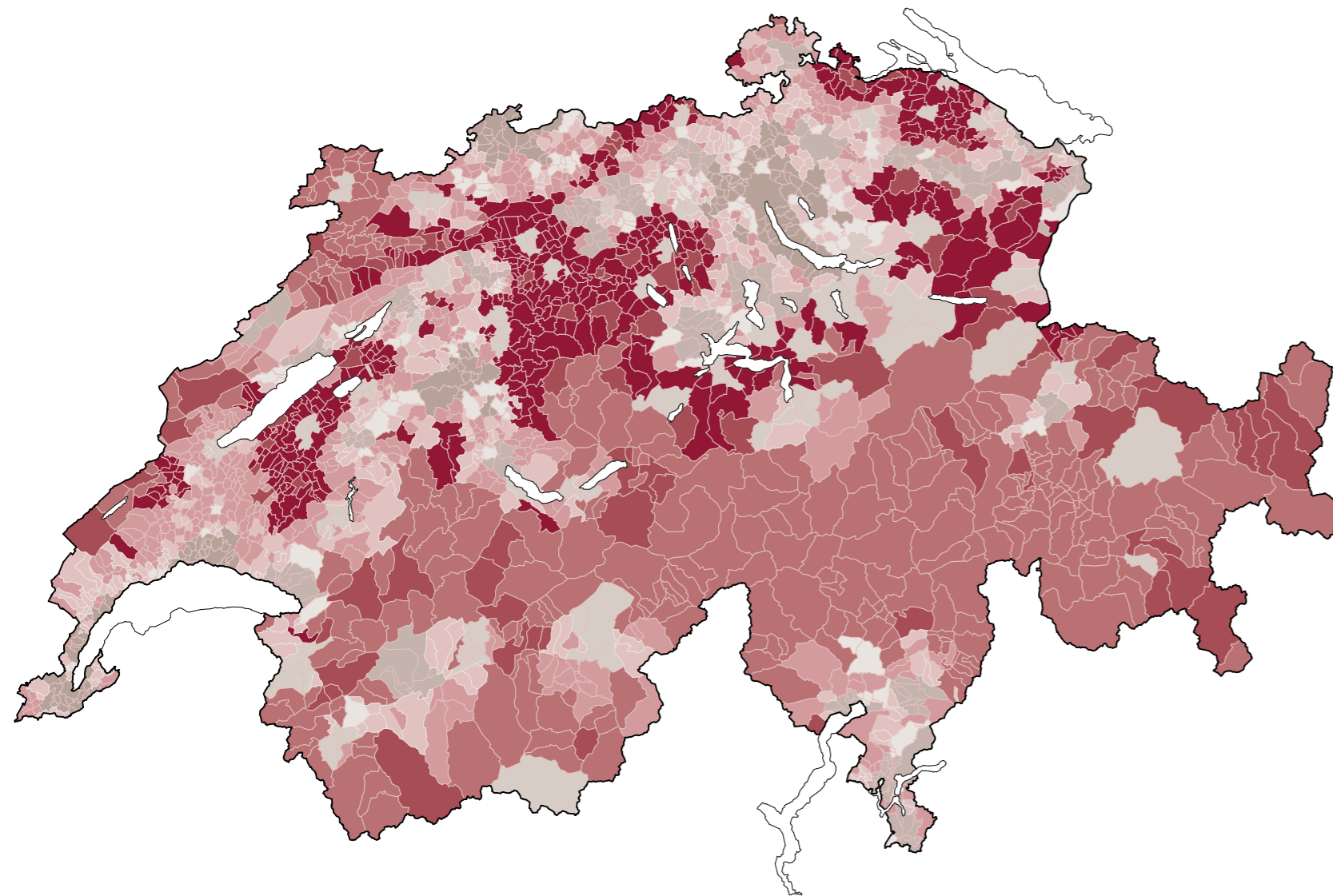


Fig.2 : schéma de la détermination des espaces à caractère urbain



¹⁰ La définition de ville statistique s'établit également à partir du nombre d'HEN des communes, elle est indépendante des aspects juridiques, administratifs et historiques. OFS, 2014. *L'espace à caractère urbain 2012 : rapport explicatif*.

Enfin, toutes les communes qui n'ont pas été retenues par ce procédé sont considérées comme des communes rurales sans caractère urbain. Cette définition des espaces ruraux, qui se fait donc par négation, reste ainsi très vague. Un début de précision est apporté par une définition des typologies des communes qui se base sur celle des espaces à caractères urbains et qui vient l'affiner. En plus de la densité, de la pendularité et de la taille des communes déjà prises en compte dans les catégories de l'espace à caractère urbain, le critère de l'accessibilité est ajouté afin de créer neuf typologies de communes. Les sept catégories de l'espace à caractère urbain sont ainsi classées dans trois sous-catégories : les communes-centres, les communes de couronne d'agglomération ou communes multi-orientées et les communes rurales sans caractère urbain. Chacune de ces sous-catégories est ensuite divisée en trois nouvelles sous-catégories.



◀ Fig.4 : carte des 9 typologies de communes

- Commune rurale en situation centrale
- Commune d'un centre rural
- Commune rurale périphérique
- Commune périurbaine de faible densité
- Commune périurbaine de moyenne densité
- Commune périurbaine de forte densité
- Commune urbaine d'une petite agglomération
- Commune urbaine d'une agglomération moyenne
- Commune urbaine d'une grande agglomération

0 5 10 20 50 100 km

¹¹ Ce chiffre est fixé selon un calcul spécifique déterminé par l'OFS, méthode de calcul de l'indice d'accessibilité (approche potentielle). OFS, 2017. *Niveaux géographiques de la Suisse, Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012.*

Les communes-centres

Cette catégorie reprend les communes urbaines. Elle les sépare en fonction du nombre d'habitants. Celles qui comprennent plus de 250'000 habitants sont les communes urbaines d'une grande agglomération. Lorsque le nombre d'habitants se situe entre 50'000 et 249'999, il s'agit d'une commune urbaine d'une agglomération moyenne. Enfin, lorsque la commune est composée de moins de 50'000 habitants ou qu'il s'agit d'une commune-centre hors agglomération, elle est considérée comme une commune urbaine d'une petite ou hors agglomération.

Les communes de couronne ou commune multi-orientée

Le regroupement de ces deux types permet de catégoriser les communes périurbaines. Les communes de forte densité ont minimum 500 HEN par km² et une taille minimale de 6'000 HEN, celles de densité moyenne ont minimum 200 HEN par km² et une taille minimale de 2'000 HEN et enfin celles de faible densité reprennent toutes les communes n'entrant pas dans les deux premières catégories.

Les communes rurales sans caractère urbain

Les communes dont la densité est d'au moins 500 HEN par km², dont la taille minimale est de 3'000 HEN et dont 35% des personnes occupées sont des pendulaires, font partie des communes d'un centre rural. Les communes dont l'indice d'accessibilité est supérieur à 180'000¹¹ et ne sont pas déjà considérées comme communes d'un centre rural sont appelées communes rurales en situation centrale. Enfin, les communes dont l'indice d'accessibilité est inférieur à 180'000 sont des communes rurales périphériques.

Commune-centre d'agglomération
Ville-centre
Densité minimale 2 500 HEN/km², taille minimale 5 000 HEN, regroupe le plus haut HEN de l'agglomération

Commune-centre d'agglomération
Centre principal
Densité minimale 2 500 HEN/km², taille minimale 5 000 HEN

Commune-centre d'agglomération
Centre secondaire
Densité minimale 2 500 HEN/km², taille minimale 5 000 HEN, plus de 26,67% de ses actifs occupés travaillent dans un autre centre

Commune-centre hors agglomération
Zone centrale avec densité minimale 500 HEN par km² et taille minimale 12'000 HEN, regroupement de commune: taille minimale 14 000 HEN

Commune de la couronne
d'agglomération
Minimum un tiers de sa population occupée effectuée des déplacements pendulaires vers un même centre d'agglomération

Commune multi-orientée
Minimum un tiers des personnes occupées qui y sont domiciliées, travaillent dans des centres d'agglomérations

Commune rurale sans caractère
urbain
Autres communes

Commune urbaine

Commune périurbaine

Commune rurale

Commune urbaine d'une grande
agglomération
Commune d'une agglomération ≥250 000 habitants

Commune urbaine d'une
agglomération moyenne
Commune d'une agglomération de 50 000 à 249 999 habitants

Commune urbaine d'une petite ou
hors agglomération
Commune d'une agglomération <50 000 habitants ou commune-centre hors agglomération selon l'ECU

Commune périurbaine de forte densité
Densité minimale 500 HEN/km², taille minimale 6 000 HEN

Commune périurbaine de moyenne
densité
Densité minimale 200 HEN/km², taille minimale 2 000 HEN

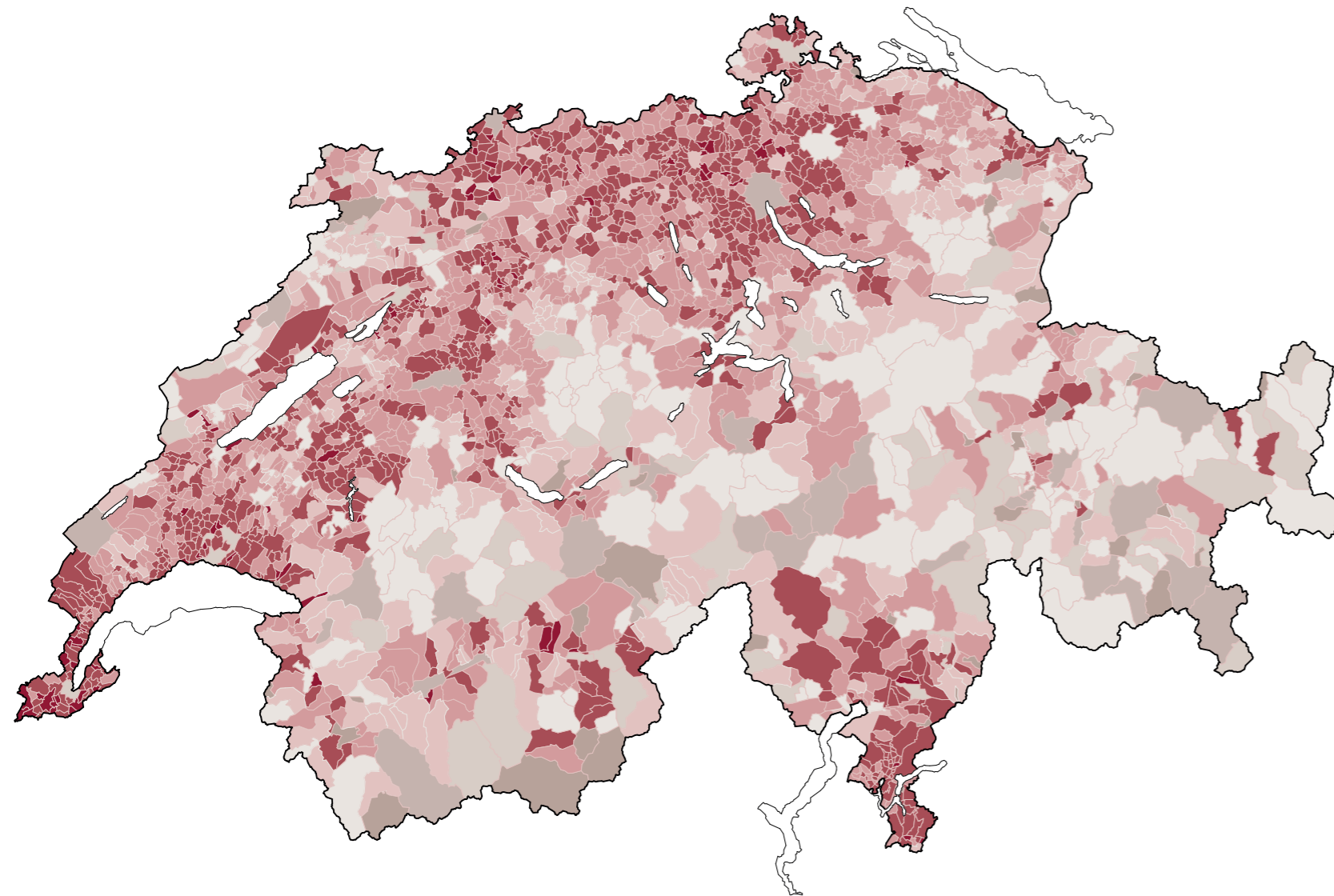
Commune périurbaine de faible densité
Autres communes

Commune rurale en situation centrale
Indice d'accessibilité ≥180 000

Commune d'un centre rural
Densité minimale 500 HEN/km², taille minimale 3 000 HEN et pendulaires intracentre ≥0,35

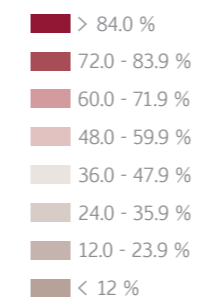
Commune rurale périphérique
Indice d'accessibilité <180 000

◀ Fig.3 : récapitulatif du passage des 7 catégories des espaces à caractère urbain aux 9 typologies de commune



2.1.4 Des villages mal définis

◀ Fig.5 : carte des taux des pendulaires sortants par commune en 2000



¹² OFS, 2017. *Atlas statistique de la Suisse, Les 2222 communes de la Suisse au 1.1.2018.*

Cette méthode a été élaborée en réponse à une évolution des communes sur l'ensemble du territoire. Elle a l'avantage de moins réagir aux fusions qui sont de plus en plus fréquentes ces dernières années. Alors qu'en 1960 la Suisse comptait 3'095 communes, aujourd'hui elle n'en compte plus que 2'222¹². En effet, lorsque plusieurs communes se regroupent, il est fréquent qu'elles dépassent les 10'000 habitants. Ce chiffre étant auparavant le minimum pour obtenir le statut de ville, des villages se voyaient attribuer un statut urbain alors qu'ils étaient pourtant toujours autant ruraux qu'avant. C'est le cas de la commune du Val-de-Travers, composée des anciennes communes de Boveresse, Buttes, Couvet, Fleurier, Les Bayards, Môtiers, Noiraigue, Saint-Sulpice et Travers et qui, lors de sa fusion en 2008, est passée à 10'870 habitants.

Autant cet affinement dans la manière de calculer les densités permet, comme dans le cas du Val-de-Travers, de déterminer avec plus de justesse l'affiliation à une catégorie, autant parfois, elle provoque certaines incohérences. C'est le cas d'Estavayer-le-Lac qui a fusionné avec les communes de Bussy, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vuissens et Vernay en

2017 pour former la commune d'Estavayer. Estavayer-le-Lac avait le statut de ville historique et se retrouve aujourd'hui dans la catégorie des communes rurales sans caractère urbain malgré une population tout de même importante de 6'291 habitants et une densité de 708 habitants par km². Ceci s'explique par la petite taille des autres communes de la fusion et leur faible densité qui prennent le dessus dans la moyenne.

Inversement, le village de Clarens, dans le canton de Vaud, a le statut de commune-centre d'agglomération (ville-centre), alors qu'il ne compte que 8'617 habitants. Ceci est dû au fait qu'il fasse partie de la commune de Montreux qui a une haute densité en raison de sa ville principale du même nom.

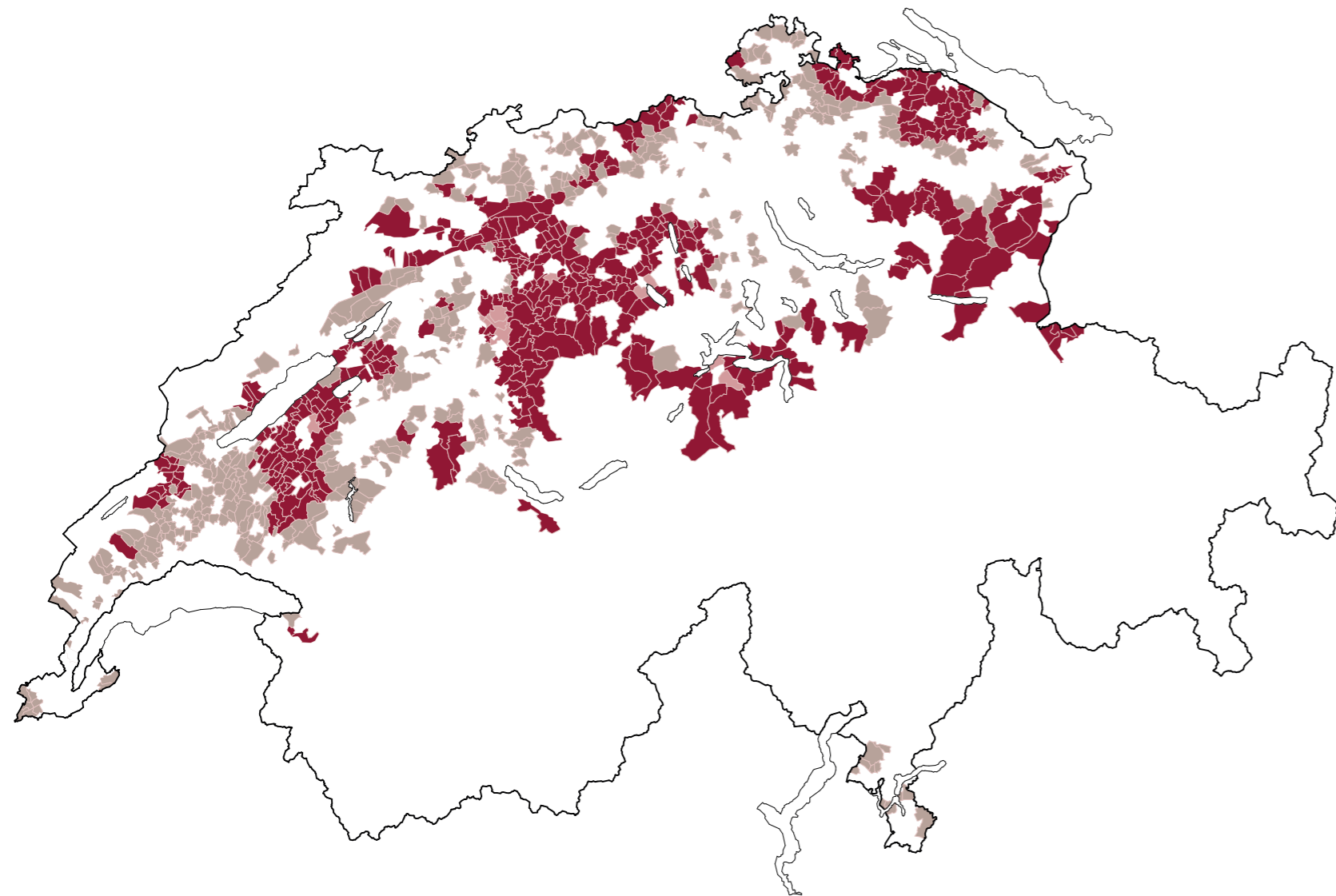
Cette nouvelle définition facilite également un regroupement de territoires ayant des caractéristiques similaires, bien que la prise en compte de ces nouveaux critères mène à certains questionnements. Le critère de densité selon la variable HEN et l'application de la grille raster à l'échelle du territoire et non de la commune remet par exemple en cause certaines

catégories, notamment au niveau des centres urbains hors-agglomération. Cela peut être un avantage dans le cas de groupement de communes qui, lorsqu'elles sont prises séparément, atteignent des valeurs juste insuffisantes pour être considérées comme un centre, mais qui mises ensemble, leur permet un changement de statut. C'est le cas des communes de Fontenais et Porrentruy. Cependant, certaines affiliations peuvent être interrogées. La même proximité qui permet un regroupement favorable dans certains cas, inscrit également des communes au caractère rural dans un cadre urbain. C'est le cas du village de Corcelles-près-Payerne qui est considéré comme un centre urbain hors agglomération uniquement parce qu'il est accolé à la commune de Payerne. Cette dernière a le statut de ville statistique, ce qui témoigne de sa densité élevée et du fait que la commune de Payerne n'aurait, elle, pas besoin de l'affiliation d'une autre commune pour obtenir son statut actuel.

Le critère de pendularité fait également apparaître certaines contradictions. Si nous prenons le cas des villages qui sont la structure bâtie type des environnements ruraux, ils se verront affiliés tantôt au statut

de commune rurale, tantôt au statut de commune de couronne d'agglomération. Si l'on regarde le document de l'OFS sur les pendulaires sortants des communes¹³, nous pouvons constater que le nombre de pendulaires est similaire dans la région de la Broye et dans la région de l'agglomération de Lausanne par exemple. L'unique différence est le fait que dans les communes de couronnes d'agglomération, les pendulaires se rendent principalement dans un seul centre pour travailler, contrairement aux communes rurales de la Broye où les pendulaires se rendent dans divers centres. La position centrale de ces dernières explique justement la diversité des centres vers lesquels se tournent les pendulaires.

¹³ OFS, 2012. *Atlas statistique de la Suisse, Taux de pendulaires sortants, en 2000.*



2.1.5 Vers une définition adaptée des villages

Comme démontré dans le chapitre précédent, cette manière de définir les espaces à caractère urbain et les typologies de communes présente des avantages mais également quelques incohérences. Elle est très complète quand il s'agit de définir la question d'urbanisation du territoire, en termes économiques notamment, puisqu'elle représente le lien de certaines communes à des territoires urbanisés par l'intermédiaire du critère de pendularité. Cependant, en terme architectural, ce critère n'a pas de grande pertinence puisqu'il n'est que peu représentatif du tissu bâti des communes.

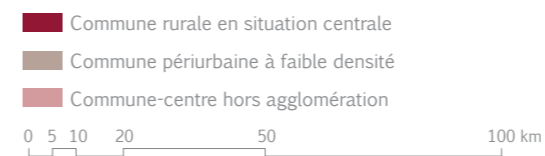
Partant de ce constat, nous avons reconsidéré les communes dont le tissu bâti s'apparente à celui du village. Une faible densité et une population peu élevée sont représentatives de ces localités, c'est pourquoi nous nous intéressons aux communes rurales sans caractère urbain ainsi qu'aux communes périurbaines de faible densité. Ces deux typologies de communes ont l'avantage de présenter un tissu bâti qui s'apparente uniquement à celui du village et ont, par conséquent, un caractère rural. En effet, il existe des villages dans de nombreuses autres communes de typologies variées suite à diverses fusions.

Néanmoins, ils sont confrontés à d'autres types de tissu bâti, c'est ce qui explique leur catégorisation différente. La pertinence de l'association de diverses communes pour former des centres hors-agglomération sera également réétudiée. En effet, certaines de ces communes reprennent, elles aussi, le caractère rural décrit ci-dessus.

La question de centralité au sein du territoire suisse reste une priorité puisqu'elle permet une intégration au système polycentrique et, par conséquent, une bonne accessibilité. Nous nous focaliserons donc sur les communes rurales en situation centrale, ainsi que sur les communes périurbaines à faible densité dotées des mêmes critères d'accessibilité que les premières.

Cette nouvelle définition prenant en compte la situation géographique, l'accessibilité et le type de tissu bâti nous a permis de sélectionner 890 communes majoritairement situées sur le Plateau suisse. Elles possèdent toutes un caractère rural mais sont cependant fortement liées au milieu urbain par leur proximité avec ce dernier. Nous les nommerons donc communes rurbaines.

◀ Fig.6 : carte des communes rurbaines



2.2 Densification actuelle des villages

Face à l'augmentation actuelle et future de la population, la demande en logements, places de travail et infrastructures ne fait, elle aussi, qu'augmenter. Pour répondre à ces besoins, de nombreux bâtiments sont construits.

A titre indicatif, l'utilisation du sol s'est développée depuis le milieu du siècle dernier. La superficie exploitée par l'habitat et les infrastructures, les aires industrielles et les surfaces de transport a longtemps représenté 1% du territoire suisse. Au milieu du XX^{ème} siècle, elle est passée à 2%, puis 4% dans les années 1970, 6% au début des années 1980 et près de 7% à la fin du siècle. Le dernier relevé date de 2009 où cette surface représente 7.5% du territoire¹⁴.

Cette augmentation de l'utilisation du sol pour l'habitat et les infrastructures se fait principalement en zone rurale et par conséquent au détriment des surfaces agricoles. Elle impacte ainsi directement le tissu bâti villageois.

¹⁴ OFS, 2013. *Atlas statistique de la Suisse, Part des surfaces d'habitat et d'infrastructure dans la superficie totale.*

2.2.1 Situation actuelle du tissu bâti

La croissance démographique élevée, ainsi que la saturation des villes, induisent inévitablement une grande demande en logements sur l'ensemble des territoires périphériques et, pour la majorité, ruraux. Les nouvelles constructions sont principalement des villas individuelles et des petits immeubles.

La construction des villas a commencé avec la première vague d'arrivée des urbains dans les années 1970. Fuyant la ville, ils cherchent un milieu en tout point opposé à ce qu'ils quittent. Ils vont aller jusqu'à se distancer des centres de villages. En 2017, la construction de villas est encore très présente avec 4'789 nouvelles constructions¹⁵ sur l'ensemble du territoire suisse. Suite à la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire, les terrains à vendre en milieu rural pour ce type de constructions sont aujourd'hui nettement réduits, voire inexistantes.

Bien que des petits immeubles soient déjà présents par endroit dans les quartiers périphériques des villages, leur nombre augmente passablement ces dernières années. Ils sont une réponse relativement pragmatique à la diminution des terrains disponibles

dans les zones rurales et à l'obligation d'une densité plus élevée que la Loi sur le développement territorial¹⁶ (LDTer) réclame en 2009. C'est la première fois que le mitage du territoire et du paysage devient une réelle préoccupation. Ces petits immeubles reprennent cependant les codes de l'habitat individuel plus que ceux de l'habitat villageois. Effectivement, en termes de typologie, la proximité du voisinage est évitée, les surfaces restent généreuses et chaque appartement dispose de son petit espace extérieur personnel. En termes d'organisation territoriale, il n'y a aucune place centrale, espace fédérateur de la communauté et aucun espace piéton ou public. Ces petits immeubles reprennent également l'aspect programmatique mono-orienté des quartiers de villas. En effet, souvent aucun programme annexe autre que celui du logement n'est prévu dans ces surfaces bâties, contrairement au tissu villageois qui accueille une mixité programmatique avec des petits commerces et des services publics en plus du logement.

¹⁵ OFS, 2018. *Bâtiment selon les niveaux géographiques institutionnels, la catégorie de bâtiment et l'époque de construction.*

¹⁶ L'Assemblée fédérale de la Constitution suisse, 2008/2009. *Projet de la loi fédérale sur le développement territorial (LDTer).*

Domdidier

Commune de Belmont-Broye
District de la Broye
Canton de Fribourg
3064 habitants

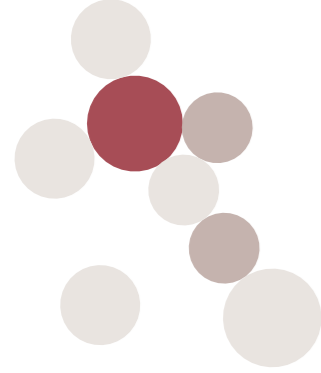


Fig.7 : Plan d'affectation des zones du village de Domdidier

- Zone de centre village (ZCV)
29 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à moyenne densité (ZHMD)
21 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à faible densité (ZHFD)
50 % des surfaces des zones d'habitation



Rue

Commune de Rue
District de la Glâne
Canton de Fribourg
1505 habitants

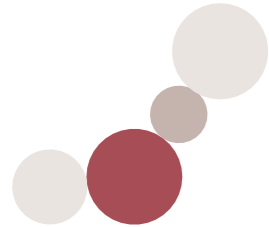
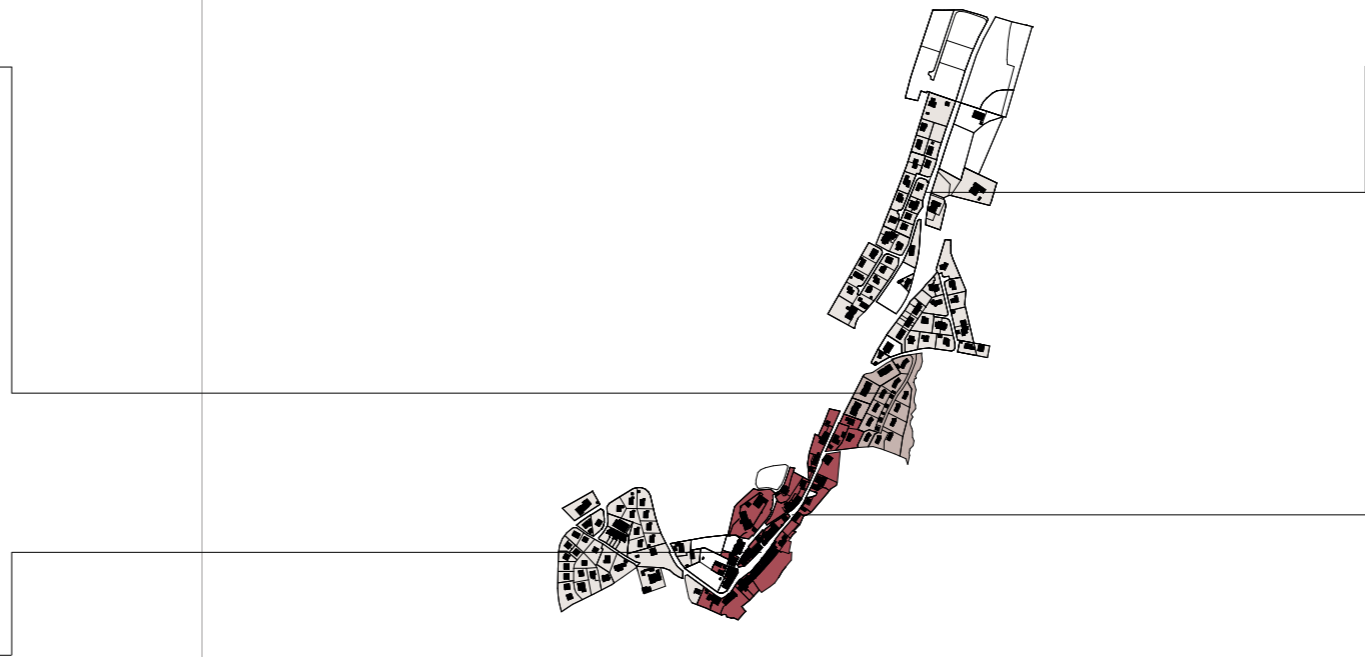


Fig.8 : Plan d'affectation des zones du village de Rue

- Zone de centre village (ZCV)
23 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à moyenne densité (ZHMD)
13 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à faible densité (ZHFD)
64 % des surfaces des zones d'habitation



Saint-Aubin NE

Commune de la Grande Béroche
Canton de Neuchâtel
2399 habitants

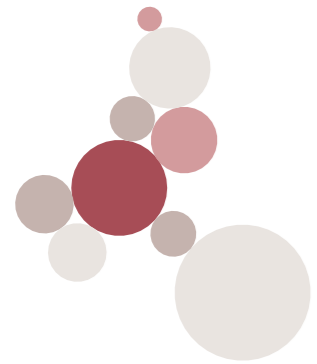


Fig.9 : Plan d'affectation des zones du village de Saint-Aubin

- Zone de centre village (ZCV)
7 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à haute densité (ZHHD)
13 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à moyenne densité (ZHMD)
23 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à faible densité (ZHFD)
57 % des surfaces des zones d'habitation



Yens

Commune de Yens
District de Morges
Canton de Vaud
1386 habitants

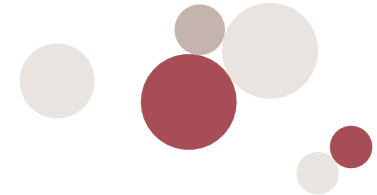
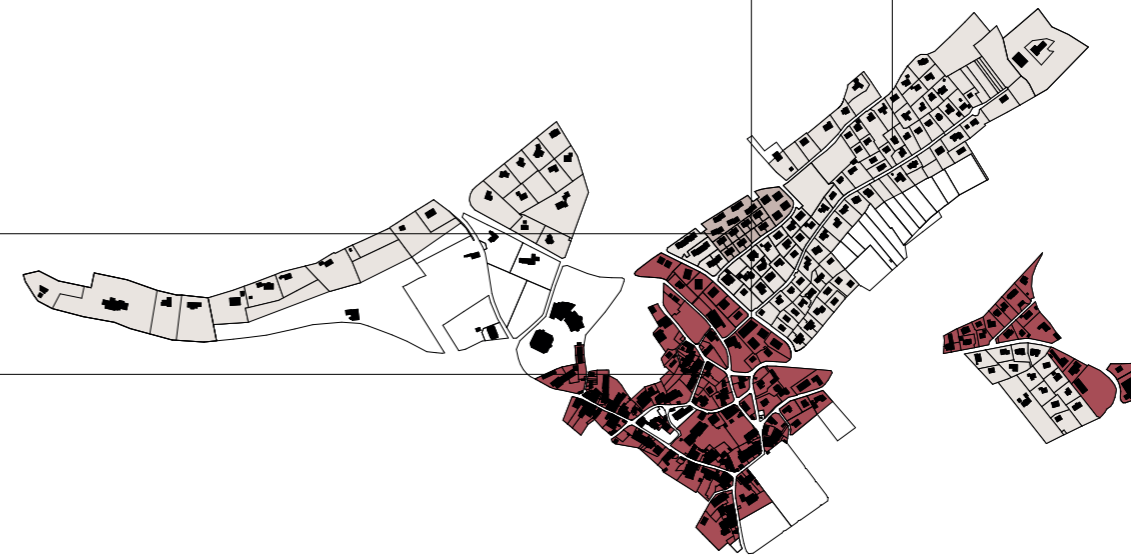


Fig.10 : Plan d'affectation des zones du village de Yens

- Zone de centre village (ZCV)
33 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à moyenne densité (ZHMD)
4 % des surfaces des zones d'habitation
- Zone d'habitation à faible densité (ZHFD)
64 % des surfaces des zones d'habitation

0 50 100 200 500 1000 m



Toujours dans cette volonté de diminuer l'étalement du tissu bâti, les quartiers de petits immeubles viennent prendre place entre le centre des villages et les quartiers de villas. Ceci relie ainsi toutes les constructions de la localité mais ce n'est malheureusement pas pour autant qu'elles se marient réellement.

Ces dernières années, la demande pour les terrains encore constructibles augmente toujours autant malgré une offre qui diminue. Ceci explique que les rares parcelles encore libres situées dans les zones résidentielles à faible et moyenne densité soient majoritairement achetées par des promoteurs au vu de l'attrait lucratif qu'elles représentent. La rentabilité maximale des nouvelles constructions est donc recherchée. Les matériaux sont souvent similaires et l'architecture n'est jamais très innovante puisqu'elle est reprise des projets économiques ayant fait leurs preuves. Cette architecture générique et simplifiée engendre une uniformisation des villages et une diminution de l'aspect identitaire qui leur est propre. Cette urbanisation correspond souvent à une suite d'opportunités foncières qui se retrouvent isolées de leur contexte géographique et de leur environnement bâti. Il s'agit

d'une addition sans règle spécifique d'éléments relativement identiques¹⁷. Dans de nombreux cas, il est même question d'un simple « copier-coller ».

Les nouvelles constructions sont principalement des surfaces de logements. Ceci s'explique principalement par la demande nettement supérieure pour ce type de surfaces que pour des surfaces commerciales par exemple. Cette dynamique crée des quartiers résidentiels et non une continuité du tissu villageois. Cependant, ce mode de construction uni-programmatique génère un déséquilibre dans le fonctionnement du village. Il engendre des « parcs » de logements particulièrement déserts pendant la journée puisqu'ils sont principalement habités par des pendulaires.

Ce phénomène rappelle celui des cités-dortoirs qui étaient construites à côté des villes en période d'après-guerre pour répondre au grand nombre d'ouvriers et de personnes vivant dans des endroits insalubres¹⁸ qu'il fallait alors loger ou reloger. Ce mode de construction a notamment été encouragé et défendu dans la Chartes d'Athènes de 1933, publiée par Le Corbusier en 1941¹⁹.

¹⁷ Garnier, A., 1984. *Les nouvelles cités dortoirs : l'expansion de la maison individuelle périurbaine*.

¹⁸ L'utopie manquée des cités-dortoirs, 2005. *Le Monde*.

¹⁹ Le Corbusier et Girardoux, J., 1971. *La Charte d'Athènes ; suivi de : Entretien avec les étudiants des écoles d'architecture ; avec un discours liminaire de Jean Girardoux*.

« Dans les bassins d'emploi plus modestes, on parle plus couramment de village-dortoir dont la particularité est souvent d'exploiter une structure traditionnelle de village rural. Ainsi, on peut voir se côtoyer des fermes rénovées et des pavillons individuels alors qu'un très petit nombre d'exploitations agricoles exploite encore les champs et les prés environnants »²⁰.

Dans le cas de densification extrême des villages des communes rurales centrales en Suisse, la situation est un mélange des deux cas décrits ci-dessus. En effet, il s'agit bien de villages et les pendulaires se dirigent vers des milieux plus urbanisés pour travailler. Cependant, le degré d'urbanisation est nettement plus élevé qu'une simple réaffectation de bâtiments existants. De nouvelles constructions viennent ajouter un réel parc immobilier au village. Ces nouveaux quartiers ne se mélangent pas à l'existant puisqu'ils n'en tiennent pas compte. Ils ont leur propre architecture, différente de celle que l'on trouve dans les centres des villages ayant bien souvent un caractère historique. Elle ne s'apparente plus au lieu mais au type de bâtiment.

²⁰ Ville-dortoir, 2018. *Wikipédia*.

Illustration des immeubles génériques

Cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg
Région du Plateau suisse



Corcilles-près-Payerne (VD)
Emplacement n°1



Cousset (FR)
Emplacement n°2



Domdidier (FR)
Emplacement n°3



Dompierre (FR)
Emplacement n°4



Marin-Epagnier (NE)
Emplacement n°5



Yens (VD)
Emplacement n°6



Illustration des constructions en série

Cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg
Région du Plateau suisse



Avenches (VD)
Immeuble construit 4x
Emplacement n°1



Salavaux (VD)
Immeuble construit 4x
Emplacement n°2



Sugiez (FR)
Immeuble construit 9x
Emplacement n°3



Sauges (NE)
Villa à plusieurs logements construite 3x
Emplacement n°4



Cugy (FR)
Villa individuelle construite 6x
Emplacement n°5



Marin-Epagnier (NE)
Villa individuelle construite 16x
Emplacement n°6



2.2.2 Développement actuel des infrastructures

Les infrastructures sont l'ensemble des installations et des équipements nécessaires à une collectivité. Deux types d'infrastructures se distinguent : les publiques et les privées. « *Les infrastructures publiques comprennent les équipements à la charge des collectivités publiques [comme les administrations] et également les installations privées offrant un service au public, tels que les stations d'épuration, écoles, hôpitaux ou équipements sportifs* »²¹. Les infrastructures privées regroupent les installations et les équipements des activités commerciales telles que les épiceries, les salons de coiffure, les restaurants, etc. ou de loisirs qui ne sont pas pris en compte dans la première catégorie.

Les infrastructures répondent à des besoins et des envies propres au bassin de population dans lequel elles se trouvent. Autrement dit, elles correspondent aux modes de vie de ces individus, c'est pourquoi elles sont amenées à évoluer avec la densification. La loi de la rentabilité économique influence également l'offre des infrastructures. Voici plusieurs exemples du fonctionnement de ce système complexe influencé

tant au niveau géographique, économique, social que politique.

Les administrations

La fusion d'un grand nombre de communes ces dernières années témoigne d'une volonté de regroupement des infrastructures administratives. Ceci permet une réduction des effectifs et a, par conséquent, des avantages économiques. Cela leur donne également plus de poids au niveau politique puisqu'elles deviennent plus importantes en termes de surface territoriale, de population et d'élu.

Les écoles

Le cas des écoles est lui aussi soumis au regroupement mais dans un autre but. En effet, il y a eu la volonté ces dernières années de rassembler les élèves d'un même degré. Alors qu'auparavant, dans presque chaque village, il y avait un collège avec tous les degrés primaires réunis, aujourd'hui un collège n'accueille plus qu'un seul degré mais de plusieurs villages. Ceci a permis de n'avoir plus qu'un degré

²¹ Etat de Vaud, 2017. *Renforcer la vitalité des centres, Infrastructures publiques, PDCn* : adaptation 4, mesure B44.

par classe et de grouper les enseignants des mêmes degrés. Dans ce cas, le regroupement ne vise pas une diminution des infrastructures mais une réorganisation en vue d'une optimisation.

Ceci a une influence au niveau social puisque dès leur plus jeune âge, les enfants sont amenés à s'ouvrir à une population et à un monde différent du simple cercle de leur village. Ce schéma de restructuration peut être vu dans le district de la Broye-Vully par exemple, où l'association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE) a été créée en 2001 afin de regrouper six communes.

Les bureaux de poste

L'évolution du nombre de bureaux de poste est un bon exemple de l'influence du changement des modes de vie. L'aspect social que pouvait avoir La Poste au sein des villages auparavant est en train de disparaître. En 10 ans, toutes les opérations réalisées au guichet des offices postaux ont presque diminué de moitié. Le mode de fonctionnement de La Poste est donc amené à évoluer. En 2017, elle a annoncé qu'elle garantissait

l'ouverture de 765 offices de postes jusqu'en 2020 mais que 459 autres étaient menacés de fermeture, soit 37% des offices du pays. Elle ne vise pas une diminution de son offre mais une modification. Elle souhaite désormais investir dans les services plutôt que dans des bâtiments d'offices de poste. De nombreux bureaux de poste seront donc intégrés à des commerces, ce qui permet d'augmenter les points d'accès tout en diminuant les coûts²².

Les commerces

L'augmentation de la pendularité dans le mode de vie des gens modifie également le rapport aux commerces locaux. Ils sont en effet les premières infrastructures à être amputées avec la mobilité croissante des habitants des villages. Les personnes devant se déplacer en ville pour atteindre leur lieu de travail ont souvent tendance à s'y rendre également pour leurs achats et leurs loisirs²³. La population rurale ne se sent plus forcément concernée par la vie de son village, il n'y a plus de sentiment d'appartenance à un lieu de vie précis, maintenant les ménages sont ouverts sur les périphéries et les villes. Par conséquent, faire fonc-

²² La Poste envisage de fermer plus d'un office sur trois en Suisse, 2017. *Forum, Play RTS.*

²³ Kübler, D., 2005. *La métropole et le citoyen : les agglomérations urbaines en Suisse vues par leurs habitants.*

tionner les commerces locaux n'est plus une priorité. De plus, l'aspect social que pouvaient représenter ces épiceries en tant que lieu de rencontre et d'échange n'est plus quelque chose de recherché par les nouveaux habitants.

La population des villages augmente passablement, mais le nombre d'infrastructures reste identique et a même tendance à diminuer. Le ratio par habitant est de plus en plus réduit. Toutefois, elles ont un rôle fondamental dans le fonctionnement du village afin d'éviter qu'il ne devienne un village-dortoir. La création de zones indépendantes pour les espaces de vie, de travail, de loisirs et de transport qui était prôné dans la Charte d'Athènes de 1933 a vite été critiqué de manière virulente. Par exemple, Paul Chemetov disait « *le zoning est une connerie, il faut du travail dans la ville. La vraie mixité, c'est celle des fonctions, qui entraîne la mixité sociale* »²⁴. Cette citation parle de la ville, mais au vu de ce que nous avons décrit précédemment, il est à souhaiter qu'elle s'applique également aux villages afin d'éviter de retomber dans ce schéma composé de zones spécifiques. Le film *Zum Beispiel Suberg*²⁵ de Simon Baumann témoigne

de l'importance de maintenir de l'activité dans les villages.

²⁴ L'utopie manquée des cités-dortoirs, 2005. *Le Monde.*

²⁵ Baumann, S., 2013. *Zum Beispiel Suberg, Die Welt ein Dorf.*

2.3 Identité des villages

La définition du village donnée précédemment dérive des données de l'OFS. Elle est d'ordre quantitatif puisqu'elle se réfère à des notions de densité, de dimension ou d'accessibilité. Ceci ne suffit pas à définir réellement ce que représente ce type de tissu bâti. Son identité découle également d'un grand nombre d'aspects qualitatifs, que ce soit au travers d'images parfois mythifiées, par son environnement qui lui est spécifique ou encore par ce qu'il représente.

2.3.1 Construction d'un mythe

La Suisse est perçue aujourd'hui au travers de divers mythes, clichés, symboles, paysages et autres aspects portant une valeur symbolique et donnant à la nation une image non uniforme composée d'éléments hétérogènes, ceci tant à l'étranger que par les Suisses eux-mêmes. Cette image évolue sans cesse, ainsi que les éléments la composant, pouvant être associés ou conçus différemment. L'identité nationale suisse est en partie fondée sur ces éléments constitutifs de son image. Certains mythes perdurent plus que d'autres, malgré l'évolution de notre société. Comme nous le verrons par la suite, les expositions nationales ont une grande influence dans cette vision du pays, souvent idéalisée.

Origine historique du mythe

La Suisse, perçue auparavant comme un pays peu accueillant, va susciter l'intérêt des Européens dès les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Nous énoncerons ici plusieurs raisons ayant mené à ce changement de jugement définies par Claude Reichler²⁶.

Face au classicisme français de la fin du XVII^{ème} siècle, l'Angleterre et la Suisse réagissent. On s'intéresse à une nature sauvage, constituée de paysages violents et contrastés de la montagne, des lacs, des glaciers, opposée à la symétrie des jardins français. On retrouve cette pureté de la nature dans les paysages alpins qui commencent alors à susciter de l'intérêt.

A l'époque des Lumières, cet attrait est amplifié par le développement des sciences naturelles menant à des études sur les zones géographiquement isolées. Par ailleurs, divers écrivains, tels que Jean-Jacques Rousseau, idéalisent cet état de nature, ce mode de vie primitif et ces habitations rustiques que sont les chalets des Préalpes.

L'intérêt pour cette nature pure et ces sociétés anciennes prend tout son sens face à l'inquiétude qu'apportent les différents changements dans la société, principalement avec le développement de l'urbanisme des grandes villes européennes au XVIII^{ème} siècle. La Suisse paraît alors comme un idéal non dénaturé par la civilisation moderne, un territoire où sont préservés

²⁶ Reichler, C. et Ruffieux, R., 1998. *Le voyage en Suisse : anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX^e siècle*.

vées les représentations du monde en train de disparaître dans les sociétés plus avancées.

Le mythe de ce territoire est construit sur des paysages et des modes de vie simples et primitifs idéalisés. La représentation mythique de la Suisse s'impose sur les réalités que certains voyageurs décrivaient, tels que les odeurs de fumier devant les fermes, le mauvais état des chemins, ou encore la cherté des auberges. Ce mythe va être entretenu, va évoluer et s'affirmer au siècle suivant où un travail identitaire va être suivi, en recourant à ses origines.

Exposition nationale de 1896

À la fin du XIX^{ème} siècle, les pays européens se cherchent une identité nationale. Ils la trouvent alors à travers divers symboles ou constructions tels que leurs monuments, leur histoire ou encore leurs paysages. L'Exposition nationale de 1896 à Genève possède un attrait principal : le Village Suisse, un village reconstitué faisant partie intégrante de ce mouvement général. En Suisse, la source de l'identité nationale se trouve dans le monde rural, territoire atemporel et

préservateur d'un patrimoine. En effet, lorsqu'il s'agit de trouver des caractères identitaires pour un lieu, on s'attarde plutôt sur ce qui est authentique, et dure dans le temps. Ces éléments ayant déjà traversé plusieurs décennies ou siècles, ils sont devenus typiques de ce lieu et lui donnent son identité. On les retrouve principalement dans les villages ou les vieilles villes qui ont conservé un certain héritage de caractéristiques architecturales.

Le Village Suisse représente une miniature du pays qui rassemble différents éléments piochés dans ses paysages villageois et montagnards et assemblés pour former un tout. Bernard Crettaz²⁷ associe la notion de bricolage à ce modèle réduit du pays conçu par des urbains. En effet, cette image identitaire de laquelle ressort le village est une synthèse tentant de représenter le pays au travers de son architecture, ses traditions, son iconographie ou encore la qualité de ses produits. La patrie se voit alors représentée dans l'image du village avec son environnement naturel, ses habitants, son esprit de communauté. Les éléments représentant la Suisse ont été soigneusement choisis

²⁷ Crettaz, B., 1987, Un si joli village, Essai sur un mythe helvétique, In : *Peuples inanimés, avez-vous donc une âme ? Images et Identités suisses au XXe siècle.*

et réassemblés pour montrer le côté séduisant de la vie paysanne dans ce milieu naturel. L'image de la Suisse est ainsi directement liée à celle de ses villages.



Fig.11 : Village suisse, Exposition nationale de 1896

²⁸ Salomon Cavin, J., 2005. *La ville, mal-aimée : représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution.*

Pérennité du mythe

Cette exposition nous propose une Suisse unie, une patrie idéale, et dissimule derrière cette image identitaire les réalités sociales. Le Village Suisse est une allégorie du pays lui-même, un lieu où les coutumes sont conservées. C'est la construction d'un mythe qui va perdurer, et ceci encore aujourd'hui. Un pays rural qui en réalité s'urbanise rapidement et dont les communautés villageoises, soudées, disparaissent peu à peu pour laisser place à l'individualité. Le bricolage par lequel il est né, tirant ses composants d'éléments réels, lui donne une part de vraisemblance qui laisse les gens croire qu'il existe. De plus, ce mythe étant fondé sur des éléments patrimoniaux qui résistent et durent dans le temps, il n'accepte pas les nouveaux types d'architecture que l'on voit apparaître²⁸. L'image identitaire de la Suisse est restée figée depuis le XIX^{ème} siècle. Nous pouvons constater que les habitants veulent préserver leur Village Suisse même s'il s'est transformé, et ne cesse de le faire.

2.3.2 Caractéristiques identitaires des villages

Etymologiquement, le terme « identité » vient du mot latin *identitas*, ou encore *idem*, et signifie donc « le même ». Il exprime d'une part « *ce qui est propre à un individu ou une collectivité* » et d'autre part « *ce qui les singularise par rapport à leur environnement* »²⁹. On peut alors notamment parler d'identité sociale, communale ou encore nationale. Pour perdurer, les composants de cette identité, parfois d'ordre économique, politique, historique, issus d'une volonté, de faits ou de préjugés, doivent avoir une part de réel ou du moins de vraisemblance, sans quoi cette proposition d'identité va être délaissée. Ils ont également besoin d'un cadre dans lequel s'inscrire. Ce dernier peut notamment être de type communautaire ou territorial.

La définition donnée par Patrick Henry dans *Les 101 mots de l'urbanisme à l'usage de tous* complète cette première définition. En effet, une caractéristique importante de l'identité est qu'elle évolue sans cesse, influencée par les changements de notre société. « [...] *C'est dans ce sens que peut être cultivée l'identité d'un lieu, d'une ville, d'un territoire, en la considérant comme une matière vivante, fragile, instable, comme*

une ressource du projet. L'identité est un statut transitoire en perpétuelle transformation. [...] Apprendre à vivre dans cette instabilité, dans le changement, c'est aussi savoir faire face dès que les repères se brouillent »³⁰.

Du point de vue social, la question d'identité se précise, elle devient la « *conviction d'un individu d'appartenir à un groupe social, reposant sur le sentiment d'une communauté géographique, linguistique, culturelle et entraînant certains comportements spécifiques* »³¹ au sein de la société. Il s'agit donc du résultat de l'interaction entre un individu et son environnement, ce qui mène à un caractère multidimensionnel de l'identité. On nommera alors « identité territoriale » les interrelations entre les sujets et le territoire où ils vivent et participent à divers rôles sociaux.

Pour définir l'identité d'un lieu, Daniel Kübler³² s'appuie sur trois catégories. En premier lieu, l'usage *matériel* du territoire, la manière dont il est utilisé avec notamment l'exemple de la mobilité. Vient ensuite la dimension *cognitive* qui repose sur la construction d'images, d'attributs associés au lieu. Finalement, la

²⁹ Pumain, D., Paquot, T. et Kleinschmager, R., 2006. *Dictionnaire la ville et l'urbain*.

³⁰ Henry, P., 2011. *Les 101 mots de l'urbanisme à l'usage de tous*.

³¹ Identité. Dictionnaire Larousse.

³² Kübler, D., 2005. *La métropole et le citoyen : les agglomérations urbaines en Suisse vues par leurs habitants*.

dimension *affective* est le lien d'attachement qu'ont des individus pour le territoire où ils vivent.

Gianni Haver et Mix & Remix, dans *L'image de la Suisse*³³, ont fait leur propre proposition d'un panorama des principaux éléments constituant l'identité nationale. Ils ont pour cela défini trois catégories rappelant en partie celles évoquées par Daniel Kübler, correspondant ici plutôt à l'identité nationale. Premièrement, il y a l'*image physique* qui est la représentation d'un objet. On trouve dans cette catégorie des éléments du paysage. L'*image mentale*, ou les représentations mentales, font référence à notre passé, les informations que l'on a accumulées tout au long de notre vie, pouvant être d'ordre visuel, auditif ou émotionnel. En observant une image, on va alors faire des liens avec nos connaissances nous permettant d'évoquer quelque chose de plus que la simple définition de l'image elle-même. Finalement, on retrouve les *représentations sociales*. Ce type reprend le précédent, avec la différence qu'il ne concerne pas un individu, mais un groupe de personnes. Lorsque l'image d'un feu fait penser au feu du 1^{er} août, les représentations

sociales font appel à des valeurs communes comme le sentiment patriotique.

De cette même manière, Bernard Crettaz³⁴ propose d'analyser l'identité sous trois de ses manifestations permettant de révéler son image dominante. On se réfère ici plus particulièrement à l'aspect cognitif énoncé ci-dessus. Les événements types tels que les Expositions ou les fêtes nationales, régionales ou encore locales sont une des premières manières dont l'identité s'exprime et peut alors être perçue. Différents *objets matériels*, sous formes d'écrits historiques ou politiques entre autres, ou sous forme de construction comme l'architecture, le permettent aussi. Finalement, la dernière extériorisation de cette image identitaire est moins permanente, elle prend source dans le *langage oral de la société*.

Nous nous baserons sur les trois catégories dont parlent Daniel Kübler, Gianni Haver et Mix & Remix. Elles permettent d'avoir un point de vue large sur les aspects qualitatifs et identitaires des villages. En effet, ces caractéristiques découlent de l'image que les gens peuvent avoir du village. Les raisons qui les

³³ Haver, G. et Mix & Remix, 2014. *L'image de la Suisse*.

³⁴ Crettaz, B., 1987, *Un si joli village, Essai sur un mythe helvétique, In : Peuples inanimés, avez-vous donc une âme ? Images et Identités suisses au XXe siècle*.

motivent à y déménager ou à y rester correspondent donc à une part importante de l'identité du tissu villageois.

Aspects matériels - images physiques

L'aspect matériel correspond aux pratiques spatiales recherchées. Le premier élément de cette catégorie est l'environnement. Ce cadre « campagnard » est synonyme de verdure, de tranquillité et est considéré comme paisible. Toutes ces caractéristiques sont en réalité accentuées par une volonté de se trouver à l'opposé du milieu urbain.

Une plus grande accessibilité aux biens immobiliers par le fait qu'ils soient plus abordables dans ce milieu périphérique est également un atout. La majorité des nouvelles constructions dans les villages sont des villas³⁵, qui permettent un accès à la propriété individuelle. Le schéma anti-urbain est à nouveau présent dans le type de constructions recherchées. La cohabitation qu'induisent les constructions des centres-villes est évitée autant que possible, y compris dans les petits immeubles qui se développent de plus

en plus dans les villages ces dernières années. Cependant, même dans le cas de ce genre de constructions, les vis-à-vis sont bannis. Ceci s'explique par une demande d'individualisme à laquelle répondent les nouvelles constructions.

L'échelle humaine des villages est également quelque chose d'apprécié puisqu'elle favorise le contact avec les autres habitants, l'esprit de communauté, de partage, de voisinage, autrement dit les relations sociales. Cet échange se fait plus particulièrement au travers des sociétés locales ou dans les commerces locaux, qui sont des éléments constitutifs du village. En effet, dans le milieu urbain, l'artisan, l'agriculteur ou le petit commerçant ont souvent été remplacés par l'industrie qui répond à la philosophie du rendement maximum. Ces infrastructures se regroupent majoritairement dans le centre du village qui devient un lieu d'activité. La rue principale ou la place publique, lorsqu'il y en a une, accueille non seulement les équipements liés au commerce mais également quelques restaurants, et divers autres services. Ce tissu bâti plus traditionnel se distingue des quartiers de villas, notamment par sa mixité programmatique.

³⁵ OFS, 2018. *Bâtiment selon les niveaux géographiques institutionnels, la catégorie de bâtiment et l'époque de construction*.

Toutes ces caractéristiques sont des qualités fonctionnelles qui sont, par conséquent, substituables. En effet, elles ne se réfèrent pas à une localisation précise mais à un certain contexte. Ces critères renvoient à la logique de l'utilitarisme et sont déterminés par l'organisation de la vie quotidienne³⁶.

Aspects cognitifs - représentations sociales

Les critères cognitifs correspondent aux symboles associés au territoire des villages. Cet aspect est fortement connecté à l'image du Village Suisse de l'Exposition nationale de 1896 décrit précédemment. Le Village Suisse étant construit à partir d'éléments provenant de plusieurs endroits, les caractéristiques décrites dans ce paragraphe sont également substituables puisqu'elles s'affilient plus au milieu rural en général qu'à un village en particulier. L'aspect symbolique est souvent lié à des mythes qui ont perduré ou à des éléments qui ont fait leur preuve dans le passé et dont on ne veut pas se détacher. Le village incarne des valeurs de solidarité, de simplicité mais aussi de traditions, de folklore et d'artisanat³⁷.

L'intérêt pour les caractéristiques de l'aspect matériel s'explique également par le fait qu'elles découlent des symboles auxquels elles sont affiliées. La recherche des qualités paysagères, par exemple, s'explique en particulier par l'idéalisation du milieu rural, décrit comme la source d'une vie meilleure et plus saine. L'intérêt pour les nouvelles constructions vient du fait que l'accès à la propriété dans le cadre villageois représente une certaine réussite sociale. L'affection portée au tissu villageois provient du rôle de témoin du passé qui lui est attribué et de la nostalgie d'un autre temps qu'il évoque. Cette notion de patrimoine est donc également très symbolique.

Aspects affectifs - images mentales

Les qualités sensibles d'un espace et le lien d'attachement qu'on peut avoir avec cet environnement se classent dans l'aspect affectif. En règle générale, ces éléments ne sont pas substituables, ils renvoient aux logiques sociales et sensibles³⁸, ce qui signifie que l'identité qui en découle est propre à chacun. L'attachement à un lieu précis peut venir du passé parce

qu'il est lié à un souvenir d'enfance par exemple. Il peut se nourrir au fil du temps également par le cercle social qui y aura été créé, les habitudes prises dans les commerces locaux ou encore la proximité de la famille. Ces liens sociaux, cet esprit de communauté et la connaissance du voisinage sont des éléments propres à l'identité des villages. Cet attachement peut également découler d'un coup de cœur lié au cachet ou au charme d'un site.

³⁶Thomas, M.-P., 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*.

³⁷Salomon Cavin, J., 2005. *La ville, mal-aimée : représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution*.

³⁸Thomas, M.-P., 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*.

2.3.3 Types de population des villages

Les ruraux

Pour cette catégorie d'individus, la question temporelle est primordiale. En effet, leur vision du village s'apparente à ce qui est ancré dans ce qu'ils connaissent et qui perdure. Au-delà d'un lieu de vie, il s'agit d'une partie de leur identité. L'aspect affectif prend ici tout son sens. L'attachement au village n'est pas substituable. Ce milieu rural dans lequel ces habitants ont grandi et dans lequel ils ont leurs souvenirs est irremplaçable.

Plus qu'un lieu empreint de mémoire, c'est également un mode de vie qui leur est propre. L'aspect social est très important pour cette population. Les liens familiaux et amicaux restent dans la proximité du village³⁹. Ces liens communautaires sont très proches de ce qu'il y avait autrefois dans les villages ruraux. Cette proximité du voisinage, où tout le monde se connaît, vit ensemble n'est, selon eux, remise en question que par les nouveaux habitants provenant du milieu urbain et qui recherchent l'individualité. En effet, les habitants qui ont toujours vécu dans ces villages ne remettent pas en question leur fonctionnement. Ils

vivent dans une sorte d'idéalisme de ce milieu mais également dans une nostalgie « *du bon vieux temps perdu, où les hommes vivaient en harmonie* »⁴⁰.

Les urbains

Cette catégorie comprend l'ensemble des personnes qui a emménagé dans un village après avoir vécu une majorité de leur vie dans une ville. Ils choisissent le milieu rural en réponse à un rejet du milieu urbain. Ils désirent quitter un espace qu'ils décrivent comme bruyant, pollué, ou encore stressant. Ils souhaitent partir d'un environnement qui ne leur convient plus, mais emportent cependant souvent avec eux leur mode de vie relativement individualiste et anonyme. Ils n'ont pas forcément d'attache à leur lieu de résidence et sont très connectés aux technologies. C'est le contraire des nouvelles classes moyennes postmodernes qui restent en milieu urbain mais qui recherchent un autre mode de vie axé sur la communauté, mixte socialement, authentique et identitaire⁴¹.

Les familles quittant la ville présentent des caractéristiques de ces deux catégories. Elles associent

³⁹Thomas, M.-P., 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*.

⁴⁰Salomon Cavin, J., 2005. *La ville, mal-aimée : représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution*.

⁴¹Thomas, M.-P., 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*.

les mêmes inconvénients au milieu urbain que les personnes souhaitant s'en éloigner. Cependant, elles apprécient l'aspect communautaire des villages notamment en raison de leurs enfants. Le village est perçu par les familles comme un endroit sûr où l'entraide est de mise.

Le choix immobilier de ces individus se porte sur des villas ou des nouveaux immeubles résidentiels⁴². Ceci s'explique par ce que représente la villa individuelle : « *un aboutissement du parcours résidentiel classique et un moyen d'affirmer son statut social* »⁴³. L'aspect élitiste des petits immeubles est peut-être moins évident mais il est tout de même présent. C'est une nouvelle construction située dans un cadre de périphérie et dont les surfaces sont par conséquent plus généreuses. La démarcation sociale que permettent principalement les villas peut aujourd'hui être remise en cause, tant la similarité de ce type de constructions est flagrante. Le quartier est peut-être synonyme d'un certain statut mais la maison au sein de ce même quartier ne se démarque plus. Ce dernier point peut expliquer l'intérêt du cachet d'un lieu qui lui apporte

ce côté unique. Il devient alors un nouveau moyen de démarcation sociale.

Ces quartiers se situent généralement à l'extérieur des centres villageois mais ce n'est pas un inconvénient pour cette population puisqu'elle recherche l'individualité. Ceci témoigne du fait que les personnes arrivant d'un milieu urbain ne sont pas attachées à la structure du village même, mais bien à son environnement.

Les rurbains

Cette catégorie est représentative de l'évolution du milieu rural. En effet, alors que les deux catégories précédentes représentent l'opposition entre les deux milieux, celle-ci montre que cette différence est plus nuancée aujourd'hui. L'explication de cette conciliation se trouve dans le fait que ce type d'individus est en contact avec les deux milieux simultanément tout en ayant un attachement particulier à son village.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. L'évolution des secteurs de production représentés au sein de la population des villages est significative.

⁴² Thomas, M.-P., 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*.

⁴³ *ibid.*

Autrefois, la population villageoise était composée presque uniquement d'agriculteurs. Ceci conférait une certaine autarcie au village puisqu'ils ne ressentent souvent pas le besoin ni l'envie de se mêler à un milieu urbain. Aujourd'hui, la majorité des habitants ruraux travaillent dans le secteur secondaire ou tertiaire⁴⁴. Ceci les pousse à se diriger vers la ville, et par conséquent, à une plus grande ouverture. Il y a également l'uniformisation de la société au travers de l'éducation scolaire et des médias accessibles qui rend la distinction entre le mode de vie urbain et rural de plus en plus floue.

Ce type de population maintient des pratiques rurales, comme la fréquentation des sociétés locales et un mode de vie communautaire. Leur mode de consommation est un mélange entre les commerces locaux et les grands centres commerciaux qui se trouvent dans les milieux urbains dans lesquels ils se rendent pour travailler. Ils sont autant pendulaires que les urbains, ce qui explique que cette population a un usage fréquent de la voiture. Elle cautionne le fait de devoir être mobile et de ne plus avoir accès à tout dans le périmètre du village.

⁴⁴ VOLERY, Valentin, 2014. *Concevoir un quartier à Lucens. Densifier une localité périurbaine tout en conservant et valorisant les échanges entre les habitants (VD)*. Enoncé théorique.

	Aspects matériels Images physiques	Aspects cognitifs Images mentales	Aspects affectifs Représentations sociales
Ruraux	<p>Apprécient l'échelle humaine des villages qui favorisent le contact humain</p> <p>Favorisent les commerces locaux pour leur proximité et l'aspect social qu'ils représentent</p>	<p>Chérissent les valeurs de solidarité, de folklore et d'artisanat</p> <p>Associent le charme du village à sa valeur patrimoniale et à l'ancrage au passé qu'elle représente</p> <p>Vivent dans la nostalgie de l'harmonie passée du village</p>	<p>Affectionnent leur village pour ce qu'ils y ont vécu et pour les habitudes qu'ils y ont</p> <p>Considèrent leur lieu de résidence comme une partie de leur identité</p> <p>Portent une grande importance à l'esprit de communauté : leurs liens familiaux et amicaux se définissent à l'échelle du village</p>
Urbains	<p>Pas d'attachement particulier au lieu de résidence mais recherchent un environnement campagnard calme et naturel à l'opposé du milieu urbain</p> <p>Privilégient le milieu rural pour une accessibilité facilitée aux biens immobiliers</p> <p>Traduisent leur mode de vie individualiste et anonyme par un choix d'habitation individuelle</p> <p>Habitudes de consommation liées au commerce de masse</p>	<p>Entretiennent l'image symbolique de la villa comme témoignage d'une réussite et comme manifestation d'une élite</p> <p>Idéalisent le milieu rural suite à l'image qu'en donne le Village suisse notamment</p>	<p>Choisissent un village en fonction de son cachet, son charme ou d'un coup de coeur</p>
Rurbains	<p>Apprécient l'échelle humaine des villages qui favorisent le contact humain</p> <p>Réunissent le mode de vie local et global, notamment par leurs habitudes de consommation</p>	<p>Associent le charme du village à sa valeur patrimoniale et au milieu rural qu'il représente</p>	<p>Entretiennent les liens sociaux propres aux villages en fréquentant les sociétés locales, les commerces locaux, etc. tout en étant connectés à une échelle plus large</p>

2.4 Synthèse : un intérêt pour les villages non négligeable

Selon un sondage effectué par l'Institut fédéral sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), 72% des Suisses préféreraient vivre dans un village. Bien que leur préférence se dirige pour la campagne, cette population donne aussi beaucoup d'importance à une bonne accessibilité en transports publics et privés⁴⁵, ce qui l'oriente vers des communes rurales en situation centrale plutôt que périphériques.

Nous constatons l'intérêt de conserver l'environnement des villages puisqu'il est apprécié et recherché tant par la population y vivant que par celle y emménageant. On comprend alors l'importance d'éviter la disparition de l'identité actuelle des villages. Son évolution est inévitable puisque, comme nous l'avons vu, même la population rurale évolue. Cependant, un contrôle de cette évolution est nécessaire pour que les villages gardent une certaine authenticité recherchée. En ce qui concerne leur patrimoine, la volonté d'éviter la disparition de cet héritage a mené en 1966 à l'établissement de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) fondé sur la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage⁴⁶. Son objectif est ainsi

de protéger les qualités des différents sites ayant une valeur nationale. Cet inventaire regroupe aujourd'hui 1'274 sites⁴⁷, de la ville au hameau, cependant de nombreux tissus bâtis ne sont pas protégés. Ils peuvent ainsi être détruits et remplacés par des constructions quelconques faisant ainsi disparaître le caractère identitaire des villages et de la Suisse.

Le territoire helvétique est vu comme principalement rural et montagnard, composé de villages éparpillés dans la campagne et dans les vallées. L'identité est vouée à évoluer, cela fait partie de sa définition. Cette image que l'on a de la Suisse au travers de ses villages doit donc aussi évoluer face aux changements ayant lieu dans la société. L'urbanisation dépasse le modèle villageois. Il est vrai que la surface des zones bâties et à bâtir ne correspond qu'à 5% du territoire, mais on y trouve 95% de la population⁴⁸. De plus, selon la définition de l'Espace à caractère urbain de 2012, 84% des Suisses vivent dans des communes à caractère urbain, qui représentent 41% du territoire. La Suisse est aujourd'hui considérée comme un pays urbanisé, alors que la plupart de ses mythes proviennent et demeurent dans le milieu rural du village. Cela ne

⁴⁵ Les Suisses préféreraient vivre dans un village, 2016. *Tribune de Genève*.

⁴⁶ OFC, Office fédéral de la culture, 2018. L'ISOS en résumé.

⁴⁷ *ibid.*

⁴⁸ ARE, 2017. *Statistique suisse des zones à bâtir 2017, Statistique et analyse*.

signifie pas que ce mythe que l'on entretient doit être abandonné. Il faut s'intéresser à l'évolution de ce milieu, ses influences extérieures, la manière dont il se transforme et de cette façon, adapter l'image qu'on se fait de lui.

Néanmoins, un grand nombre de communes situées dans la couronne d'agglomération et par conséquent définies comme urbaines puisqu'elles sont situées dans cette zone d'influence, ne présentent en réalité pas de caractère urbain. De cette manière, le territoire couvert par les villages qui nous intéressent et que nous avons défini dans cet énoncé représente 24% de la superficie de la Suisse, soit 40% des communes. Il n'est donc pas négligeable et on comprend l'intérêt d'y porter une certaine attention. La proportion des communes dont le tissu bâti s'apparente à celui du village est donc relativement importante, ce qui justifie la faible évolution du mythe malgré une urbanisation du territoire.

3

Problématique | Les villages,
vers de nouvelles polarités
du réseau métropolitain

La distinction entre ville et campagne est toujours présente chez une grande majorité des gens⁴⁹. La manière de définir l'espace rural renforce cette dichotomie. Par ailleurs, les différents projets ou politiques dont le but est de sauvegarder le paysage, comme l'introduction de la Loi sur l'aménagement du territoire, accentuent encore plus cette dualité des espaces. On retrouve d'un côté la ville, lieu du secteur tertiaire, et de l'autre la campagne où se trouvent les ressources naturelles. Le premier est voué à une logique de concentration, alors qu'on cherche à préserver au maximum le second en évitant de venir y étaler des constructions. Cette opposition se retrouve également dans ce que ces lieux nous évoquent, les villes sont vues comme des puissances économiques tandis que les villages disposent de qualités écologiques⁵⁰.

En réalité, ce clivage est présent uniquement dans notre imaginaire collectif⁵¹. En lien avec le mythe du Village suisse, celui de la Suisse rurale existe. Avec l'urbanisation, la création d'agglomérations et le mitage du territoire, la limite entre ville et campagne est devenue diffuse. Le phénomène qui a le plus contri-

bué à cette disparition des frontières est celui de la périurbanisation⁵² avec ses maisons individuelles.

Pour le développement du pays, il est nécessaire de se diriger vers une vision réelle des rapports ville-campagne⁵³ et non mythifiée. Il ne faut pas voir une opposition entre les deux milieux, mais une complémentarité. La création d'une alliance entre le rural et l'urbain permet un aménagement du territoire plus judicieux et un rééquilibrage des différentes parties. Il en découle un développement territorial qui traite l'ensemble d'une région, d'un canton ou même du pays, et non la prise en considération uniquement d'une fraction du territoire, comme les villes.

En prenant ainsi en compte le territoire suisse dans son entier, on relève un grand tissu urbanisé situé sur le Plateau suisse, s'étendant de Genève à St-Gall. À l'intérieur de celui-ci, on voit ressortir un certain nombre de pôles formant un réseau de villes polycentriques.

Ceci nous mène à diverses références. La première est la notion de « décentralisation concentrée », concept inventé par Armin Meili dans les années 1940

⁴⁹ Weil, M. et Woeffray, B., 2011. Le territoire suisse, À la croisée des chemins. *Choisir*.

⁵⁰ ibid.

⁵¹ ibid.

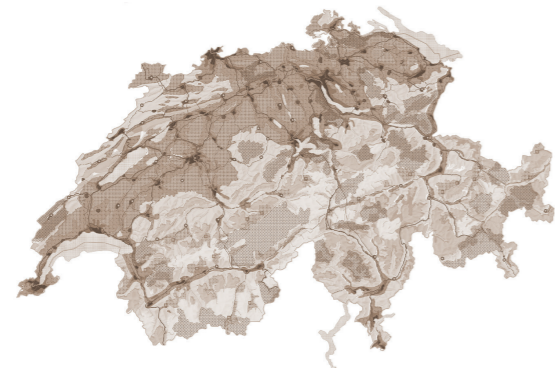
⁵² Garnier, A., 1984. *Les nouvelles cités dortoirs : l'expansion de la maison individuelle périurbaine*.

⁵³ Weil, M. et Woeffray, B., 2011. Le territoire suisse, À la croisée des chemins. *Choisir*.

qui consiste à voir la structure urbaine de la Suisse comme un grand tamis composé de centres complémentaires et interconnectés⁵⁴. Ainsi, avec l'apparition de pôles secondaires de diverses importances et non la prise en compte des pôles principaux uniquement, on peut limiter le basculement démographique ou économique du pays sur les grandes villes⁵⁵. On obtient alors un meilleur équilibre entre les différentes parties du territoire. Par ailleurs, cette politique vise à concentrer la vie économique, culturelle et sociale dans les pôles principaux autant que les régionaux. Chacun « *devrait être en même temps un lieu de consommation, lieu de production, lieu d'échange, lieu de rencontre* »⁵⁶, à son échelle.

Un autre concept est celui de « Helvepolis », développé par le Professeur Emmanuel Rey, directeur du laboratoire d'architecture et technologie durable (LAST) à l'EPFL. Il met en évidence le continuum de l'urbanisation allant de Genève à St-Gall⁵⁷. Cette vision intégrative pour les territoires du Plateau suisse repose sur sept composantes : un ensemble densifié, diversifié et polycentrique, un réseau structurant de mobilité multimodale, un équilibre entre les es-

paces bâtis et non bâtis, une gestion symbiotique des ressources valorisant les productions locales et les circuits économiques courts, un équilibre socio-économique, une culture diverse, renouvelée et partagée assumant les caractéristiques régionales et valorisant la cohabitation de diverses identités, ainsi qu'une gouvernance sur mesure tenant compte des synergies à l'échelle du Plateau⁵⁸. Au vu des objectifs que représente Helvepolis, il s'agit également d'une vision intégrant les enjeux de la durabilité. Ainsi, au lieu de



⁵⁴ Salomon Cavin, J., 2004. La Suisse urbaine : entre ubiquité et absence. *Espace-temps, Revue électronique des sciences humaines et sociales*.

⁵⁵ *ibid.*

⁵⁶ Garnier, A., 1984. *Les nouvelles cités dortoirs : l'expansion de la maison individuelle périurbaine*.

⁵⁷ Rey, E., 2017. Helvepolis, Une vision intégrative pour les territoires du Plateau suisse. *Les Cahiers de l'ASPAN*.

⁵⁸ *ibid.*

⁵⁹ *ibid.*

réfléchir d'un côté à la renonciation de la diffusion de l'urbain sur le rural et de l'autre à une concentration excessive dans les centres urbains, Helvepolis propose une vision nuancée en considérant le Plateau suisse comme un ensemble partageant des enjeux communs⁵⁹. Les territoires composant cet ensemble sont ainsi diversifiés et se complètent. Ils fonctionnent en synergie et sont interconnectés dans un réseau de transports permettant de relier les milieux urbains et les espaces agricoles.

Nous pouvons encore citer différentes expressions parlant toutes du caractère diffus de notre territoire : la « ville-territoire » d'André Corboz, la « *Zwischens-tadt* » de Thomas Sieverts ou encore la « métropole horizontale » de Paola Vigano⁶⁰.

Ces visions du territoire reprennent souvent des idées similaires en ce qui concerne le fonctionnement du système polycentrique. Il s'agit d'un réseau d'où émerge un certain nombre de pôles dont l'importance correspond à des échelles territoriales différentes : cantonale, régionale, etc. Ce réseau est rendu possible par les connexions que permettent les lignes de

transports. Le Plateau suisse se caractérise en effet par une accessibilité relativement bonne.

Le rôle de catalyseur des polarités implique une concentration des activités, qui permet ainsi leur diversification. Il s'agit de véritables entités multifonctionnelles⁶¹. Il faut également toujours prendre en compte l'échelle de ces pôles. Ainsi, une grande ville concentrera une importante diversité d'infrastructures, équipements, loisirs, places de travail, etc. alors qu'un centre régional de taille plus réduite adaptera son offre à ses capacités financières, territoriales ou encore urbanistiques.

Fig.12 : carte du réseau suisse élaborée dans le cadre d'Helvepolis

⁶⁰ Rey, E., 2017. Helvepolis, Une vision intégrative pour les territoires du Plateau suisse. *Les Cahiers de l'ASPAN*.

⁶¹ *ibid.*

3.1 Les villages, potentielles polarités rurbaines

Aujourd'hui, le Plateau suisse se lit comme un territoire en réseau. En effet, de nombreuses lignes routières et ferroviaires créent de multiples connexions, et ce à des échelles différentes. Alors que les polarités primaires, composées de grandes villes, forment un système au niveau national, les polarités secondaires, composées de petites villes, tissent des liens au niveau cantonal ou régional. Les réseaux routiers et ferroviaires desservant ces villes sont également profitables aux villages de cette région du territoire. En effet, presque toutes les communes des espaces ruraux sont situées à moins d'une heure de trajet d'une agglomération, que ce soit en voiture ou en train⁶². Il est alors intéressant d'imaginer intégrer les villages suffisamment développés à ce maillage afin de développer une échelle régionale autour de polarités rurbaines.

Les déplacements effectués en voiture sont aujourd'hui critiqués pour des raisons écologiques et de capacités d'infrastructures principalement. La mise en place sur le territoire suisse d'un réseau axé sur la mobilité préconise donc un développement des transports publics et des mobilités douces. Un grand

nombre de villages est aujourd'hui déjà desservi et est donc amené à l'être encore davantage. Le développement de ces derniers en tant que polarités rurbaines permettrait de mettre en avant leur potentiel et leurs singularités. En effet, ce réseau met en corrélation diverses échelles, il « *assume les caractéristiques régionales (...) et valorise la cohabitation de diverses identités* »⁶³.

⁶² ARE, 2004. *Non-urbain, campagne ou périphérie – où se trouve l'espace rural aujourd'hui ? Analyse du développement de l'urbanisation et de l'économie en Suisse.*

⁶³ Rey, E., 2017. Helvepolis, Une vision intégrative pour les territoires du Plateau suisse. *Les Cahiers de l'ASPAN.*

3.2 Une échelle spécifique pour les infrastructures

Nous l'avons vu, le développement de certains villages du Plateau suisse en tant que polarités urbaines est véritablement à considérer. Cependant, il est nécessaire de tenir compte de l'échelle différente du village et de la ville pour que les infrastructures mises en place répondent correctement à la taille de la population. L'échelle humaine qui caractérise les villages génère des infrastructures axées sur l'individu.

L'exemple le plus concret de cette distinction s'observe avec le commerce. Les villages bénéficient de petits commerces de proximité dont la force est justement le conseil personnalisé au client. Cet argument non négligeable est également un des rares points qui distingue réellement ces échoppes des commerces de masse présents majoritairement en milieu urbain. Cette tendance individualiste, qui met l'individu au centre des priorités et qui reconnaît sa singularité⁶⁴, explique également la présence dans les villages d'un grand nombre d'infrastructures liées au secteur des services, telles que des salons de coiffure, d'esthétique, etc. Ceci ne veut pas dire que ce type d'équipements n'existe pas en ville. Cependant, ils correspondent à l'échelle de leur milieu et sont, par

conséquent, souvent le résultat d'un partenariat entre plusieurs personnes qui se gère comme une petite entreprise.

Afin d'atteindre la mixité programmatique au sein du tissu villageois qu'implique le rôle de polarité, le rapport de proportion, déjà existant entre le commerce de proximité des villages et les supermarchés, doit être observé pour d'autres types d'infrastructures.

Le monde du travail peut également trouver son équivalent à une échelle plus petite. Aujourd'hui, selon l'OFS, 75.9%⁶⁵ des emplois se situent dans le secteur tertiaire. L'activité que représente ce secteur peut facilement s'exporter hors des bureaux des centres-villes. Le monde de plus en plus connecté offre réellement de nouvelles possibilités. Ceci explique l'augmentation croissante des personnes travaillant à domicile mais également le développement des espaces de coworking. Ces derniers ont un réel avenir en milieu rural puisqu'ils permettent de diminuer la pendularité, et servent également de condensateurs sociaux, où l'on peut rencontrer d'autres personnes de milieux professionnels différents. Des ateliers de

⁶⁴ Individualisme et lien social, Cours de SES. *Maxicours.com*

⁶⁵ OFS, 2018. *Structure de l'économie : Entreprises.*

machines existent également selon ce principe. Le but est de pouvoir partager les frais des installations mais également de diminuer l'espace nécessaire pour ce type d'équipements dans les propriétés privées. Avec ce genre d'espace, la notion de communauté est à nouveau de mise, même si elle a évolué par rapport à son image d'origine⁶⁶.

Le partage d'équipements que proposent ces espaces peut également s'appliquer à d'autres domaines. Dans le cadre des soins par exemple, certaines professions demandent le même genre d'infrastructures. Il est alors envisageable d'avoir un local dans plusieurs villages dans lequel un ostéopathe, un physiothérapeute ou encore un masseur font une rotation. Ceci permet une diversification de l'offre, mais avec des moyens correspondant à l'échelle du village.

La multiplication des services permet également une diminution de la dépendance à l'agglomération et donc à la voiture. Ceci représente un enjeu économique puisque les gens utilisent les infrastructures qu'ils ont financées et non celles financées par les milieux urbains⁶⁷ ; social puisqu'elle permet une intégra-

tion à la commune de domicile⁶⁸ ; et enfin écologique puisqu'elle limite la longueur des trajets quotidiens. Les trois piliers de la durabilité sont donc présents dans cette démarche.

L'instauration de l'utilisation des infrastructures locales commencera certainement à travers l'enjeu écologique. Ces dernières années, la mobilité croissante des habitants et l'augmentation du commerce de masse, qui présentait une offre nouvelle, ont diminué le rendement des commerces de proximité, causant leur fermeture progressive. Cependant, aujourd'hui, avec le développement des consciences écologiques, un réel intérêt s'observe pour le commerce local et la qualité associée aux produits qui en proviennent. Ce type de commerces cherche à limiter tant le nombre d'intermédiaires lors de la vente des produits par un circuit court⁶⁹, que la distance parcourue par le produit entre le lieu de production et le lieu de consommation grâce à un circuit de proximité. Il s'illustre par la vente directe des produits à la ferme ou sur les marchés, ou la vente avec un seul intermédiaire dans les boucheries, les restaurants ou les épiceries. Le contact direct avec le producteur permet

également de connaître la véritable provenance des produits achetés.

Ce modèle de marché favorise autant les consommateurs que les agriculteurs. Les consommateurs bénéficient de produits frais et les producteurs sont davantage payés pour leurs produits. Ce type de marché permet aux exploitations agricoles de perdurer. Les agriculteurs étant désignés par la Constitution suisse⁷⁰ comme les gardiens du paysage, le maintien de leurs exploitations permet la pérennité de ce patrimoine environnemental.

⁶⁶ Garcia, R., 2017. Le coworking séduit les Romands. *Bilan*.

⁶⁷ Kübler, D., 2005. *La métropole et le citoyen : les agglomérations urbaines en Suisse vues par leurs habitants*.

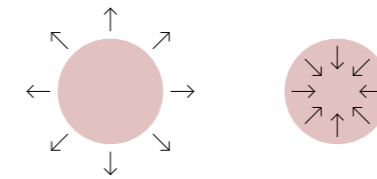
⁶⁸ Garnier, A., 1984. *Les nouvelles cités dortoirs : l'expansion de la maison individuelle périurbaine*.

⁶⁹ Bloch, G., 2018. L'agriculture de proximité foisonne en Suisse romande. *Le Temps*.

⁷⁰ Confédération suisse, 2018. *Constitution fédérale de la Confédération suisse*. Art. 104 al.1b

3.3 Un contexte spécifique

Fig.13 : distinction entre le cadre extraverti de l'environnement des villages et le cadre introverti du patrimoine bâti des villages



⁷¹ Andersen, I., Sagnières, M. et Riedo, E., 2017. Façonner le territoire suisse, pratiques émergentes. *Les Cahiers de l'ASPAN*.

⁷² Rey, E. et Frei, W., 2017. Générer de nouvelles polarités urbaines. *Les Cahiers de l'ASPAN*.

⁷³ ibid.

Au sein de ce même réseau, on trouve donc plusieurs polarités avec des importances et des caractéristiques différentes. En effet, le contexte n'est pas le même dans une grande ville, une petite ville ou un village. Entre plusieurs villages les contextes sont également différents. La topographie peut être différente, et traitée différemment, tout comme les espaces publics avec leurs rues et la présence ou non d'une place, d'un centre, ou encore les logiques spatiales formant le tissu bâti. Le contexte environnemental varie également si l'on se trouve dans une vallée, une plaine ou au bord d'un lac. Un autre aspect est l'évolution socio-historique qui se distingue d'une commune à l'autre. Elles n'ont en effet pas la même histoire, le même processus de formation. Elles sont le résultat d'une stratification d'éléments de leur passé qui leur est propre. De cette manière, les lieux s'adaptent à leur géographie et aux besoins des habitants ce qui explique qu'ils changent au fil des années⁷¹.

Dans cette optique-là, les stratégies de développement des différents pôles doivent s'adapter au contexte. Ainsi, on ne peut pas imaginer appliquer un modèle quantitatif, abstrait et figé⁷². Il faut au

contraire concevoir un projet qui prend en compte les caractéristiques existantes d'un lieu ainsi que de nouvelles perspectives. La stratégie est alors de relever les qualités d'un lieu et d'en sélectionner les éléments identitaires à préserver, voire à valoriser⁷³. La mutation des villages étant inévitable, il faut par conséquent trouver un équilibre entre leur évolution identitaire et la conservation de cette même identité.

Deux constituants de l'identité des villages liés à leur contexte peuvent être mis en évidence, il s'agit de l'environnement villageois et du tissu bâti. Ces deux grandes catégories considèrent le village sous deux angles différents, l'un extraverti et l'autre introverti. Le premier concerne l'environnement qui entoure le village, alors que le second regarde à l'intérieur même du tissu bâti. Ils ont la particularité d'être considérés comme attractifs par toute la population rurale malgré des modes de vies différents. C'est pour cette raison qu'une attention particulière leur sera consacrée afin de les préserver au maximum.

3.3.1 L'environnement villageois

Un cadre de vie synonyme de calme et de verdure

Ce que nous appelons environnement dans cette partie se réfère à la notion de paysage. Il s'agit du milieu dans lequel s'inscrit le tissu bâti. Le parallèle au paysage se justifie par le caractère pictural⁷⁴ qui est attribué au cadre de vie rural. En effet, il est fréquemment idéalisé et l'image qui en ressort se rapproche souvent des tableaux romantiques qui exposent une belle campagne verdoyante.

Les critères recherchés et cités comme étant importants lors de la recherche d'un nouveau logement confirment ce point de vue. La situation géographique du lieu résidentiel est un des éléments auxquels la population prête le plus d'attention, 29% des personnes y sont très sensibles⁷⁵. Les qualités de l'environnement naturel découlent souvent des influences négatives que représentent le milieu urbain en termes de bruit ou de pollution par exemple. C'est ce qui empêche les personnes déjà domiciliées dans le milieu rural de repartir en milieu urbain et c'est ce qui motive les personnes habitant en ville à venir dans

des villages. Pour 15% des habitants d'un milieu rural, il n'y a aucune envie de revenir en ville et pour 17% la condition de ce retour dépend de l'accessibilité à un environnement calme⁷⁶, qui rappelle clairement celui de la campagne.

Cette tranquillité est un aspect fondamental du milieu rural et, pourtant, c'est un aspect apprécié dans tous les milieux. Les habitants, tant urbains que ruraux, préfèrent un quartier peu bruyant à la proximité de leur lieu de travail (67% contre 21%), à un quartier de bonne réputation (57% contre 34%) ou à un grand logement (54% contre 37%). 41% des personnes interrogées mentionnent la tranquillité du quartier comme un critère important lors de la recherche d'un logement⁷⁷.

Dans *l'étude sur l'étalement urbain, la mobilité résidentielle et l'aspiration des ménages* établie par l'Université de Lausanne⁷⁸, les critères des habitants lors de la recherche d'un futur logement sont classés selon quatre dimensions : le cadre de vie, le logement, l'environnement social et l'accessibilité. Les éléments décisifs dans le choix du cadre de vie sont très sou-

⁷⁴ Jollivet, M. et Eizner, N., 1996. *L'Europe et ses campagnes*.

⁷⁵ Da Cunha, A., Bochet, B., Both, J.-F., Mager, C. et Vuagniaux, L., 2007. Étalement urbain, mobilité résidentielle & aspirations des ménages, l'agglomération lausannoise.

⁷⁶ *ibid.*

⁷⁷ *ibid.*

⁷⁸ *ibid.*

vent synonymes et représentatifs du milieu rural. En effet, on constate qu'en moyenne pour 90% des gens le niveau sonore est important à très important, ceci correspond au calme du milieu périurbain et rural. Pour 85% de la population, la qualité de l'air est (très) importante, ceci explique la mauvaise image du milieu urbain. Enfin, pour 75% des habitants, la présence d'espaces verts est (très) importante. Ces derniers étant moins facilement accessibles en milieu urbain, ils confirment l'intérêt pour les communes rurales centrales.

Le rapport de l'Homme à la nature se voit donc modifié. Le paysage rural est de plus en plus perçu à travers une idéologie écologique⁷⁹, il devient un élément privilégié du cadre de vie⁸⁰. Avec l'homogénéisation des modes de vie, le milieu rural n'est plus un endroit où la vie se passe différemment qu'en ville. Désormais, il s'agit d'un milieu « *où se vit, dans certains domaines, autrement, une même modernité. Un lieu où peuvent s'exprimer des formes de vies autres, non pas parce qu'il est rural mais parce qu'il est petit donc plus maîtrisable* »⁸¹.

Un paysage témoin du passé

L'intérêt grandissant pour le paysage rural se traduit, nous l'avons vu, par une quête de l'espace naturel. Cependant, le cadre temporel a également beaucoup d'importance puisque ce milieu est chargé de mémoire, d'événements passés. Même si une part de cet héritage est mythifiée, notamment par l'image « carte postale » de la campagne du Village Suisse, l'ancrage au passé à travers un lieu est le signe d'une permanence. « *La notion du paysage artistique, pittoresque ou légendaire [glisse] vers le paysage patrimoine, le paysage écologique, le paysage identitaire* »⁸².

Dans *Les Lieux de mémoire* de Pierre Nora⁸³, il est expliqué que le lien entre les paysages et la mémoire est justifié par le fait que cette dernière se localise plus aisément dans un milieu concret que dans le temps⁸⁴. Il n'est donc pas étonnant qu'il devienne le support de cet attachement au passé. Il est fixe et n'évolue que très peu. Cette stabilité au cours du temps et le fait qu'il soit à la portée de tous expliquent que le paysage peut être perçu comme un espace fédérateur.

Avec cette notion de paysage patrimoine, l'environnement devient un bien collectif dont chacun est responsable et plus seulement les professions agricoles. Cette prise de conscience commune renforce l'intérêt pour le paysage et les dernières révisions de la LAT en témoignent.

⁷⁹ Jollivet, M. et Eizner, N., 1996. *L'Europe et ses campagnes*.

⁸⁰ ibid.

⁸¹ ibid.

⁸² ibid.

⁸³ Nora, P. (éd.), 1993. *Les lieux de mémoire. Vol 3 : Les France*.

⁸⁴ Jollivet, M. et Eizner, N., 1996. *L'Europe et ses campagnes*.

3.3.2 Le patrimoine bâti des villages

Le patrimoine est un bien hérité du passé qui a une signification particulière au niveau territorial, national ou régional. Une valeur historique, esthétique ou encore scientifique est attribuée à divers objets construits et espaces qui n'entrent pas dans la catégorie des monuments historiques⁸⁵. Dans le Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Françoise Choay distingue le patrimoine architectural du patrimoine urbain. Le premier comprend l'architecture populaire, vernaculaire et les ensembles ruraux. Elle constate que cet héritage est aujourd'hui peu valorisé, peu protégé et peu préservé et, par conséquent, menacé de disparition. Le patrimoine urbain comprend l'ensemble des tissus urbains ayant une structure particulière⁸⁶. Les villages sont donc à préserver puisqu'ils sont le témoin d'un mode de vie passé qui leur est propre et dont découle un charme aujourd'hui recherché.

Les aspects singuliers du tissu villageois

Camillo Sitte préconisait une étude approfondie de ces tissus dans le but d'y trouver des règles organi-

sationnelles, esthétiques et spatiales, à transposer dans le tissu bâti contemporain afin de lui rendre sa beauté⁸⁷. Cette beauté découle selon lui de plusieurs paramètres, tous absents de l'architecture moderne. L'analyse de Camillo Sitte est intéressante puisque la distinction qu'il fait entre le tissu bâti des villes historiques et des constructions modernes peut être mise en parallèle avec les tissus villageois et les quartiers de villas et petits immeubles qui viennent s'y confronter.

Le premier élément évoqué par Camillo Sitte est l'harmonie de l'ensemble des bâtiments qui découle des matériaux utilisés à l'époque pour les construire. On utilisait ce qui était disponible sur place, ce qui justifie la cohésion du tissu bâti. C'est également ce qui ancre les bâtiments au lieu et qui en fait un lieu à l'identité forte⁸⁸. La simplicité et l'homogénéité des matériaux des façades permettent un dialogue entre elles : chaque maison s'insère dans un ensemble mais ne perd pas pour autant de son individualité⁸⁹.

Ce dialogue entre les constructions est possible grâce à une prise en compte du tissu bâti existant. Les

⁸⁵ Merlin, P. et Choay, F., 2010. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ Sitte, C., 1889. *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*.

⁸⁸ Gallaz, C., Bory, M., Koenig, M., De Giuli, A. et Waadtländer Heimatschutz, 1997. *Charme des maisons rurales en Pays de Vaud*.

⁸⁹ Von der Mühl, H.-R. et Zeller, W., 1978. *Le charme des petites villes suisses : les beautés cachées de notre patrimoine national*.

méthodes de construction des bâtisseurs ancrées inconsciemment dans la tradition répondaient de manière encore plus stricte à la notion d'ensemble, que les plans directeurs d'aujourd'hui. L'ensemble primait sur la fantaisie de chacun⁹⁰, ce qui n'est malheureusement plus le cas. Le temps que prenaient les constructions à l'époque permettait une évolution plus lente du tissu bâti et ainsi une meilleure prise en compte de ce dernier lors des nouvelles réalisations.

Cette construction par étapes du tissu bâti est également ce qui lui a apporté sa singularité faisant partie de son caractère. L'aspect pittoresque et naturel des irrégularités assumées évite ainsi la raideur des constructions⁹¹. Toutes ces irrégularités restent cependant agréables à l'œil, et ceci grâce à l'utilisation des notions de contrepoids et d'équilibre⁹² typiques du pittoresque menant à un tissu homogène. Ceci contraste avec les nouvelles constructions qui recherchent des volumes bâtis réguliers et uniformes sans se préoccuper du contexte et des espaces extérieurs que cela génère. Avec ce type d'architecture, les traces des générations successives disparaissent⁹³. En plus d'une perte d'ancrage au lieu, causée par une

utilisation uniforme des matériaux sur l'ensemble du territoire, c'est aussi une perte du patrimoine historique qu'impliquent les nouvelles constructions.

La forme des constructions d'aujourd'hui modifie également le rapport du tissu bâti à l'espace public de la rue notamment. En effet, une enfilade de blocs bâtis isolés crée un maillage discontinu au village. « *Dans l'urbanisme moderne, la relation entre les surfaces bâties et les surfaces vides s'inverse littéralement. Autrefois les espaces vides constituaient une totalité close dont la forme était déterminée en vue de l'effet qu'ils devaient produire. Aujourd'hui on découpe des parcelles à bâtir sous la forme de figures régulières, et ce qui reste est baptisé rue ou place* »⁹⁴.

⁹⁰ Sitte, C., 1889. *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques.*

⁹¹ ibid.

⁹² ibid.

⁹³ Gallaz, C., Bory, M., Koenig, M., De Giuli, A. et Waadtländer Heimatschutz, 1997. *Charme des maisons rurales en Pays de Vaud.*

⁹⁴ Sitte, C., 1889. *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques.*

⁹⁵ Parat-Bezard, P. 2004. Le CAUE révèle le charme du patrimoine gardois. In : La notion de charme. *Espaces Tourismes & Loisirs.*

⁹⁶ Amirou, R., 2004. Un charme qu'il ne faut pas jeter. In : La notion de charme. *Espaces Tourismes & Loisirs.*

⁹⁷ Parat-Bezard, P. 2004. Le CAUE révèle le charme du patrimoine gardois. In : La notion de charme. *Espaces Tourismes & Loisirs.*

⁹⁸ Thomas, M.-P., Adly, H., Pattaroni, L., Kaufmann, V. et Galloux, S., 2011. *Choix résidentiels et modes de vie dans l'agglomération franco-valdo-genevoise.*

Le charme, qualité attractive

La beauté décrite par Camillo Sitte est ce qui confère du charme aux villages. L'harmonie, la simplicité, le traitement des rues et des espaces publics sont autant d'éléments caractéristiques du charme des villages. Dans ce cas, ce dernier est donc représenté par ce qui fait son identité architecturale et urbanistique. Cependant, une description analytique et pragmatique ne suffit pas⁹⁵. La vue permet de saisir la surface des choses, l'apparence concrète des éléments, la matière, la couleur, etc. Mais le charme est synonyme d'un dedans, d'une profondeur⁹⁶, qui nécessite une interprétation. Le ressenti, l'état d'esprit ou encore les souvenirs d'enfance ont donc leur importance puisqu'ils permettent d'expliquer l'émotion agréable que provoque sur nous un espace, une atmosphère. Le charme est dans ce cas l'âme d'un lieu.

La nostalgie des valeurs de quiétude d'un passé idéalisé constitue également une caractéristique du charme de ce tissu bâti. La proximité et l'authenticité de la structure villageoise confèrent une sorte de cocon protecteur qui s'oppose à la grandeur de

la modernisation et de l'urbanisation. L'intimité et l'échelle humaine du village lui confèrent ainsi un charme supplémentaire.

La notion de charme reste cependant relativement abstraite, puisqu'elle découle souvent d'un « quelque chose en plus » indescriptible⁹⁷. Pourtant, 44% des gens le citent comme un élément important et 37% comme très important⁹⁸.

3.3.3 Genius loci

Alors que dans l'Antiquité, le *genius loci* signifiait « l'esprit du lieu », aujourd'hui, ce terme est plus communément utilisé pour décrire l'identité, le caractère et l'atmosphère d'un lieu. Cependant, le lien entre l'homme et son milieu découlant de la première définition est toujours présent dans la deuxième. L'esprit, qui évoque la pensée, l'immatériel et paradoxalement les humains, se rattache au lieu, qui lui, évoque un monde physique⁹⁹.

Ce lien entre les humains et leur environnement est développé par Christian Norberg-Schulz dans son livre *Genius Loci. Paysage, Ambiance, Architecture*¹⁰⁰. Selon lui, l'individu existe grâce au lieu dans lequel il se trouve. Il appelle ceci l'espace existentiel et lui donne des formes et des échelles diverses. Cet environnement peut aller du paysage, élément naturel et vaste à l'agglomération et aux édifices, éléments artificiels à l'échelle d'un village par exemple.

Toujours selon lui, l'esprit du lieu se manifeste grâce à l'orientation et l'identification qu'il offre à l'individu. L'être humain doit pouvoir s'orienter et savoir où il se trouve pour se sentir en sécurité. Il doit également

pouvoir s'identifier à un lieu pour pouvoir se l'approprier. Les singularités du paysage et du patrimoine bâti évoquées ci-dessus prennent ici toute leur importance. Elles expliquent l'attraction et l'attachement que l'on peut ressentir pour un lieu sans pour autant pouvoir l'expliquer. C'est ce qui est décrit comme charme dans le cas du tissu bâti et comme support de la mémoire dans le cas du paysage. La diminution de l'identité de l'architecture actuelle s'explique par les insuffisantes possibilités d'orientation et d'identification qu'elle offre.

Le *genius loci* se définit grâce à trois notions. Il y a premièrement *l'image du lieu*, la fascination qu'il est capable d'exercer, l'enracinement au passé qu'il produit et sa capacité de représentabilité. Il y a ensuite *l'espace du lieu*, qui est influencé par sa position géographique, sa topographie, la structure spatiale des lieux de vie populaire et l'identification dans le paysage urbain qu'il permet. Enfin, *le caractère du lieu* qui prend en considération le milieu urbain et géographique. Ce dernier découle d'une cohésion des éléments qui génère une identification locale, c'est un monde dans un monde. Ceci explique que ce qui

⁹⁹ Genius loci, 2018. *Wikipédia*.

¹⁰⁰ Norberg-Schulz, C. et Seyler, O., 2017 ; © 1981. *Genius Loci: paysage, ambiance, architecture*.

définit un lieu n'est pas seulement un tissu bâti qui lui est propre, mais également l'environnement dans lequel il se trouve ainsi que l'atmosphère générée par ses singularités.

Le *genius loci* permet à chaque site de se différencier puisqu'il fait ressortir les spécificités de chacun. Il reflète les qualités locales et transforme les influences diverses. La synthèse qu'effectue le *genius loci* permet à des fragments de diverses provenances de ne former qu'un seul puzzle grâce à plusieurs pièces de mémoires. La pérennité de l'identité d'un lieu dépend justement de la manière dont cette articulation se passe.

Si un lieu perd son *genius loci*, il perd son identité. Nous l'avons vu, il dépend d'un grand nombre de facteurs, tels que l'environnement, le tissu bâti, les singularités de ces éléments et la manière dont elles se mélangent. Le préserver ne signifie pas recopier un modèle ancien, mais il faut mettre à jour l'identité du lieu et la réinterpréter tout en la respectant. Pour ce faire, il faut se baser sur les paramètres locaux, propres à chaque site.

3.3.4 Une densification vers l'intérieur propre aux villages

Nous l'avons vu, l'urbanisation en cours est inévitable. Pour répondre aux besoins démographiques, il faut la maîtriser afin d'éviter le mitage du territoire. D'où l'intérêt de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire en vigueur depuis 2014 : il faut densifier vers l'intérieur du milieu bâti. Bien que sa révision ait été acceptée par le peuple suisse, cette notion fait peur à certains. L'idée de densifier n'est pas de construire de grandes tours, mais il faut toujours s'intéresser au contexte et à la manière dont peuvent être intégrés un nouveau bâtiment ou une extension à un tissu bâti existant. Ainsi, un projet de densification vers l'intérieur ne sera pas le même en milieu urbain ou en milieu rural, mais il sera également différent d'un village à un autre.

De cette manière, dans les grandes villes déjà particulièrement denses comme Genève ou Lausanne, la surélévation de bâtiments existants est fréquemment pratiquée. La zone suburbaine, elle, possède un grand nombre de terrains autrefois occupés par des industries et autres infrastructures. Ces friches industrielles, ferroviaires ou militaires sont un énorme potentiel de densification puisqu'elles sont implantées

dans des endroits bien situés, relativement proches des commodités urbaines, et leur ancienne affectation induit des surfaces souvent généreuses. Dans les zones périurbaines et rurales, il existe divers potentiels : les friches agricoles qui se situent principalement au cœur des villages, la réorganisation des quartiers de villas ou encore les terrains inexploités en zone de centre.

Avec cette notion de densification vers l'intérieur, on cherche premièrement à utiliser les bâtiments existants, parfois devenus vétustes, en leur donnant une seconde vie, requalifier des espaces déjà construits ou encore valoriser des quartiers existants¹⁰¹. À ce travail s'ajoute également souvent la construction de nouveaux bâtiments sur des terrains encore vides au milieu du bâti existant. Ceci pose cependant d'autres questions. Comme nous l'avons vu dans le reportage photographique (cf. pp.32-39, 42-45), souvent, l'architecture ainsi apportée ne cherche pas à s'intégrer au contexte, aux bâtiments pour certains présents depuis des siècles. Cette architecture économique est quelque peu générique, on retrouve les « mêmes » bâtiments dans plusieurs communes, tous se ressemblent et on

¹⁰¹ TRIBU Architecture et Plates-Bandes communication, 2016. *Les enjeux du développement vers l'intérieur : 32 exemples de densification réalisés en Suisse.*

pourrait ainsi les déplacer d'un site à l'autre. En outre, il arrive souvent que des bâtiments ayant une valeur patrimoniale soient détruits afin de faire place à de nouveaux logements. Disparaît avec eux l'identité du lieu et le charme qu'ils y apportent. En continuant dans ce sens, ce patrimoine est voué à disparaître, alors qu'il serait plus judicieux de le rénover, voire le réaffecter, pour qu'il réponde aux besoins nouveaux et ne demeure pas délaissé. Ces lieux ont de l'intérêt pour l'histoire, on ne peut pas se permettre de tout effacer pour tout remplacer. De plus, face à d'autres enjeux contemporains comme la durabilité, il faut se baser sur les potentialités préexistantes qu'il faut repérer et optimiser. C'est ce que propose Helvopolis, que nous avons vu précédemment, en proscrivant la notion de tabula rasa ou la création de nouvelles « cités idéales » comme le proposaient les siècles précédents¹⁰².

« *La densification doit préserver l'identité des quartiers et des villages, respecter le tissu bâti existant, renforcer la qualité de vie et valoriser les espaces libres* »¹⁰³. Tel est le défi que donne l'Office fédéral du développement territorial face à la tendance des villes

et des villages à devenir plus denses et monotones.

Pour préciser ce que la densification vers l'intérieur doit prendre en compte, l'association Patrimoine Suisse a mis en place dix principes à observer pour garantir une densification de qualité et préserver les aspects architecturaux patrimoniaux¹⁰⁴. Les deux premiers principes formant la base de ces règles sont :

- Tenir compte des inventaires, en particulier de l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)
- Promouvoir une architecture de qualité

Les huit règles qui suivent permettent de répondre à une architecture de qualité :

- Respecter l'identité spécifique du lieu
- Sauvegarder les éléments générateurs d'identité
- Rechercher la densité optimale et non maximale
- Prévoir le temps nécessaire pour permettre une meilleure acceptation du changement de la part des habitants

¹⁰² Rey, E., 2017. Helvopolis, Une vision intégrative pour les territoires du Plateau suisse. *Les Cahiers de l'ASPAN*.

¹⁰³ ARE, 2018. *Tendance et défis, Faits et chiffres relatifs au Projet de territoire Suisse*. Berne.

¹⁰⁴ ARE, 2013. *Aménager et construire plus dense, Forum du développement territorial*.

- Assurer une affectation judicieuse
- Créer de la diversité permettant de relier lieux de travail, de loisirs et d'habitat
- Conserver et créer des espaces non construits comme des chemins, places, espaces verts, plans d'eau
- Pratiquer une politique foncière active

Il est souvent difficile de tenir compte de tous ces éléments en même temps avec les différentes contraintes que l'on peut rencontrer. L'objectif de cette liste est de sensibiliser les différents acteurs à ce que représentent les enjeux d'une densification vers l'intérieur de qualité et en retirer les éléments primordiaux à retenir lors de la conception d'un projet.

3.3.5 Le potentiel de densification des villages

Les noyaux historiques des villages, en plus de leur architecture au charme non négligeable, possèdent une densité intéressante. L'étude de cette densité, de la qualité des espaces publics¹⁰⁵ et de la proximité des services et des équipements qu'ils engendrent est un véritable avantage qualitatif lors de la densification des villages. Aujourd'hui les règlements d'aménagement ne nous permettent plus de construire des tissus bâtis similaires qui pourtant fonctionnent encore malgré leur ancienneté. Avec des notions comme la distance à la limite, l'interdiction de contiguïté ou la longueur maximale des bâtiments, on a principalement des constructions en « plots » formant des espaces résiduels plus que de réels espaces publics. Il faudrait alors reconsidérer ces règles qui compromettent les objectifs de la densification vers l'intérieur en ce qui concerne la qualité spatiale des espaces extérieurs¹⁰⁶.

La densité des centres de villages n'empêche pas la présence de nombreuses friches agricoles disséminées dans l'ensemble du tissu bâti. Celles-ci sont précieuses, non seulement en termes de valeur patrimoniale, mais également pour les volumes qu'elles représentent et pour les terrains généreux qui les

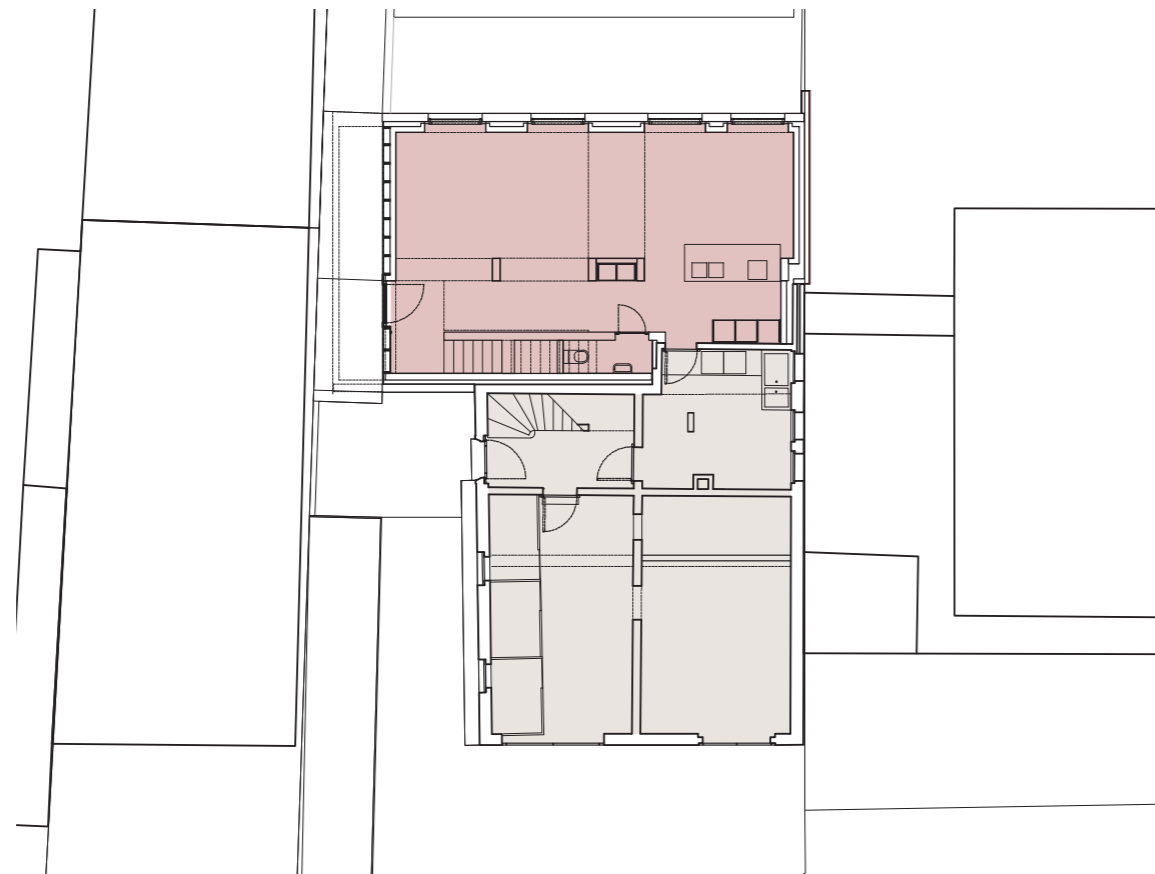
entourent dans certains cas. Ceci explique l'intérêt que nous leur porterons dans la suite de notre travail.

Accolés à la zone de centre de village, les quartiers de villas possèdent également un potentiel de densification énorme. Ils sont synonymes d'une dispersion des constructions et de cette manière, représentent l'opposé de ce que recherche la densification. En 2017, 57.2% de la population suisse vit dans des maisons individuelles¹⁰⁷. Il est donc judicieux de chercher un moyen de densifier ces zones. La LAT, dans sa recherche de protection du paysage, restreint fortement la création de nouveaux quartiers de villas, en demandant aux cantons de construire de manière compacte et aux communes de revoir la taille de leurs zones à bâtir surdimensionnées. Cependant, contrairement aux friches agricoles, les villas ne font pas partie du patrimoine que nous cherchons à conserver. Ce patrimoine qui fait l'identité et le charme des villages. Nous ne ferons alors que mentionner ce potentiel, même si le travail de densification de ces zones permettrait de compléter celui effectué au centre et de lier ces deux entités qui aujourd'hui fonctionnent séparément.

¹⁰⁵ TRIBU Architecture et Plates-Bandes communication, 2016. *Les enjeux du développement vers l'intérieur : 32 exemples de densification réalisés en Suisse.*

¹⁰⁶ *ibid.*

¹⁰⁷ OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Proportions de maisons individuelles dans le parc de bâtiments, en 2017.*



Les friches agricoles

Les friches agricoles représentent un grand potentiel de densification. Dans les villages, un certain nombre de fermes qui ont servi autrefois à l'agriculture ne sont plus utilisées comme telles. Elles prennent souvent la forme d'une grange, avec écurie ou non, accolée à une habitation. Ainsi, ces dernières - pour autant qu'elles aient été entretenues ou rénovées - sont encore habitées, mais la partie agricole est bien souvent inexploitée. Le nombre d'agriculteurs en Suisse diminue considérablement. En 1970, le pays compte environ 149'000 exploitations, alors qu'en 2017 il n'en compte plus que 51'000¹⁰⁸. Il y a donc un grand potentiel de réaffectation de ces bâtisses agricoles. Comme expliqué ci-dessus, elles représentent souvent de grands volumes intéressants pour l'aménagement d'un programme. De plus, elles sont des témoins du passé agricole des villages et font partie de la stratification de leur évolution. Elles constituent l'identité à préserver, et composent le contexte auquel il faut s'intégrer.

On trouve beaucoup de friches agricoles dans les centres des villages où la densité du bâti est déjà

optimale. L'intérêt est donc principalement de les rénover dans le but d'une réaffectation.

Le projet du bureau Dominique Schmutz architecte à Sugiez¹⁰⁹, dans le canton de Fribourg, représente un bon exemple de ce type de densification. Situé dans le centre historique du village, il comprend rénovation et reconstruction. Le bâtiment existant contenait un appartement dans l'aile d'habitation, des combles non isolés, ainsi qu'un volume adjacent inexploité. L'appartement existant a alors été rénové et un loft a été créé dans les combles. Dans la seconde partie du bâtiment, on trouve désormais également deux appartements.

L'intégration au contexte se fait à travers plusieurs éléments. Les volumes du tissu villageois ont été conservés. Cependant, seule l'habitation a été sauvegardée, le volume attenant étant dans un état qui ne permettait pas de le rénover. Le but était alors de créer une cohérence entre l'ancien et le nouveau. Du béton sablé et teinté a été employé pour la reconstruction afin de se rapprocher le plus possible des matériaux traditionnels, alors que l'apparence de la façade existante a été maintenue.

◀ Fig.14 : photos et plan du rez-de-chaussée du projet de transformation d'une friche agricole à Sugiez, réalisé par le bureau Dominique Schmutz architecte de Sugiez

■ Reconstruction
■ Rénovation

¹⁰⁸ OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Exploitations et surface agricole utile, en 2017.*

¹⁰⁹ TRIBU Architecture et Plates-Bandes communication, 2016. *Les enjeux du développement vers l'intérieur : 32 exemples de densification réalisés en Suisse.*

Ce projet démontre la possibilité de rénover un bâtiment rural situé au centre d'un village dans le but de densifier vers l'intérieur, tout en conservant l'identité patrimoniale du bâtiment et du site. De la même manière, il nous permet de voir qu'il est possible de faire de l'architecture contemporaine qui s'adapte au contexte historique et s'y intègre bien.

Les terrains inexploités en zone de centre village

Certaines des friches agricoles décrites ci-dessus disposent d'un terrain généreux qui s'explique par leur ancienne affectation. Dans de rares cas, des parcelles sont même inoccupées. Ces terres situées dans la zone définie comme centre du village dans les règlements communaux, et en zone constructible, sont encore cultivées même si le bâtiment n'est plus utilisé à des fins agricoles. Bien qu'exploitées, elles représentent tout de même un potentiel de densification. En effet, il est préférable d'implanter de nouveaux bâtiments dans cette zone déjà construite, plutôt que d'étendre les limites du village, contribuer au mitage

du territoire et détériorer le paysage environnant qu'il est nécessaire de préserver.

Néanmoins, comme nous l'avons vu, ces nouvelles constructions fréquemment attribuées à de l'« architecture de promoteurs » ne cherchent pas à s'adapter au contexte environnant du village dans lequel elles s'implantent. Pour maintenir l'identité du lieu, elles devraient pourtant s'y intéresser et s'en inspirer. Toutefois, l'idée n'est pas de faire de l'historicisme architectural en copiant trait pour trait des éléments typiques. « *Le risque est de créer une sorte d'exotisme qui ferait des sites charmants des lieux hors de l'histoire, de la modernité et du progrès technologique* »¹¹⁰. Cette nouvelle architecture doit être contemporaine, tout en tenant compte du contexte au travers du tissu bâti existant.

Un projet très complet en ce qui concerne la densification vers l'intérieur est celui du bureau LVPH dans le centre du village de Cressier, dans le canton de Fribourg. Il comprend la construction de trois nouveaux bâtiments, soit une salle commune, des logements et une chambre funéraire, ainsi que la réhabilitation

¹¹⁰ Leenhardt-Salvan, M., 2004. La notion de charme : hôtel de charme, gîte de charme, jardin de charme, village de charme. *Espaces Tourisme & Loisirs*.

de quatre bâtisses historiques, dont une école, deux fermes et une porcherie.

Les deux fermes sont de la forme typique du bâti rural au sein des villages : un volume constitué de deux parties, l'une dédiée à l'habitation et la seconde contenant une grange. Les habitations ont simplement été rénovées. En ce qui concerne les granges, leur structure a été conservée. Le projet s'est ensuite inscrit à l'intérieur de ces volumes, en se détachant de quelques mètres des façades également préservées. De la même manière, la structure de la porcherie a été maintenue, alors que les façades ont été remplacées. L'école a été rénovée et réaffectée en logements.

Les nouveaux bâtiments ont été traités avec de plus petits volumes que ceux des anciens bâtiments agricoles, pour ne pas entrer en concurrence avec eux. Les grands avant-toits des fermes ont été repris, à une échelle réduite également. Les matériaux, principalement du bois et du béton, se marient très bien avec les bâtiments existants. Chaque logement a sa propre entrée pour répondre à une typologie villageoise plus que locative. Leur répartition permet également d'animer l'entier de l'espace entre les bâtiments¹¹¹.

¹¹¹ LVPH, 2017. Cressier - Centre village. *lvph.ch*.

Un réel intérêt a en effet été porté aux espaces extérieurs. L'implantation des bâtiments a permis la création d'une place publique, mais donnant ce sentiment de privacité avec les bâtiments la délimitant. Le traitement du sol rappelle aussi cet aspect patrimonial, avec la présence de pavés que l'on peut trouver dans les rues et les places de villages ou de villes historiques et en partie déjà présents sur ce site. Un grand jardin délimité par un petit muret, faisant partie de l'identité agricole du site, a été maintenu.

Le projet démontre, en plus du fait que la réhabilitation des bâtiments existants respecte l'identité du village et le patrimoine bâti, qu'il est possible de construire de nouveaux bâtiments dialoguant parfaitement avec un milieu au caractère rural. Ceci, sans faire de l'architecture historicisante, mais avec une architecture contemporaine qui s'adapte au contexte, notamment par les volumes et les matériaux. Architectures « ancienne » et « nouvelle » fonctionnent ici véritablement bien ensemble.



◁ Fig.15 : photos et plan du rez-de-chaussée du projet de transformation et de la densification d'une friche agricole à Cressier (FR), réalisé par le bureau LVPH de Fribourg

3.4 L'évolution d'un idéal, un nouveau public cible

L'uniformisation du territoire s'explique également par l'homogénéisation des modes de vie sur l'entier de la Suisse. Les rurbains, qui concilient des modes de vies urbains et ruraux, sont en effet présents autant en ville que dans les villages. Ces nouvelles classes moyennes critiquent le mode de vie prépondérant durant tout le XX^{ème} siècle et se dirigent plutôt vers des notions comme l'écoquartier ou la ville durable représentant le nouvel idéal d'habiter¹¹². Alors que l'individualisme est ce qui caractérisait le mode de vie des urbains, aujourd'hui ils recherchent davantage un esprit de quartier, de convivialité et d'authenticité à travers l'identité et la mémoire du lieu¹¹³. L'esprit urbain est en mutation. Et comme nombre d'entre eux se rendent toujours dans les communes rurbaines pour y vivre, on peut aspirer à une future diminution des mentalités purement urbaines dans les villages.

Ce constat remet également en question l'idéal que représentait la villa individuelle. Alors que durant la première décennie de notre siècle environ 12'000 villas ont été construites par année¹¹⁴, cette tendance est à la baisse¹¹⁵. Le rêve des années 1950 de « l'American way of life » avec la maison, la voiture et les deux

enfants est dépassé¹¹⁶. Au-delà de la recherche d'un type d'habitat moins consommateur en terrain, d'une volonté de proximité avec les infrastructures et d'un retour de l'intérêt pour l'identité du lieu de vie, ce changement traduit une évolution de la constitution du noyau familial.

En 2016, seuls 28.2% des ménages sont composés d'un couple avec des enfants, alors qu'ils étaient 42.2% en 1970. Aujourd'hui, 35.3% des ménages sont des personnes seules et 27.4% sont un couple sans enfant. Ces deux catégories sont en nette augmentation puisqu'en 1970, les ménages d'une personne représentaient 19.6% et les ménages composés d'un couple sans enfant 24.2%¹¹⁷.

A l'heure actuelle, la génération des propriétaires ayant construit les villas les a quittées ou les quitte progressivement pour diverses raisons : maisons trop grandes quand il n'y a plus d'enfants, trop d'entretien, etc. Les villas individuelles ne sont pas adaptées aux personnes âgées, ce qui est un véritable problème au vu du vieillissement de la population suisse. La part des personnes pour qui la villa n'est plus suffisamment

¹¹² Thomas, M.-P., 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*.

¹¹³ *ibid.*

¹¹⁴ Schweizer Heimatschutz, 2011. La construction de 12'000 villas individuelles chaque année aggrave le mitage du territoire. *Details*.

¹¹⁵ OFS, 2018. *Bâtiment selon les niveaux géographiques institutionnels, la catégorie de bâtiment et l'époque de construction*.

¹¹⁶ La maison individuelle ne fait plus rêver les jeunes adultes, 2016. *Sciences-Tech, RTS Info*.

¹¹⁷ OFS, 2017. *Les familles en Suisse, Rapport statistique 2017*.

fonctionnelle pour pouvoir les intéresser tend donc à augmenter. Ce d'autant plus que les jeunes familles hésitent à les reprendre. Ces villas sont bien souvent dépassées, inadaptées aux besoins et aux goûts d'aujourd'hui et nécessiteraient alors de grandes dépenses pour être transformées. Une nouvelle génération porte également une importance à la mobilité, et les valeurs écologiques émergentes les mènent à l'utilisation des transports en commun plutôt que de la voiture. Or, ces quartiers périphériques sont souvent éloignés des lignes publiques. De la même manière, elles apprécient également vivre à proximité des infrastructures de commerces ou de loisirs, trop peu présentes dans les quartiers de villas. Ces souhaits de proximité aux infrastructures du centre et aux transports publics sont une nécessité pour les personnes âgées ou non-motorisées.

En effet, les quartiers de villas sont disposés comme des annexes aux villages. Ils ne se marient pas au centre et ont même tendance à en être détachés. L'organisation spatiale des villages traduit en réalité les habitudes socio-économiques et culturelles des habitants. « *Il s'agit de deux populations distinctes*

avec chacune leur histoire et leur mode de vie, qui se partagent le territoire communal. Chacune des deux populations cherche à préserver son identité propre et tend, par conséquent, à instaurer un système d'organisation spatial distinct »¹¹⁸. L'uniformisation des modes de vie laisse donc présager une architecture plus harmonieuse et moins disparate. De plus, ceci explique une nouvelle fois la nette baisse d'intérêt pour les quartiers de villas.

Aujourd'hui, même si l'individualisme est toujours présent, il y a un retour de l'esprit communautaire. Le besoin de sécurité, celui d'être chez soi et de pouvoir s'approprier son espace personnel sont des sentiments encore d'actualité¹¹⁹. Cependant, on apprécie également pouvoir compter sur quelqu'un. Le voisinage est reconsidéré, tout comme les commerces de proximité. La villa ne répond donc plus totalement à ce mode de vie.

La proximité qu'engendre la densification vers l'intérieur et les projets architecturaux alliant espaces privés et espaces communs sont certainement la nouvelle réponse idéale à l'évolution des demandes.

¹¹⁸ Garnier, A., 1984. *Les nouvelles cités dortoirs : l'expansion de la maison individuelle périurbaine.*

¹¹⁹ *ibid.*

Ces projets doivent cependant toujours bénéficier des avantages que présentent le milieu rural en termes de typologie de logement ou d'espace extérieur par exemple. De plus, ils permettent de toujours bénéficier d'un accès à la propriété, plus facile pour des raisons financières hors des villes. Cet aspect est fréquemment cité comme avantage du milieu rural. Leur situation centrale au sein du tissu existant permet également une proximité aux infrastructures, ce qui n'est pas négligeable. Ces nouveaux types d'habitat sont hybrides, ils « *font figure de compromis (...), car ils allient transports publics, calme, espaces verts, diversité d'environnements sociaux et de morphologies urbaines. (...) [Ils ont] une densité intermédiaire et un accès facilité à la nature, une bonne accessibilité en transports publics, une convivialité de proximité tout comme la possibilité d'être anonyme, une certaine mixité sociale* »¹²⁰.

Ce bilan de l'évolution actuelle du public cible des villages laisse encore présager de beaux jours aux communes rurales : d'un point de vue architectural, par la nette diminution du développement des zones villa et une meilleure prise en compte des tissus exis-

tants; d'un point de vue démographique également grâce aux personnes déjà intéressées par les villages aujourd'hui mais également par un nouveau bassin de population qui bénéficierait du développement de la mobilité et des infrastructures qu'impliqueraient les polarités secondaires.

¹²⁰ Garnier, A., 1984. *Les nouvelles cités dortoirs : l'expansion de la maison individuelle périurbaine.*

3.5 Synthèse : une vision stratégique pour les villages

L'identité forte des polarités permet de structurer le territoire. Ceci est d'autant plus important avec la mise en place d'un réseau couvrant une grande partie du pays et une limite entre ville et campagne de plus en plus floue. Le risque d'une uniformisation et d'une homogénéisation des territoires à faible densité causée par l'urbanisation est non négligeable¹²¹. Les villages, en tant que polarités urbaines, permettent donc une structuration et une qualification des espaces ruraux.

Ces polarités ne sont pas bénéfiques uniquement pour le territoire, mais également pour les villages eux-mêmes. En effet, devenir des polarités leur permet de se développer, notamment au travers de leurs infrastructures afin d'éviter de se transformer, à terme, en réel villages-dortoirs.

Notre démarche propose une vision future, mais non lointaine, pour un développement des villages qui tient compte d'éléments forts pour maintenir l'équilibre entre densité et identité de ces lieux. Nous sommes en effet à un tournant dans l'évolution du tissu bâti. Continuer dans la direction actuelle mène-

rait à une perte totale de l'identité des villages. Il est encore temps d'opter pour une nouvelle orientation afin de promouvoir un développement respectueux du patrimoine villageois.

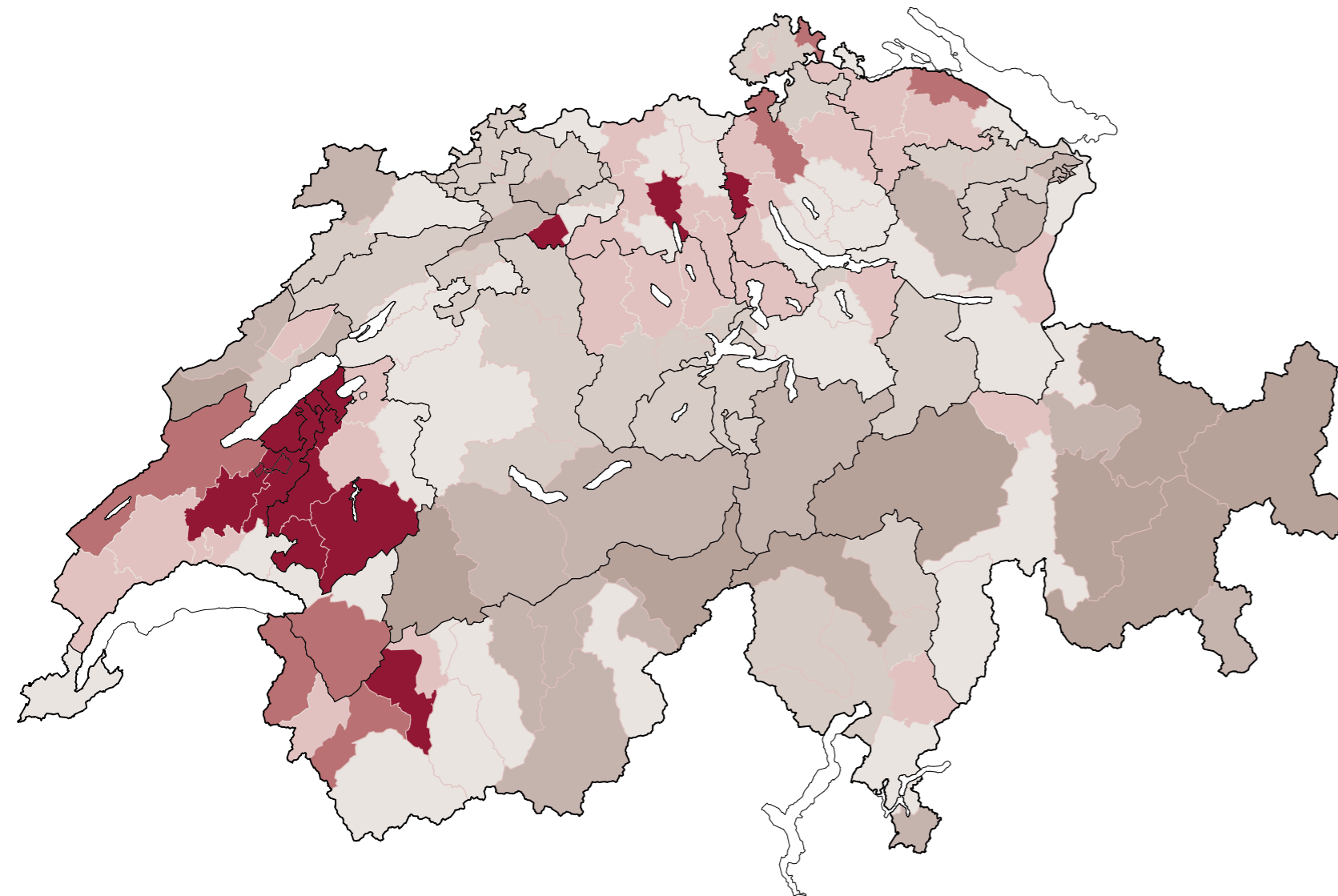
¹²¹ Rey, E., 2017. Helvepolis, Une vision intégrative pour les territoires du Plateau suisse. *Les Cahiers de l'ASPAN*.



Cas emblématique de
la région de la Broye

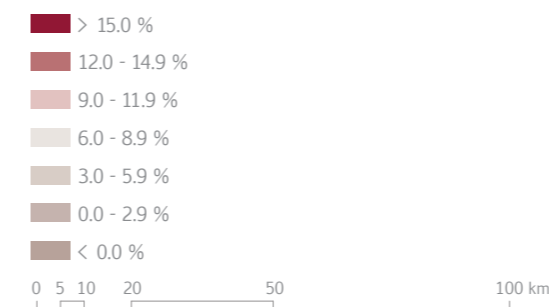
La question de la densification due à l'augmentation de la population est un élément primordial dans cet énoncé. Ainsi, nous nous sommes attardées sur cette région, puisque les deux districts de la Broye-Vully et de la Broye sont ceux qui ont démontré la plus grande augmentation de population entre 2010 et 2017 dans toute la Suisse. La variation de la population résidente permanente a été respectivement de +19,8% et +21,6% alors que la moyenne suisse est de +7,8%. Comme nous pouvons le voir sur la carte à la page suivante, la Suisse romande subit une plus grande pression démographique que la Suisse alémanique. La Broye se situe ainsi dans une zone plus élargie où l'augmentation démographique est omniprésente. Cela nous donne une raison supplémentaire de s'intéresser à ses mutations.

Comme nous l'avons vu sur la carte définissant les villages qui nous intéressent sur le Plateau suisse, la région de la Broye comporte un grand nombre de villages, pour la plupart définis comme ruraux. Il s'agit donc d'une zone intéressante pour notre travail en termes de tissu construit.



4.1 Contexte

◀ Fig.16 : carte des variations de la population résidente permanente par district entre 2010 et 2017



¹²² ARE, OFEV, OFS, 2011. *Typologie des paysages de Suisse, 2^e partie – Description des types de paysage.*

¹²³ *ibid.*

¹²⁴ OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Exploitations et surface agricole utile, en 2010 et 2017.*

La région de la Broye doit son nom à la rivière qui la traverse. Prenant sa source vers Semsales dans les Préalpes fribourgeoises, elle traverse Moudon, puis Payerne et se jette finalement dans le lac de Morat. La région est partagée entre deux cantons et comprend deux districts : celui de la Broye-Vully dans le canton de Vaud et de la Broye dans le canton de Fribourg.

Son paysage est défini par l'Office fédéral du développement territorial en deux types¹²². Le premier est un « paysage de vallées du Plateau suisse » qui correspond à la vallée de la Broye entre Moudon et Payerne. Il est caractérisé par une extension de l'habitat et des infrastructures suite à la suburbanisation et la périurbanisation. L'agriculture y est également très présente. On y trouve essentiellement des villages et de petites villes. La seconde partie de la région, la Basse-Broye, est caractérisée par un « paysage de plaines du Plateau suisse marqué par l'agriculture ». Ces vastes plaines sont principalement dédiées à l'agriculture intensive. On y trouve également surtout des villages dont l'architecture traditionnelle comprend un centre distinct et un grand nombre de bâtiments agricoles. La région a connu un grand dé-

veloppement de l'agriculture par la présence de son sol très fertile - les terres agricoles se sont étendues par l'assèchement d'anciens marais et de plaines alluviales¹²³. Aujourd'hui, le nombre d'exploitations agricoles est en baisse dans toute la Suisse. Les deux districts de la Broye en comptent ensemble près de 900 en 2017 pour plus de 1'000 en 2010¹²⁴.

La première raison à cette augmentation démographique dans la région de la Broye est sa situation en zone centrale. Elle n'est pas rattachée à une agglomération en particulier et ne forme pas non plus une agglomération elle-même, la plus grande ville s'y trouvant étant Payerne, petite ville d'environ 10'000 habitants. Sa situation lui permet en revanche de se trouver à proximité d'un certain nombre de grandes villes et agglomérations. En voiture ou en train, en moins de 30 minutes depuis Payerne, il est possible de rejoindre Fribourg et Yverdon. Elle est à 45 minutes de Berne, Neuchâtel et Lausanne en voiture, et il faut compter entre 15 et 30 minutes supplémentaires avec les transports publics. Finalement, Genève est atteignable en 1 heure et 15 minutes en voiture pour 1 heure et 30 minutes en transports publics. Notons que la Broye est de forme relativement allongée, ces durées peuvent donc varier d'un bout à l'autre de la région avec une proximité plus ou moins grande pour une ville plutôt qu'une autre. La population de pendulaires acceptant de parcourir de plus grandes distances pour aller travailler, la Broye représente un lieu d'habitat potentiel pour ces personnes voulant tout de même vivre hors des agglomérations alors qu'elles

y travaillent. L'accès à la propriété y est également plus abordable, les prix n'étant pas les mêmes qu'à proximité des grandes villes.

Ainsi, la seconde raison à l'attrait pour la région, liée à la première, est son accessibilité. Avec l'ouverture du tronçon Yverdon-Morat de l'autoroute A1 en 2001, l'accès à la Broye a été grandement amélioré. La région espérait alors accueillir un grand nombre d'entreprises lui permettant de se développer économiquement. Au contraire, elle a accueilli plus de nouveaux habitants et de villas, avec le risque de se transformer en région-dortoir¹²⁵.

La Broye est traversée par deux lignes de train, la première allant de Fribourg à Yverdon et la seconde de Lausanne à Morat. Au vu de l'évolution de la région, la cadence de ces lignes est en augmentation. Ainsi, en décembre 2014, la ligne Fribourg-Yverdon est passée à une cadence à la demi-heure sur presque toute la journée. Fin 2017, c'est au tour d'une partie de la seconde ligne, entre Payerne et Palézieux, de passer à la cadence des 30 minutes en semaine. Le reste de la ligne est desservi une fois par heure¹²⁶.

¹²⁵ La Broye, un modèle intercantonal, 2017. *rts.ch*.

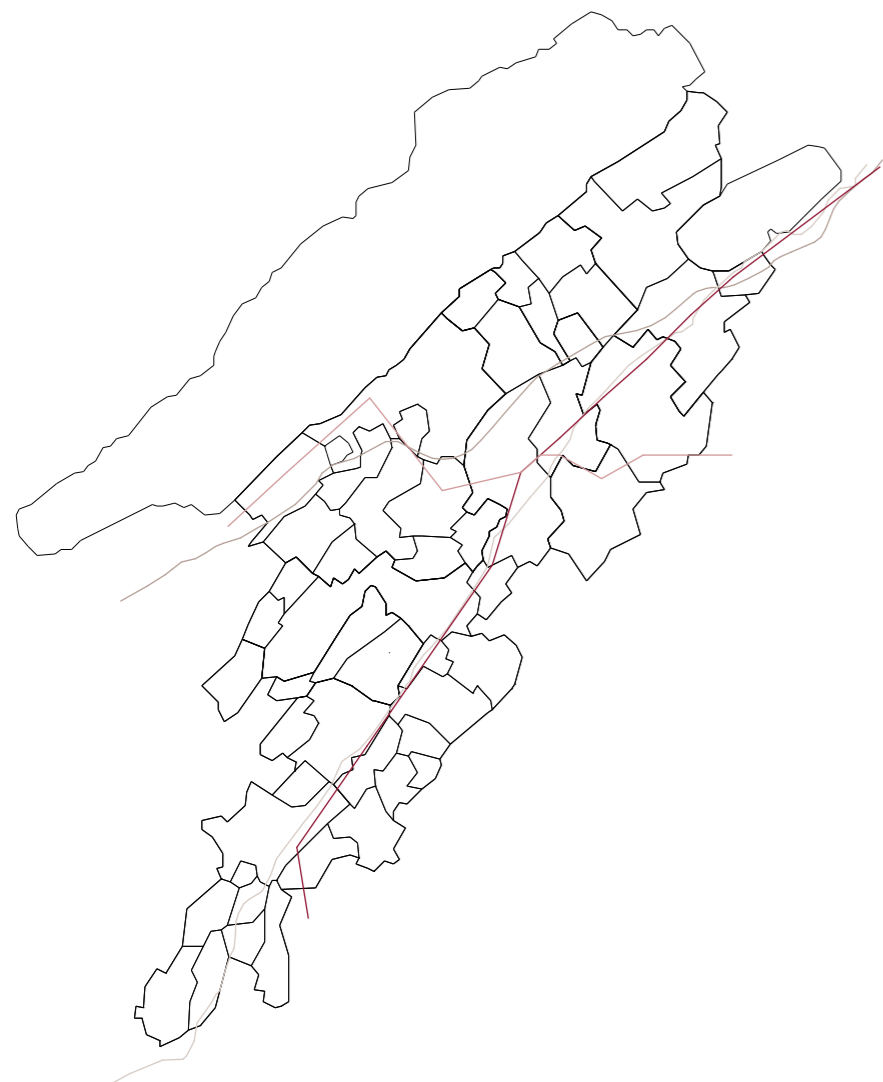


Fig.17 : carte du réseau de mobilité principal de la Broye vaudoise et fribourgeoise

- Ligne ferrovière Lausanne - Kerzers
- Ligne ferrovière Yverdon - Fribourg
- Autoroute A1
- Route de Berne



En plus des deux lignes de train, la région comporte une trentaine de lignes de bus. Ces derniers permettent de rejoindre presque tous les villages broyards. Leur cadence varie. Cependant, un grand nombre de villages est tout de même desservi une fois par heure, avec d'éventuels creux en matinée ou dans l'après-midi. Le désavantage est que, bien souvent, le premier bus part entre 6 heures et 7 heures et le dernier entre 19 heures et 20 heures. Il faut donc que ces horaires quelque peu restreints coïncident avec les horaires de travail. De plus, il est difficile de pouvoir avoir des activités le soir en prenant le bus, ce qui engendre, par conséquent, une dépendance à la voiture.

Tous ces réseaux de transports font de la Broye une région dont l'accessibilité est relativement bonne suivant le village où l'on se situe. Car certes, tous ne sont pas autant bien desservis. Mais dans l'ensemble, cette connexion avec les grandes villes et agglomérations proches et plus lointaines permet d'inscrire certains villages de la Broye dans le système de villes polycentriques, et d'imaginer qu'ils deviennent des polarités urbaines au sein de ce réseau.

¹²⁶ CFF, 2017. *Un train toutes les 30 minutes en semaine dans la Broye.*

4.3 Evolution du tissu bâti

La région est en grande mutation. L'agriculture diminue et l'urbanisation augmente. En effet, sa situation est intéressante pour un grand nombre de personnes. Cette dernière implique alors une densification des communes, après l'étalement auquel elles ont été soumises dès les années 1970. Cet étalement a été principalement mis en œuvre par l'arrivée des urbains dans les quartiers de villas en croissance. Aujourd'hui, la grande demande en logements dans la région trouve principalement réponse dans la construction de petits immeubles et de villas mitoyennes permettant de limiter le mitage du territoire, d'accueillir un plus grand nombre de personnes et de rentabiliser au mieux l'achat d'un terrain. En effet, la nette diminution des terrains à bâtir disponibles entraîne une augmentation de leur prix.

Pour comprendre l'évolution des nouvelles constructions, nous avons étudié le cas de six communes¹²⁷ : Belmont-Broye, Corcelles-près-Payerne, Cugy, Fétigny, Montagny et Saint-Aubin. Les données pour Belmont-Broye et Montagny correspondent à la commune entière, et non à chaque village séparément, ce qui fausse quelque peu les résultats en termes

de quantité de constructions par village. Nous nous sommes ensuite basées sur le nombre de bâtiments classés par époque de construction pour chaque village. L'OFS définit pour cela plusieurs périodes : la première regroupe tout ce qui a été construit avant 1919 et les suivantes correspondant à huit intervalles irréguliers allant jusqu'en 2017¹²⁸. Ces différentes tranches ne correspondant pas toutes à une même durée, nous avons alors rapporté les chiffres à une moyenne par année pour pouvoir les comparer. L'OFS définit également quatre catégories de bâtiments de logement : les maisons individuelles, les maisons à plusieurs logements, les bâtiments d'habitation avec usage externe et les bâtiments partiellement à usage d'habitation.

Ces statistiques confirment le pic de construction de maisons individuelles dès les années 1970 et 1980. On trouve ensuite une légère baisse entre 1990 et 2000 dans certains villages et un regain par la suite, excepté à Cugy et Fétigny où une légère baisse a été observée entre 2006 et 2017. En s'intéressant plus précisément aux chiffres de ces dix dernières années, on note tout de même en moyenne une diminution depuis

¹²⁷ Le choix de ces six communes découle d'une sélection élaborée dans la suite du travail.

¹²⁸ cf. annexe 1

2016 dans les différents villages. La construction de maisons à plusieurs logements est restée relativement stable avec une légère augmentation entre 1970 et 1980, puis une réelle augmentation depuis 2014. On peut faire le lien avec l'entrée en vigueur de la LAT cette même année qui favorise la construction de bâtiments à plusieurs logements plutôt que de villas. Cependant, la construction de petits immeubles n'est pas non plus une solution en ce qui concerne l'ancrage au site. Bien souvent, ces derniers font comme les maisons individuelles, ils ne s'intègrent pas au contexte, à l'identité du tissu bâti, d'un point de vue architectural. De plus, leur apport programmatique se limite également bien souvent à du logement et n'intègre pas une mixité en introduisant diverses infrastructures.

5

Cadre projectuel

Pour notre projet de Master, le choix des districts de la Broye-Vully (Vaud) et de la Broye (Fribourg) en tant que cadre projectuel, nous semble justifié. Le développement actuel de cette région nous permet d'évoquer les deux sujets principaux de notre énoncé. Les pressions foncières, que subit actuellement la région, posent tout d'abord de réelles questions sur la confrontation des tissus villageois et des nouvelles constructions, ainsi que sur la perte de l'identité qu'elles représentent. Cependant, l'importance de ce territoire et le flux de personnes qu'il représente peut se transformer en une véritable force si les efforts sont concentrés dans de nouvelles polarités urbaines.

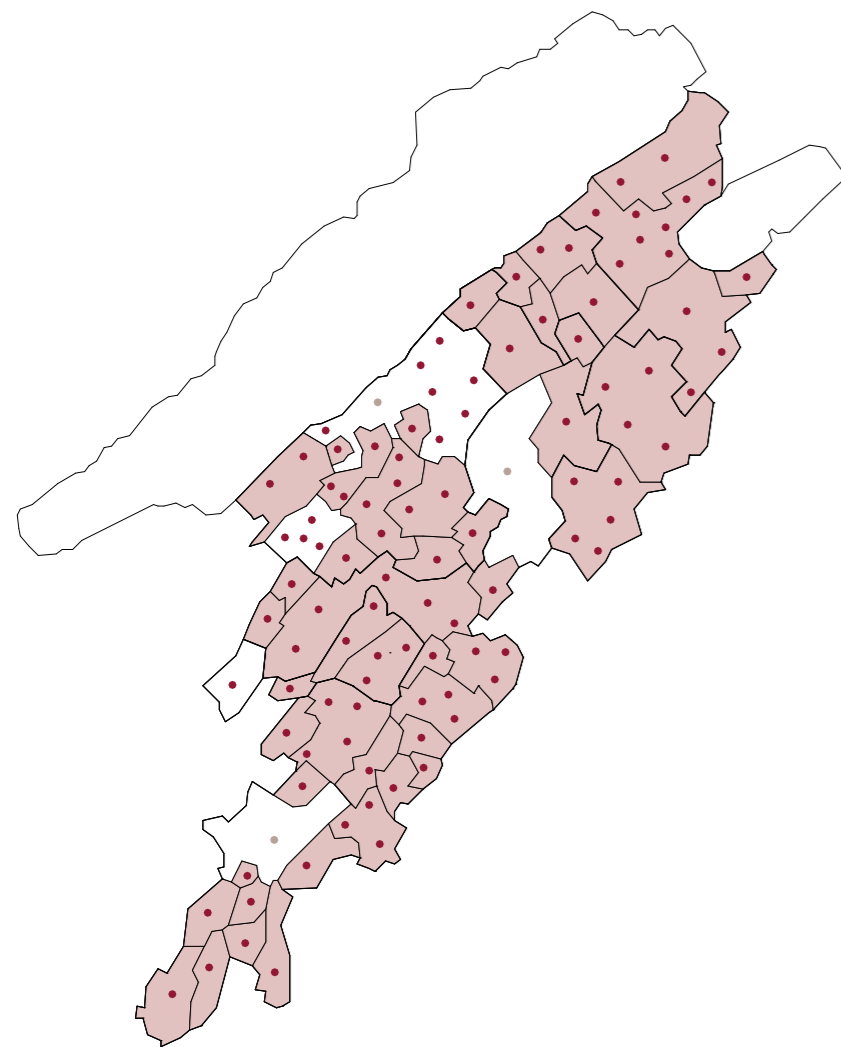


Fig.18 : carte des villages des districts de la Broye vaudoise et fribourgeoise

- Commune ruraine
- Commune non-rurbaine
- Village
- Petite ville



5.1 Choix d'un site

Dans ces deux districts, l'augmentation démographique particulièrement élevée liée à leur situation centrale en termes de territoire, d'accessibilité et de mobilité, ne lui a pas enlevé son caractère rural pour autant. La majorité des communes de ces districts sont qualifiées de urbaines et sur les 53 communes des deux districts, nous pouvons énumérer 102 villages.

Dans le district Broye du canton de Fribourg, il y a Domdidier, Dompierre, Léchelles, Russy, Châtillon, Châbles, Cheyres, Chapelle, Cheiry, Cugy, Vesin, Delley, Portalban, Autavaux, Bussy, Estavayer-le-Lac, Font, Forel, Franex, La Vounaise, Montborget, Montbrelloz, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vuissens, Fétigny, Gletterens, Aumont, Frasses, Granges-de-Vesin, Montet, Lully, Bollion, Lully, Seiry, Ménières, Cousset, Grandsivaz, Mannens, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Nuvilly, Sévaz, St-Aubin, Praratout, Surpierre, Villeneuve, Prévondavaux et Vallon.

Dans le district Broye-Vully du canton de Vaud, il y a Avenches, Donatyre, Oleyres, Bussy-sur-Moudon, Champtauroz, Chavannes-sur-Moudon, Chevroux,

Corcelles-le-Jorat, Corcelles-près-Payerne, Champmartin, Cudrefin, Curtilles, Dompierre VD, Faoug, Grandcour, Henniez, Hermenches, Brenles, Chesalles-sur-Moudon, Cremin, Forel-sur-Lucens, Lucens, Oulens-sur-Lucens, Sarzens, Lovatens, Moudon, Prévonnoloup, Ropraz, Rossenges, Syens, Trey, Treytorrens, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Marnand, Granges-près-Marnand, Sassel, Villars-le-Comte, Villarzel, Rossens, Sédeilles, Vucherens, Vullyens, Vully-les-Lacs, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Salavaux, Vallamand et Villars-le-Grand.

Tous ces villages sont soumis à la pression de la densification et, par conséquent, leur identité se voit menacée. Nous allons cependant procéder à une sélection afin de faire ressortir les villages les plus à même à devenir de futures polarités. En effet, certains ont un potentiel de croissance pouvant s'inscrire dans une optique durable en termes d'accessibilité et d'utilisation du sol plus intéressante que d'autres.

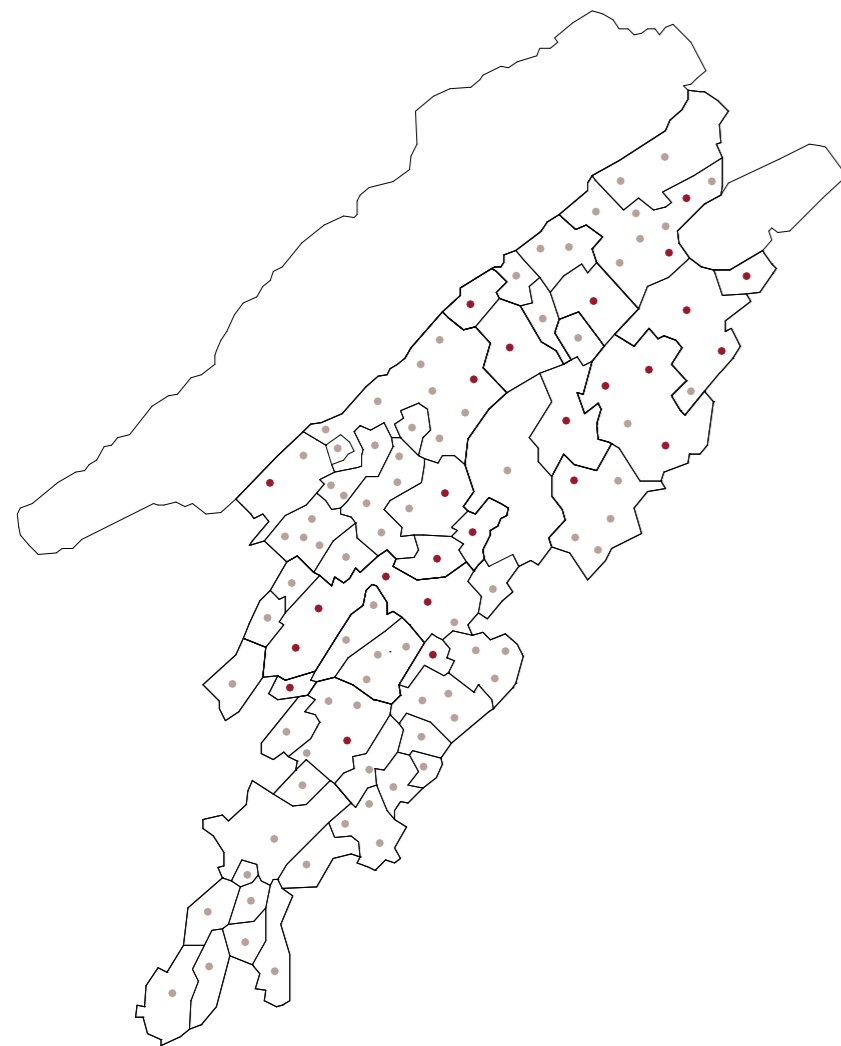


Fig.19 : carte des villages bien desservis des districts de la Broye vaudoise et fribourgeoise

- Village desservi plus d'une fois par heure
 - Village desservi moins d'une fois par heure et non-retenu
- 0 1 2 5 10 20 km

5.1.1 Critères de sélection des villages

Bonne accessibilité en transport en commun

Comme nous l'avons vu précédemment, la proportion de pendulaires sortants dans les villages de la Broye vaudoise et fribourgeoise est importante. Plus de la moitié¹²⁹ d'entre eux se rendent sur leur lieu de travail en voiture. Il en va de même pour les habitudes de consommation et les modes de vie. En Suisse, 65% des personnes habitant les villages considèrent comme important l'accessibilité à la voiture qui leur permet, selon eux, un meilleur agencement de leur sphère d'activités professionnelles et personnelles¹³⁰. Si l'on veut promouvoir un développement durable des villages grâce aux transports en commun, il faut que le réseau offre une flexibilité temporelle et spatiale similaire à l'automobile.

La situation géographique centrale de la région de la Broye offre un grand potentiel d'amélioration dans le développement des moyens de transports. Avec l'augmentation de la fréquence des trains sur les deux lignes ces dernières années, ce changement est en marche, même si de gros progrès restent encore à faire. Non seulement au niveau de la fréquence, mais aussi de la plage horaire sur laquelle s'étend la

desserte sont à travailler. Les trains permettent une accessibilité jusque tard dans la nuit, mais une grande partie des villages sont desservis par des bus dont le service s'arrête en début de soirée.

Même si des améliorations sont à prévoir, nous nous sommes concentrées sur les villages dont la situation actuelle est favorable puisqu'elle peut être considérée comme acquise. Nous avons donc privilégié les villages desservis par un transport en commun à un intervalle d'au moins une fois par heure et sur une plage horaire s'étirant sur 14 heures au minimum. Ceci permet une couverture de la journée complète. Onze villages sont desservis par le train et treize par le bus selon ces critères.

Il s'agit de Domdidier, Dompierre, Léchelles, Cheyres, Cugy, Rueyres-les-Prés, Fétigny, Ménières, Cousset, St-Aubin et Prévondavaux dans le district de la Broye et ceux de Avenches, Donatyre, Chevroux, Corcelles-près-Payerne, Faoug, Grandcour, Henniez, Lucens, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Granges-près-Marnand, Sassel, Salavaux, Vallamand dans le district de la Broye-Vully.

¹²⁹ OFS, 2013. *Atlas statistique de la Suisse, Répartition modale des pendulaires, en 2000.*

¹³⁰ Thomas, M.-P., 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse.*

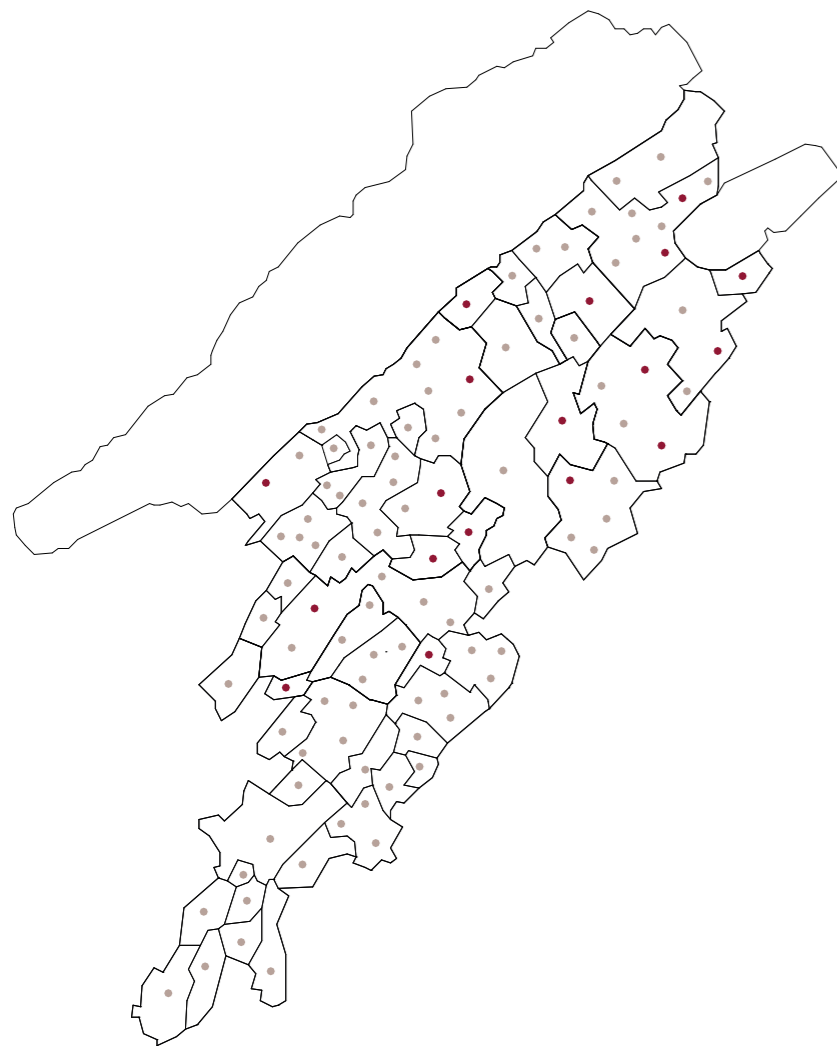


Fig.20 : carte des villages protégés par l'ISOS des districts de la Broye vaudoise et fribourgeoise



Village hors classification ISOS

Nous avons vu que la densification des villages tend à modifier de manière considérable l'apparence de leur tissu bâti. L'importance de conserver ce patrimoine a été reconnue dans plusieurs localités par leur inscription dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Ceci est un premier pas dans la conservation de l'identité des villages, mais il y en a encore un grand nombre qui n'y est pas inscrit. Ceci ne signifie pas pour autant que l'identité de ces localités soit moins importante. La structure de leur tissu bâti et leur histoire sont simplement moins significatives. Nous nous concentrons donc sur ces villages, puisque comme ils ne sont pas inscrits à l'ISOS, ils sont d'autant plus sujet à des modifications extrêmes.

Les villages correspondant à ce critères sont ceux de Domdidier, Léchelles, Cheyres, Cugy, Rueyres-les-Prés, Fétigny, Ménières, Cousset, St-Aubin et Prévondavaux dans le district de la Broye et de Donatyre, Chevroux, Corcelles-près-Payerne, Faoug, Henniez,

Combremont-le-Grand, Salavaux et Vallamand dans le district de la Broye-Vully.

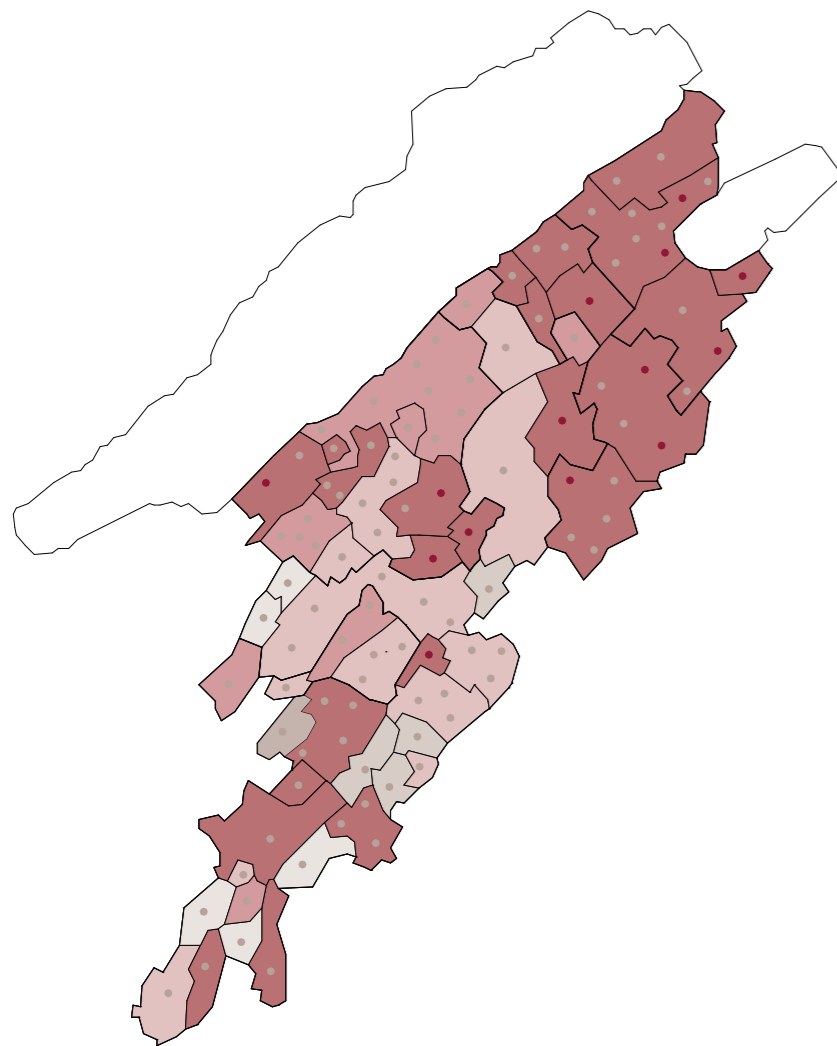


Fig.21 : carte de l'augmentation de la population des communes des districts de la Broye vaudoise et fribourgeoise entre 2010 et 2017

- Augmentation de la population > 20.0 %
- Augmentation de la population 15.0 à 19.9 %
- Augmentation de la population 10.0 à 14.9 %
- Augmentation de la population 5.0 à 9.9 %
- Augmentation de la population 0.0 à 4.9 %
- Augmentation de la population < 0.0 %
- Village dont l'augmentation démographique > 20.0%
- Village dont l'augmentation démographique < 20.0% et non-retenu



Augmentation de la population supérieure à 20% entre 2010 et 2017

Les districts de la Broye-Vully et de la Broye sont les districts suisses qui ont connu la plus haute augmentation de population sur les sept dernières années. Ce taux élevé s'explique par la croissance démographique démesurée de certaines communes allant jusqu'à plus de 30%. Ces chiffres témoignent de la nécessité pour ces communes de contrôler leur développement en terme territorial et architectural. Pour cette raison, nous privilégions les villages avec une hausse de la population de plus de 20%.

Domdidier, Léchelles, Cheyres, Cugy, Fétigny, Ménières, Cousset et St-Aubin dans le district de la Broye, ainsi que Donatyre, Corcelles-près-Payerne, Faoug, Henniez, Salavaux et Vallamand dans le district de la Broye-Vully ont vu leur population augmenter à un taux supérieur à ce seuil.



Fig.22 : carte des villages ayant une population supérieure à 1'000 habitants

- Village ayant une population > 1'000 habitants
- Village ayant une population < 1'000 habitants et non-retenu

0 1 2 5 10 20 km

Population minimum de 1'000 habitants

Le phénomène de “village-dortoir” qui guette les villages de ces districts nous amène au dernier critère. Nous avons vu que le nombre d'infrastructures diminue fortement dans ces zones urbaines et que les centres de villages perdent ainsi de leur dynamisme. Or, dans le schéma d'une Suisse polycentrique, les villages du Plateau suisse sont amenés à devenir de nouvelles polarités et doivent donc répondre à certaines demandes en termes d'infrastructures. Afin que les nouveaux équipements mis en place correspondent au bassin de population des localités, nous ne prendrons en compte que les villages dont la population atteint un minimum de 1'000 habitants.

Six villages répondent à tous ces critères. Il s'agit de Corcelles-près-Payerne situé dans le district de la Broye-Vully (VD) et de Cousset, Cugy, Domdidier, Fétigny et Saint-Aubin situés dans le district de la Broye (FR). Le potentiel de chacun de ces villages a été évalué par une visite des sites. Nous avons constaté qu'en moyenne 7% des parcelles des zones de centre de village sont occupées par une construction dont

la rénovation permettrait la création de surfaces dédiées aux logements, aux équipements publics ou à tout type d'infrastructures. A titre indicatif, dans les six villages sélectionnés, il s'agit d'un gain total de plus de 66'000 m² de plancher. Le potentiel des villages à accueillir une densification vers l'intérieur étant le sujet de notre énoncé, nous nous focaliserons sur les parcelles en zone d'habitation et d'équipements. Les parcelles en zone agricole ne seront, par conséquent, pas représentées.



Fig.23 : carte du village de Corcelles-près-Payerne

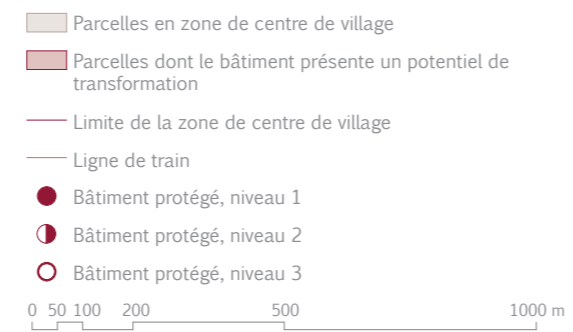


Fig.24 : carte du village de Cousset

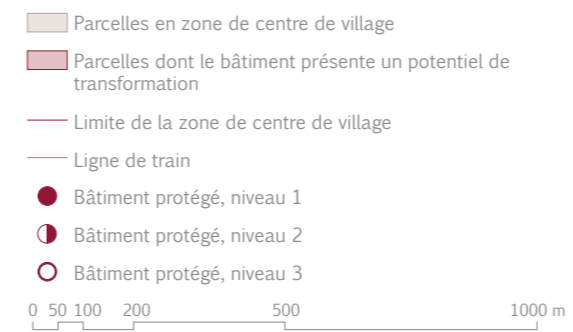




Fig.25 : carte du village de Cugy (FR)

- Parcelles en zone de centre de village
- Parcelles dont le bâtiment présente un potentiel de transformation
- Limite de la zone de centre de village
- Ligne de train
- Bâtiment protégé, niveau 1
- ◐ Bâtiment protégé, niveau 2
- ◑ Bâtiment protégé, niveau 3



Fig.26 : carte du village de Domdidier

- Parcelles en zone de centre de village
- Parcelles dont le bâtiment présente un potentiel de transformation
- Limite de la zone de centre de village
- Ligne de train
- Bâtiment protégé, niveau 1
- ◐ Bâtiment protégé, niveau 2
- ◑ Bâtiment protégé, niveau 3
- Arbre protégé





Fig.27 : carte du village de Fétygny

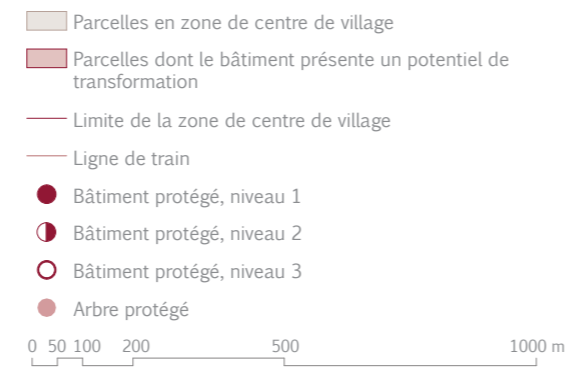
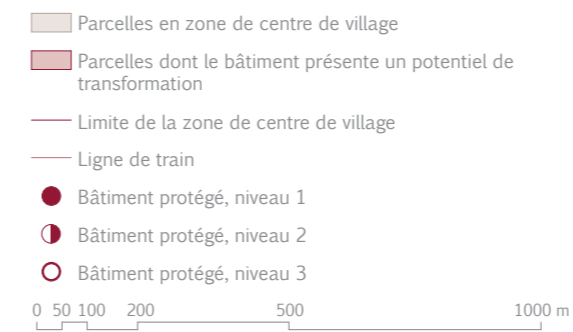
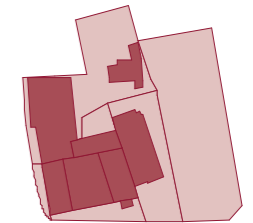


Fig.28 : carte du village de Saint-Aubin (FR)

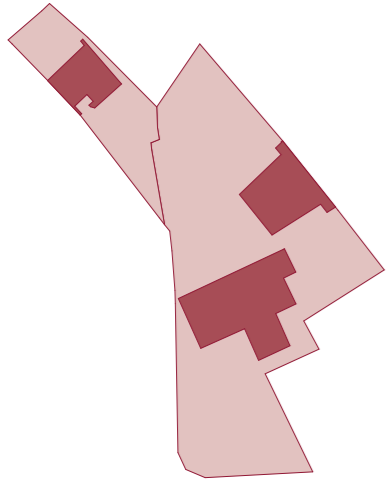


5.1.2 Critères de sélection du site

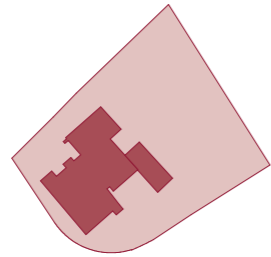
Parmi les nombreuses parcelles offrant un potentiel de densification, nous nous intéressons spécifiquement à celles qui sont dotées d'un terrain généreux en plus du bâtiment. Ceci nous permet de pousser le raisonnement en proposant une nouvelle construction en plus de la rénovation de celle existante. Nous souhaitons démontrer par cette démarche la possibilité d'une densification optimale dans le respect du patrimoine présent.



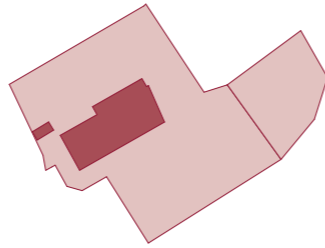
Cugy (FR)	
Surface totale :	2'503 m ²
Surface bâtiments :	826 m ²
Surface restante :	1'677 m ²
de bâtiments :	7
Degré de protection :	0,1



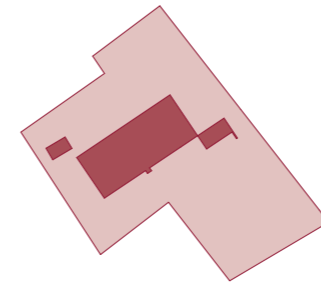
Domdidier
 Surface totale : 5'809 m²
 Surface bâtiments : 1'325 m²
 Surface restante : Nombre 4'484 m²
 de bâtiments : 4
 Degré de protection : 0, 1, 2



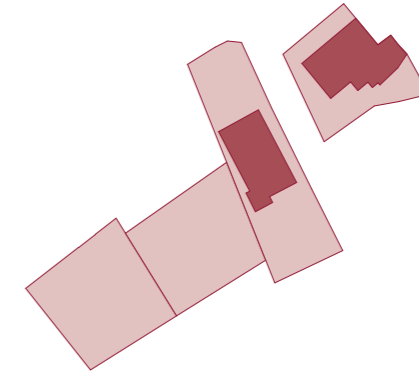
Domdidier
 Surface totale : 2'428 m²
 Surface bâtiments : 488 m²
 Surface restante : 1'940 m²
 Nombre de bâtiments : 1
 Degré de protection : 1



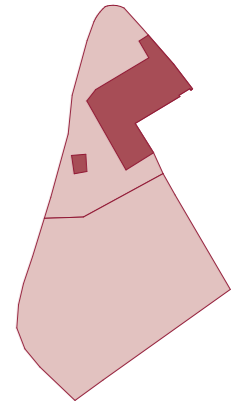
Saint-Aubin (FR)
 Surface totale : 2'816 m²
 Surface bâtiments : 327 m²
 Surface restante : 2'489 m²
 Nombre de bâtiments : 1
 Degré de protection : 0



Saint-Aubin (FR)
 Surface totale : 2'898 m²
 Surface bâtiments : 445 m²
 Surface restante : Nombre 2'453 m²
 de bâtiments : 1
 Degré de protection : 0



Saint-Aubin (FR)
 Surface totale : 3'432 m²
 Surface bâtiments : 583 m²
 Surface restante : 2'849 m²
 Nombre de bâtiments : 2
 Degré de protection : 0, 2



Saint-Aubin (FR)
 Surface totale : 3'139 m²
 Surface bâtiments : 416 m²
 Surface restante : Nombre 2'723 m²
 de bâtiments : 1
 Degré de protection : 1

Lors de la visite des villages, nous avons également constaté l'absence de place de village ou d'endroit permettant un rassemblement. Souvent la rue centrale avait ce rôle auparavant. Cependant, avec l'augmentation de la circulation, ces endroits sont devenus des routes principales avec des places de parcs de chaque côté et l'espace de rencontre des villageois a disparu. Il nous semble judicieux de pouvoir proposer un espace public reprenant ce rôle fédérateur que pouvait avoir la rue autrefois. Ce type de place ne peut fonctionner que s'il se situe au cœur du village où il y a encore de l'activité. Nous avons donc retenu uniquement les parcelles se situant à proximité de la rue centrale et, par conséquent, des infrastructures.

Fig.29 : carte des infrastructures de Cugy (FR)





Fig.30 : carte des infrastructures de Domdidier

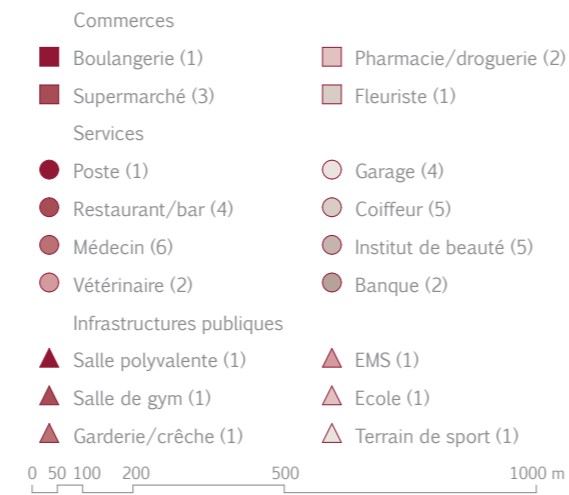
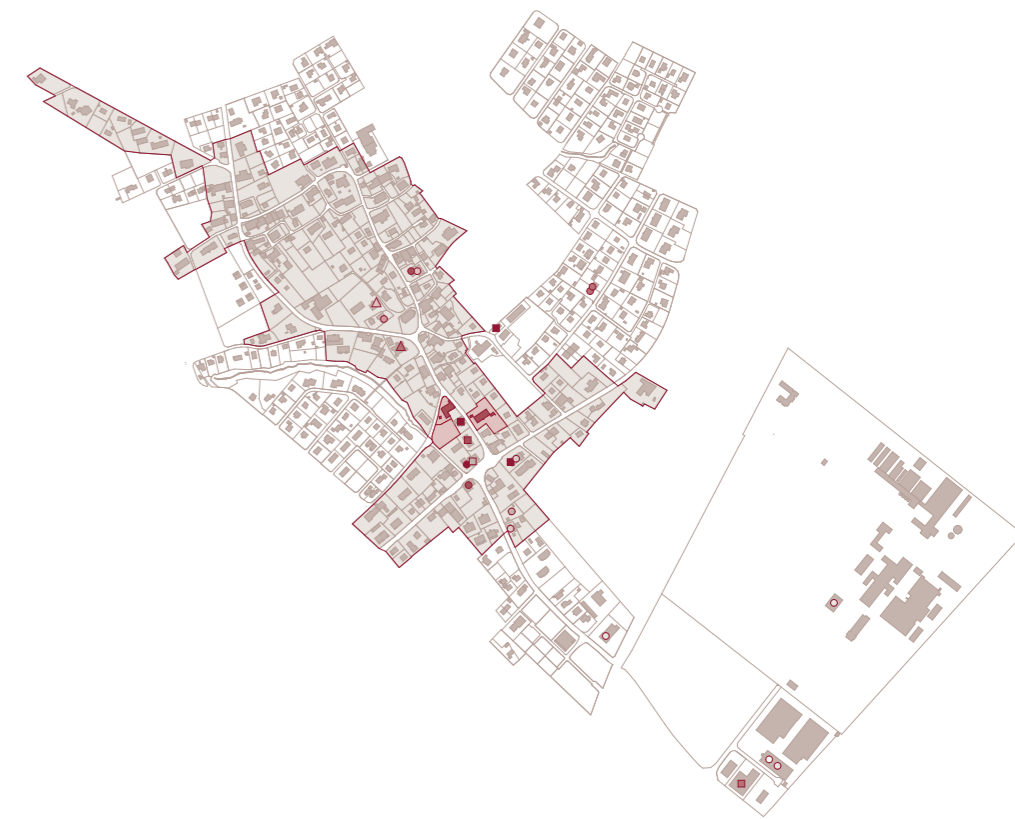
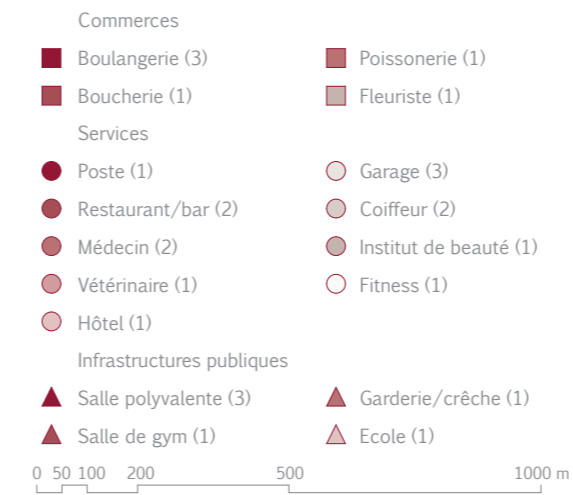


Fig.31 : carte des infrastructures de Saint-Aubin (FR)



Le rapport des parcelles à la rue principale nous a permis d'affiner notre sélection. En effet, au vu de la circulation présente sur ces axes aujourd'hui, il est peu judicieux de créer un nouvel espace public donnant directement sur cette route. Les parcelles retenues sont donc des parcelles dont l'accès se fait par une rue perpendiculaire à la rue centrale. Ces rues doivent cependant conserver une certaine importance puisqu'elles permettront l'accès à la future centralité du village. Seuls deux sites remplissent ce critère.



Fig.32 : carte des axes principaux et secondaires de Domdidier

— Route principale

— Route secondaire

0 50 100 200 500 1000 m



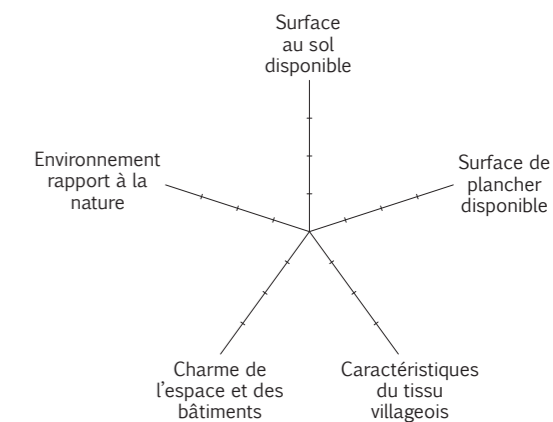
Fig.33 : carte des axes principaux et secondaires de Saint-Aubin (FR)

— Route principale

— Route secondaire

0 50 100 200 500 1000 m

Pour départager ces deux sites, nous nous basons sur différents critères. A la fois quantitatifs, tels que l'indice occupation du sol (IOS) ou l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS), mais également qualitatifs, tels que le caractère qu'ils apportent à leur contexte, le charme des bâtiments et des espaces, leur relation à la nature, etc. Ces derniers découlent directement des singularités du tissu villageois énoncées ci-dessus. Chacun de ces points est noté de 0 à 3 dans un diagramme et le site couvrant le plus de surface est retenu.





Partie d'habitation du bâtiment principal du site de Saint-Aubin (FR)



Place bordant la boucherie et la boulangerie et faisant face au site de Saint-Aubin (FR)

Le site de Saint-Aubin est relativement représentatif du tissu bâti villageois. Il s'agit en effet d'un bâtiment comprenant une partie d'habitation ainsi qu'une partie agricole qui n'est plus utilisée aujourd'hui. Le type d'architecture s'inscrit dans la lignée des bâtiments ruraux voisins. Cependant, le dialogue avec les autres bâtiments est difficile à cause de la pente du terrain. Chaque parcelle se termine par un muret de soutènement et le tout fonctionne comme un système de plateaux à différentes hauteurs. Les limites des parcelles sont donc très marquées et le terrain reliant les bâtiments entre eux est segmenté. Par conséquent, les bâtiments bordant la parcelle fonctionnent tous de manière indépendante. Il n'y a pas de réelle connexion entre eux, à l'exception des deux commerces dirigés vers l'entrée de la parcelle mais séparés d'elle par la route. Le charme découlant de l'unité du tissu bâti est donc fortement impacté.

La topographie apporte tout de même un avantage, puisqu'elle crée un dégagement sur les collines vertes des Préalpes fribourgeoises. Cependant, elle empêche de grandes étendues vertes à cause de la segmentation parcellaire. La seule verdure bordant

la parcelle est composée des arbustes des jardins voisins.

L'indice brut d'utilisation du sol autorisé à Saint-Aubin en zone de centre est de 0.90. A l'heure actuelle, l'IBUS de la parcelle est de 0.56, ce qui signifie que 962 m² de surface de plancher peuvent encore être construites. En ce qui concerne l'indice d'occupation du sol, il est limité à 0.50 dans la zone de centre. Sachant que l'IOS actuel est de 0.15, 1'003 m² de surface au sol peuvent encore être bâtis. L'IBUS permettant une surface plus petite que l'IOS, c'est donc celui-là qu'il faut retenir pour déterminer le potentiel de construction du site.



Partie nord du site de Domdidier avec la maison jaune donnant sur la rue centrale à rénover et l'arbre protégé



Partie sud du site de Domdidier avec le bâtiment d'habitation et l'ancien bâtiment agricole, tous deux protégés

Le site de Domdidier est composé de plusieurs parcelles. Contrairement au site de Saint-Aubin, le terrain est plat et un réel espace est généré entre les bâtiments de ces diverses parcelles. Deux bâtiments sont des bâtiments d'habitation, tous caractéristiques de l'architecture villageoise. L'un d'eux est à rénover, et un autre, classé en degré de protection 1, l'a déjà été. Le réel potentiel de densification de l'existant sur le site est une ferme qui n'est aujourd'hui plus exploitée. Cette dernière est également protégée en catégorie 3. Le fait que deux bâtiments du site soient protégés témoigne de son caractère identitaire important. Les bâtiments ont des orientations différentes et dialoguent tous autour d'un espace vert central. L'authenticité du tissu villageois est bien représentée sur ce site, tant au niveau de l'harmonie des bâtiments, que du charme qui découle des espaces extérieurs.

Bien que le site se situe en plein centre du village, il y a un grand nombre de terrains verts autour. Ceci s'explique par le fait que les bâtiments longeant la rue centrale bénéficiaient à l'époque de jardins à l'arrière. C'est un véritable atout pour le site. En effet, ils sont un témoin du tissu bâti historique et la pérennité de

ces espaces dans le temps permet aujourd'hui de bénéficier d'arbres aux qualités non négligeables. Un arbre est par ailleurs protégé sur la parcelle.

L'indice brut d'utilisation du sol autorisé à Domdidier en zone de centre est de 1.00. À l'heure actuelle, l'IBUS du site est de 0.73, ce qui signifie que 1'232 m² de surface de plancher peuvent encore être construites. En ce qui concerne l'indice d'occupation du sol, il est limité à 0.50 dans la zone de centre. Sachant que l'IOS actuel est de 0.20, 1'362 m² de surface au sol peuvent encore être bâtis. Le potentiel de construction du site de Domdidier est donc supérieur à celui de Saint-Aubin puisque la surface au sol disponible est 135% plus grande à Domdidier qu'à Saint-Aubin et la surface de plancher disponible est 128% plus grande sur ce second site également.

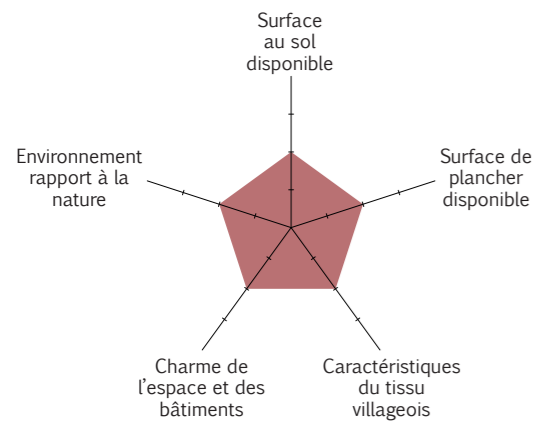


Diagramme du potentiel du site de Saint-Aubin (FR)

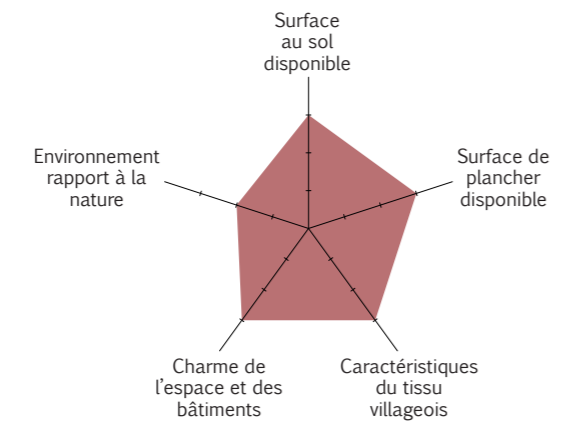


Diagramme du potentiel du site de Domdidier

Suite à cette analyse tant quantitative que qualitative des deux sites, nous pouvons constater que le site de Domdidier répond davantage aux critères de sélection que le site de Saint-Aubin. Mis à part l'aspect paysager pour lequel les deux sites se valent, Saint-Aubin est en retrait en ce qui concerne les autres points comparatifs.

Le village de Domdidier se situe à mi-chemin entre Lausanne et Berne, la route cantonale reliant ces deux villes le traverse. Les entrées de l'autoroute A1 de Payerne et Avenches sont également proches. La ligne de train allant de Morat à Yverdon-les-Bains s'arrête à Domdidier une fois par heure et deux lignes de bus desservent également le village avec deux arrêts. Sa situation est ainsi favorable à une évolution démographique. La population a augmenté d'environ 21% entre 2010 et 2018 et représente 3'267 habitants en novembre dernier.

Face à l'arrivée de ces nouveaux habitants, le tissu bâti a évolué au fil des années comme le démontrent les cartes des pages 170 à 172. En 1930, on peut voir que le village s'est développé le long de l'axe principal, aujourd'hui la route cantonale, avec des bâtiments principalement de type contigu aux abords de la rue. L'un des bâtiments du site sélectionné fait partie de ces constructions contiguës alors que les deux autres sont en retrait. Les trois sont en effet déjà présents en 1930, ils ont été construits avant le XX^{ème} siècle. On lit également un second axe de développement au sud-est du village menant au secteur Pra-Gaud

et continuant en direction d'Oleyres. Par la suite, le village s'est étalé comme le montre la carte de 1980. On commence à apercevoir des quartiers de villas dans la continuité des axes de circulation, notamment au nord-ouest, et à certains endroits où se trouvaient déjà quelques habitations comme au sud du village. À l'est, quelques immeubles ont été construits, suivant la tendance d'après-guerre de la construction de logements collectifs. C'est également le début de la zone industrielle, avec entre autres l'arrivée de l'entreprise Wago Contact SA à la fin des années 1970. Les quartiers de villas vont bénéficier d'un grand développement durant la fin du siècle. La carte de 2000 indique que l'étalement a été accentué pendant cette période. La zone industrielle a également vu des entreprises supplémentaires s'installer. Jusqu'en 2010, quelques villas ont encore été construites, mais le développement est moindre par rapport à la période 1980-2000. De petits immeubles sont à nouveau construits dans le quartier est du village ainsi que dans un autre quartier plus au centre. La zone industrielle se développe encore et voit arriver notamment la chaîne Aldi Suisse et sa grande halle. Dans la pé-

riode qui suit et jusqu'à aujourd'hui, l'étalement urbain a ralenti, entre autres grâce à la révision de la LAT en 2014. Il y a toujours de nouvelles villas construites, mais en plus petit nombre et s'inscrivant dans les limites du village où des terrains étaient encore inexploités. Un nouveau quartier d'immeubles est apparu à l'ouest du village, avec l'arrivée d'un supermarché Migros. Deux autres quartiers voient également le jour à l'est du village. Chacun d'entre eux a été projeté de la même façon, avec le principe du « copier-coller » des immeubles, à la manière de promoteurs pour rendre le projet plus économique.

Nous avons vu la création d'une large zone d'activités au nord du village. En plus de Wago Contact et Aldi Suisse, on y trouve d'autres grandes entreprises comme von Bergen pour le transport ou encore Cantin, industrie de tôlerie. L'office de la circulation et de la navigation (OCN) ainsi qu'un centre d'intervention de la police fribourgeoise s'y sont également installés, tout comme plusieurs entreprises de plus petite taille. Leur implantation a permis d'apporter un certain nombre de places de travail dans la région.

On peut également noter la présence d'infrastructures pour les enfants au sein du village avec une garderie, une école enfantine et une école primaire avec un accueil parascolaire. Notons que les élèves des quatre villages de la commune, soit Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy, se regroupent dans un unique cercle scolaire. L'école secondaire se trouve également à Domdidier. À proximité de cette dernière est situé un établissement médico-social (EMS), permettant de répondre à une demande des personnes âgées dans le village et la région.

Le village compte plusieurs espaces de loisirs. On y trouve deux terrains de sport extérieurs, un court de tennis, un terrain de skater-hockey ou encore une salle polyvalente servant également de halle de sport. Ainsi, il existe encore 19 sociétés locales permettant de contribuer à la vie sociale du village. Côté sport, il y a notamment une société de gymnastique, de tennis de table, de football, de skater-hockey ou encore de tennis. On trouve également une société de tir, de musique, d'apiculture, un chœur mixte et une troupe théâtrale. La présence de ces sociétés locales démontre une volonté de maintenir une vie de village de

la part de Domdidier, de favoriser les rencontres et ainsi d'éviter de se retrouver dans un lieu où les gens viennent uniquement pour dormir et n'y faire aucune autre activité.

Le site sélectionné est relativement bien placé en ce qui concerne les infrastructures. Il se trouve au centre du village, dans la « Rue du Château », dont le nom vient du château construit au XVI^{ème} siècle¹³¹ quelques maisons plus loin, élément apportant de l'identité et du charme au village. Cette rue donne sur l'axe de circulation principal du village où se trouve la plupart des infrastructures, notamment les différents commerces, restaurants, la bibliothèque et l'administration communale de Belmont-Broye. Les deux écoles, la garderie et la gare sont également situées à moins de 300 mètres du site. Les différentes installations sportives extérieures sont quant à elles à moins de 10 minutes de marche et à 5 minutes pour la halle sportive.

¹³¹ Reiners, H., 1937. *Die Burgen und Schlösser des Kantons Freiburg*.



Domdidier 1930



Domdidier 1980



Domdidier 2000



Domdidier 2010



5.2.1 Réglementation

Le site se trouve dans la zone *centre village* et dans le périmètre de protection du site construit. Ceci engendre un certain nombre d'éléments à prendre en compte lors d'une nouvelle construction ou de la modification d'un bâtiment existant. Ces restrictions sont inscrites dans le règlement communal d'urbanisme de Domdidier¹³², en voici les grandes lignes.

L'objectif du périmètre de protection du site construit est « *la conservation de la structure et du caractère de l'ensemble bâti concerné. Le caractère des bâtiments qui le composent ainsi que la configuration générale du sol doivent être conservés* ». Pour ce faire, plusieurs choses doivent être prises en compte.

Dans l'idée d'un maintien de l'identité des lieux, les transformations de bâtiments existants doivent respecter le caractère architectural dominant des constructions qui composent le site en ce qui concerne l'aspect des façades et des toitures, les matériaux et les teintes. Les nouvelles constructions, quant à elles, doivent s'harmoniser avec les bâtiments voisins protégés ou caractéristiques pour le site, en ce qui concerne l'implantation et l'orientation, le volume, les

hauteurs, le caractère des façades et des toitures, les matériaux et les teintes. Finalement, pour les aménagements extérieurs, la topographie du terrain naturel doit être modifiée au minimum : le terrain aménagé doit s'harmoniser avec les parcelles voisines.

La situation en « zone centre » implique des prescriptions supplémentaires. Dans cette zone, seuls des bâtiments destinés à l'habitation ainsi qu'aux activités de services, commerciales, artisanales et agricoles moyennement gênantes sont autorisées. Le règlement d'urbanisme permet ainsi la mixité programmatique intéressante pour notre projet. Dans une quête du respect du tissu bâti, les toitures doivent être à deux ou quatre pans de forme traditionnelle et recouvertes de tuiles de terre cuite uniquement. Les pentes doivent également se rapprocher de ce qu'on peut trouver dans les alentours. Comme nous l'avons vu dans les deux exemples de densification à l'intérieur des villages de Cressier et Sugiez, le respect de ces volumes permet une meilleure intégration au contexte, tout comme l'utilisation de matériaux semblables aux façades existantes.

¹³² ARCHAM ET PARTENAIRES SA, 2018. *Règlement communal d'urbanisme (RCU), Commune de Belmont-Broye, secteur Domdidier.*

Sur le site, deux bâtiments sont protégés de catégorie 1 et 3. Cela représente un certain nombre de contraintes à observer lors de leur rénovation. Le but de cette protection est de maintenir l'identité des sites au maximum, au-delà des questions de volumes et de matériaux déterminées précédemment.

Les bâtiments recensés sont examinés par des experts lors d'une ou de plusieurs visites. Ils vérifient l'état de conservation des bâtiments. Les bâtiments ainsi observés peuvent avoir été repérés lors d'un précédent recensement ou sont ajoutés à la liste lors d'une nouvelle visite. Les collaborateurs documentent ensuite l'objet par une fiche descriptive avec les différents éléments les intéressant : matériaux, inscriptions, abords, étapes de construction¹³³.

Ce recensement permet d'attribuer différentes catégories de protection aux bâtiments présentant un intérêt au titre de la protection des biens culturels. « *La protection s'étend ainsi aux structures et éléments extérieurs et intérieurs et, le cas échéant, aux abords du site. Les structures et éléments extérieurs et intérieurs à conserver sont définis selon trois ca-*

tégories »¹³⁴. La moins exigeante est la catégorie 3. Les catégories 2 et 1 reprennent l'étendue de la protection de cette dernière, mais d'autres éléments y sont ajoutés. De plus, la protection s'étend aux éléments des aménagements extérieurs dans le cas où ils représentent des éléments essentiels au caractère du bâtiment ou du site, peu importe la valeur du bâtiment.

La catégorie 3 correspond à la protection de l'enveloppe du bâtiment, autant la façade que la toiture, la structure porteuse intérieure de la construction et l'organisation générale des espaces intérieurs. De plus, les objets tels que des croix, fontaines ou oratoires doivent être conservés et ne pas être déplacés.

La catégorie 1 reprend l'étendue de la protection de la catégorie 3 ainsi que de la catégorie 2. Cette dernière ajoute les éléments décoratifs des façades ainsi que les éléments essentiels des aménagements intérieurs qui matérialisent cette organisation. Finalement, les éléments des aménagements intérieurs représentatifs tels que les revêtements de sols, les plafonds, les portes ou encore les poêles, pour autant

qu'ils présentent une qualité artisanale ou artistique, augmentent le nombre d'éléments à protéger pour la catégorie 1.

¹³³ Etat de Fribourg, 2015. Recensement des biens culturels immeubles. *fr.ch*

¹³⁴ ARCHAM ET PARTENAIRES SA, 2018. *Règlement communal d'urbanisme (RCU), Commune de Belmont-Broye, secteur Domdier*. Art. 7.

5.3 Etude programmatique

5.3.1 Public cible

Le projet devant répondre à une certaine population présente dans les villages de la Broye, nous nous sommes intéressées aux nouveaux habitants y emménageant. Nous avons contacté les communes de Corcelles-près-Payerne, Fétigny, Grandcour, Montagny, Valbroye et Belmont-Broye¹³⁵. Pour cette dernière commune, nous avons étudié les arrivées des deux villages de Domdidier et Dompierre séparément, et non de la commune entière issue d'une fusion. Nous avons alors établi des statistiques concernant ces arrivées de 2013 à 2018 lorsque nous avons les données nécessaires¹³⁶. Pour Domdidier et Dompierre, seules les années 2016 à 2018, soit après la fusion, nous ont été transmises. Nous avons alors défini plusieurs catégories de ménages : les familles, les familles monoparentales, les personnes seules et les couples. Ces deux dernières classes sont subdivisées en trois tranches d'âge : de 18 à 30 ans, de 31 et 64 ans, et de 65 ans ou plus. Pour connaître le type de commune de provenance des ménages, nous les avons classées selon les 7 typologies définies par l'OFS dans l'Espace à caractère urbain. Nous avons également différencié les communes broyardes des autres communes de Suisse.

Les données fournies par les communes de Valbroye et de Fétigny ne nous ont pas permis de les comparer directement avec les autres communes. Après avoir additionné les chiffres obtenus pour les cinq villages restants, nous en retirons les conclusions suivantes.

Un très grand nombre de personnes seules se rendent dans ces villages. Il s'agit principalement de personnes actives, correspondant aux deux catégories d'âge allant de 18 à 64 ans. Ce sont en effet les chiffres les plus élevés que nous avons observés. Nous avons noté la possibilité d'une marge d'erreur à prendre en compte : parfois, ces personnes viennent rejoindre quelqu'un vivant déjà dans le village. Ces personnes ne devraient alors pas être classées comme « personne seule » mais « couple » ou « famille recomposée », etc. Malgré cette marge d'erreur possible, ces chiffres démontrent la réalité de l'évolution des ménages aujourd'hui qui tendent à diminuer de taille. Avec l'augmentation de la population, les ménages suisses d'une personne représentent environ 920'000 ménages en 1990 pour 1'320'000 en 2017 selon les données de l'OFS¹³⁷.

¹³⁵ Le choix de ces communes vise à couvrir un territoire relativement étendu le long des axes de circulation de la Broye.

¹³⁶ cf. annexe 2

Cette première observation peut être complétée par une autre information : la provenance de ces personnes. Le plus grand nombre d'entre elles vient de la Broye elle-même, plus précisément d'une commune rurale sans caractère urbain. On peut alors parler de « caractéristiques substituables » que recherchent les gens de cette catégorie. En effet, en déménageant d'un village à l'autre, ce sont les aspects matériels et cognitifs qui sont recherchés, soit des qualités fonctionnelles se référant à un contexte et des critères affiliés au milieu rural en général plus qu'à un village en particulier. Les qualités non substituables étant liées à l'attachement à un lieu, on peut imaginer que des personnes retournant dans le village de leur enfance peuvent également faire partie de cette catégorie tout comme les personnes attachées à la région en général. La seconde catégorie de personnes seules arrivant dans ces villages sont celles provenant de l'étranger. On souligne l'importance de l'immigration dans l'augmentation de la population dans la Broye et en Suisse en général. En 2000, le district de la Broye-Vully comporte 18.6% de population résidente permanente étrangère et la Broye fribourgeoise

11.6%. En 2017, ces chiffres sont montés à 30.8% et 19.0%. Pour la Suisse ils sont passés de 19.8% à 25.1%¹³⁸.

Les personnes arrivant d'une commune suisse hors de la région de la Broye viennent principalement de communes de la couronne d'agglomération, puis de villes-centres et de communes rurales. Au-delà du fait qu'il existe un plus grand nombre de communes de couronne que de villes-centres (632 pour 60), il faut considérer cela comme un milieu, un environnement bâti dans lequel les gens vivent. Ainsi, on peut considérer que les habitants venant des grandes villes les quittent pour changer d'environnement, se rendre dans un lieu plus calme. Pour les personnes partant des communes de la couronne d'agglomération, il s'agit probablement de raisons financières, l'immobilier étant plus abordable dans la région de la Broye que dans les espaces périurbains plus proches d'une grande ville. Finalement, les personnes provenant d'un milieu rural peuvent avoir choisi de changer de village par exemple pour se rapprocher de leur lieu de travail, comme les caractéristiques fonctionnelles du milieu ne changent pas. Il peut aussi s'agir de l'attrait

pour la région, relativement bien centrée au milieu de plusieurs agglomérations. Si l'on tient compte de l'aspect affectif, les personnes peuvent également avoir choisi ce lieu pour le charme de l'un ou l'autre de ces villages.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, il n'y a pas beaucoup de personnes de 65 ans et plus qui se rendent dans ces villages pour leur retraite, dans la recherche d'un lieu calme après avoir vécu en ville, par exemple. Ceci peut mener à la supposition qu'une partie des personnes retraitées ont la volonté de rester dans ce même lieu qu'ils connaissent, plutôt que de partir dans un environnement potentiellement plus agréable. Cette hypothèse concerne les urbains autant que les ruraux. Elle démontre ainsi la nécessité de mettre à disposition les infrastructures nécessaires dans les villages pour les personnes ayant de plus en plus de peine à se déplacer ou n'ayant plus cette volonté.

Nous supposons qu'une grande partie des ménages arrivant dans ces villages seraient des familles, mais comme nous l'avons vu il s'agit plutôt de personnes

seules. Les familles et les familles monoparentales représentent tout de même un grand nombre d'arrivées. Elles viennent principalement de la Broye, puis des villes-centres. Pour ces dernières, on peut alors penser qu'elles sont à la recherche d'un lieu plus calme et sûr pour les enfants, ou d'un accès à un espace extérieur privé, relativement rare en ville.

¹³⁷ OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Taille des ménages, en 1990 et 2017.*

¹³⁸ OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Population résidente permanente étrangère, en 2000 et 2017.*

5.3.2 Mixité programmatique

Afin de ne pas accentuer le schéma de village-dortoir, une mixité programmatique est souhaitée dans notre projet. Comme nous l'avons vu, il y a du potentiel dans la création d'espaces partagés, nommés espaces de "coworking". Ces locaux mettent à disposition des places de travail, des salles de conférence ou encore divers équipements comme des imprimantes, scanners, etc. Parfois, un espace cafétéria et un espace détente se trouvent également dans ces lieux. D'autres lieux où l'idée du partage d'installations existent également, comme un lieu rassemblant par exemple diverses machines servant au bricolage, à des travaux d'entretien, etc., ou encore dans le domaine des soins, comme expliqué précédemment.

La création d'un espace de rencontre, où l'esprit de communauté se développe, est également une volonté. En effet, à Domdidier, la rue centrale occupait ce rôle dans le passé. Or, aujourd'hui, la circulation lui a enlevé ce statut. Avec le développement des activités et un retour à une vie plus communautaire, une place publique prend à nouveau sens au sein du village. Afin de la rendre attractive, plusieurs installations pourraient être disposées et diverses activités

organisées. Une place de jeu pour enfants pourraient être une proposition, tout comme la mise à disposition de bancs et d'un espace vert. On pourrait également imaginer une sorte d'étalage self-service où les agriculteurs pourraient entreposer les produits qu'ils cherchent à vendre aux consommateurs directement. En effet, en traversant les villages de la Broye, on trouve de plus en plus de tels étals proposant des pommes de terre, des courges, des fraises ou encore des œufs.

Par ailleurs, nous pouvons imaginer plusieurs logements sur notre site. Ces derniers seraient également conçus dans une idée de communauté, par exemple à travers la présence d'espaces communs comme une salle communautaire ou des jardins extérieurs partagés tout en ayant un lieu de vie personnel. Comme nous l'avons vu, les habitants des villages cherchent un logement alliant individualisme et communauté. Le fait de vivre dans un village et non dans une ville permet une extension du logement à l'extérieur et des surfaces plus généreuses proposant des programmes supplémentaires. Il faudrait aussi que les logements puissent répondre au public cible de la région. Comme

nous l'avons vu, la plupart des ménages sont composés d'une seule personne. Un certain nombre de petits logements seraient alors créés, et un nombre plus restreint de grands logements, permettant de répondre à la demande des familles venant dans la Broye, seraient mis en place.

Selon ce qui précède, nous avons plusieurs propositions de programmes déterminées d'après les besoins observés tout au long de notre travail. Le projet et un dialogue avec les autorités de la commune permettront ensuite de cibler ce qui va effectivement être pris en compte et ce qui sera éventuellement laissé de côté.

6

Conclusion

Aujourd’hui, en plus des enjeux liés à la sauvegarde du territoire, la notion de durabilité est également très présente. Dans une volonté de préserver l’environnement, certains spécialistes prônent un retour à la ville grâce à la densification et à la création d’écoquartiers¹³⁹. En effet, la proximité du milieu urbain permet une bonne desserte en transports en commun, un grand nombre d’activités et ainsi une concentration des déplacements.

Cependant, les centres des grandes villes arrivent à saturation. En réponse à ce phénomène, de nouvelles polarités, toujours urbaines puisqu’il s’agit de petites villes, sont développées sur le Plateau suisse. L’omniprésence du milieu urbain se ressent également au niveau des textes officiels qui définissent les espaces à caractère urbain et non les espaces ruraux. La loi sur l’aménagement du territoire vise à préserver le paysage, mais, une nouvelle fois, les tissus bâtis villageois sont oubliés et se retrouvent dépassés par l’urbanisation. Il existe des stratégies pour éviter la perte de ces villages, mais pratiquement aucune pour favoriser leur développement¹⁴⁰. Pourtant, un quart de la population habite dans des espaces à caractère

rural¹⁴¹. De plus, l’augmentation de la population prévue pour les années à venir et la capacité d’accueil limitée des villes laissent supposer que ce nombre ne va pas diminuer. L’importance de ce milieu n’est donc plus à prouver, d’autant plus que les grands défis du milieu urbain, tels que le changement climatique, la pénurie des ressources ou encore la diversification de la population, laissent également leur empreinte dans les zones rurales¹⁴².

Ce travail a permis de démontrer la nécessité de maîtriser l’extension des villages afin qu’elle ne résulte pas du simple débordement du milieu urbain. Il a également révélé leur réel potentiel à devenir des alternatives au milieu urbain. Leur bonne accessibilité et leur échelle humaine permettent un parallèle avec les nouveaux écoquartiers du milieu urbain. Les modes de vie, l’esprit de communauté ou encore les infrastructures y sont semblables, même s’ils restent propres à l’échelle à laquelle ils appartiennent. Le développement des villages et de leurs infrastructures est une solution durable puisqu’elle limite également les trajets quotidiens. Cet aspect, à la fois écologique, économique et social, témoigne de la pertinence

¹³⁹Thomas, M.-P., 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*.

¹⁴⁰ISU TALKS et Carlow, V. M., 2016. *Ruralism: the future of villages and small towns in an urbanizing world*.

¹⁴¹Niveaux géographiques de la Suisse. Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012, OFS

¹⁴²ISU TALKS et Carlow, V. M., 2016. *Ruralism: the future of villages and small towns in an urbanizing world*.

d'inclure les villages au système polycentrique. Il s'agit, par conséquent, d'une alternative efficace au retour à la ville.

La taille de la Suisse, caractéristique du pays, est dans ce cas un réel avantage. Elle permet de développer les réseaux de mobilité de manière profitable tant pour les villes que pour les villages, notamment au niveau du Plateau suisse. Le territoire est à appréhender comme un véritable maillage composé de divers tissus bâtis ayant chacun une échelle propre et un environnement spécifique. Les principales entités de chaque type sont reliées les unes aux autres et font bénéficier celles qui les entourent de leurs avantages. La proximité que génère l'échelle du territoire est donc un atout. De plus, l'intégration de polarités urbaines au système polycentrique permet d'introduire le milieu rural au réseau économique des villes¹⁴³.

Dans un avenir où les villages sont amenés à être considérés comme les futurs quartiers d'une Suisse urbanisée, l'identité de ces localités est donc primordiale à préserver afin de permettre à chaque individu de s'orienter et de s'identifier. La tâche des

architectes est, par conséquent, de faire ressortir les qualités potentielles de ces villages, tout en utilisant les ressources et les valeurs qui leurs sont propres. Ainsi, l'architecture créera un paysage culturel ancré au territoire, au lieu de simplement l'exploiter¹⁴⁴. Les caractéristiques de ces milieux permettent également à l'identité humaine, qui y évolue, de se forger¹⁴⁵. La conservation de l'identité des lieux pose alors des questions sociologiques qui vont au-delà de l'esthétisme.

¹⁴³ISU TALKS et Carlow, V. M., 2016. *Ruralism: the future of villages and small towns in an urbanizing world*.

¹⁴⁴ibid.

¹⁴⁵Norberg-Schulz, C. et Seyler, O., 2017 ; © 1981. *Genius Loci: paysage, ambiance, architecture*.



Bibliographie

LIVRES

BAUER, Gérard et ROUX, Jean Michel, 1976. *La rurbanisation ; ou, La ville éparpillée*. Paris : Éditions du Seuil. Collection : Espacements.

CRETIAZ, Bernard, JOST, Hans Ulrich et PITHON, Rémy, 1987. *Peuples inanimés, avez-vous donc une âme ? : images et identités suisses au XXe siècle*. Lausanne : Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Section Histoire. Collection : Histoire et société contemporaine.

GALLAZ, Christophe, BORY, Monique, KOENIG, Magali, DE GIULI, André et Waadtländer Heimatschutz, 1997. *Charme des maisons rurales en Pays de Vaud*. Lutry : Société d'Art Public.

GARNIER, Alain, 1984. *Les nouvelles cités dortoirs : l'expansion de la maison individuelle périurbaine*. 1ère éd. Lausanne : Presses polytechniques romandes. Collection : Villes, régions et sociétés.

HAYER, Gianni et MIX & REMIX, 2014. *L'image de la Suisse*. Le Mont-sur-Lausanne : LEP.

HENRY, Patrick, 2011. *Les 101 mots de l'urbanisme à l'usage de tous*. Paris : Archibooks + Sautereau.

ISU TALKS et CARLOW, Vanessa Miriam, 2016. *Ruralism: the future of villages and small towns in an urbanizing world*. Berlin : Jovis.

JOLLIVET, Marcel et EIZNER, Nicole (éd.), 1996. *L'Europe et ses campagnes*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

KÜBLER, Daniel, 2005. *La métropole et le citoyen : les agglomérations urbaines en Suisse vues par leurs habitants*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. Collection : Logiques territoriales.

LE CORBUSIER et GIRAUDOUX, Jean, 1971. *La Charte d'Athènes ; suivi de : Entretien avec les étudiants des écoles d'architecture ; avec un discours liminaire de Jean Giraudoux*. Paris : Éditions du Seuil.

MERLIN, Pierre et CHOAY, Françoise, 2010. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : Presses universitaires de France.

NORA, Pierre (éd.), 2004. *Les lieux de mémoire. Vol. 3 : Les France*. Paris : Gallimard. Collection : Quarto.

NORBERG-SCHULZ, Christian et SEYLER, Odile, 2017 ; © 1981. *Genius Loci: paysage, ambiance, architecture*. Bruxelles : Mardaga.

PUMAIN, Denise, PAQUOT, Thierry et KLEINSCHMAGER, Richard, 2006. *Dictionnaire la ville et l'urbain*. Paris : Economica ; Anthropos. Collection : Collection Villes.

REICHLER, Claude et RUFFIEUX, Roland (éd.), 1998. *Le voyage en Suisse : anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XXè siècle*. Paris : Laffont. Bouquins. pp. 4-19

REINERS, Heribert, 1937. *Die Burgen und Schlösser des Kantons Freiburg*. Bâle : Birkhäuser.

SALOMON CAVIN, Joëlle, 2005. *La ville, mal-aimée : représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

SCHULER, Martin, 2007. *Atlas des räumlichen Wandels der Schweiz = Atlas des mutations spatiales de la Suisse*. Zürich : Neue Zürcher Zeitung.

SITTE, Camillo, 1980. *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*. [Réimpression]. Paris : l'Équerre.

THOMAS, Marie-Paule, 2013. *Urbanisme et modes de vie : enquête sur les choix résidentiels des familles en Suisse*. Neuchâtel : Editions Alphil - Presses universitaires suisses.

TRIBU ARCHITECTURE et PLATES-BANDES COMMUNICATION, 2016. *Les enjeux du développement vers l'intérieur : 32 exemples de densification réalisés en Suisse*. Fribourg : Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) du canton de Fribourg.

VON DER MÜHLL, Henri-Robert et ZELLER, Willy, 1978. *Le charme des petites villes suisses : les beautés cachées de notre patrimoine national*. Zofingue : Ringier.

FILM

BAUMANN, Simon, 2013. *Zum Beispiel Suberg, Die Welt ein Dorf*. Berne : Balzli & Fahrer.

PAGES WEB

ETAT DE FRIBOURG, 2015. Recensement des biens culturels immeubles. *fr.ch* [en ligne]. 16 septembre 2015. [Consulté le 23 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.fr.ch/sbc/culture-et-tourisme/patrimoine/recensement-des-biens-culturels-immeubles>

Individualisme et lien social, Cours de SES. *Maxicours.com* [en ligne]. [Consulté le 03 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.maxicours.com/se/fiche/4/3/394343.html>

La Broye, un modèle intercantonal, 2017. *rts.ch* [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/info/regions/9202576-la-broye-un-modele-intercantonal.html>

LVPH, 2017. Cressier - Centre village. *lvph.ch* [en ligne]. 2017. [Consulté le 6 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.lvph.ch/projets/realisations/cressier-centre-village/>

OFC, Office fédéral de la culture, 2018. L'ISOS en résumé. *admin.ch* [en ligne]. 31 juillet 2017. [Consulté le 22 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/patrimoine-culturel-et-monuments-historiques/isos---inventaire-federal-des-sites-construits-dimportance-natio/L_isos-en-resume.html

ARTICLES D'ENCYCLOPEDIE

Genius loci, 2018. *Wikipédia* [en ligne]. [Consulté le 20 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Genius_loci&oldid=152086901

Identité. *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 25 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/identit%C3%A9/41420?q=identit%C3%A9#41315>

Ville-dortoir, 2018. *Wikipédia* [en ligne]. [Consulté le 05 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Ville-dortoir&oldid=149428937>

ARTICLE DE PRESSE

BLOCH, Ghislaine, 2018. L'agriculture de proximité foisonne en Suisse romande. *Le Temps* [en ligne]. 10 septembre 2018. [Consulté le 16 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/suisse/lagriculture-proximate-foisonne-suisse-romande>

Les Suisses préféreraient vivre dans un village, 2016. *Tribune de Genève* [en ligne]. 12 janvier 2016. [Consulté le 22 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.tdg.ch/suisse/suisses-prefereraient-vivre-village/story/15108112>

L'utopie manquée des cités-dortoirs, 2005. *Le Monde* [en ligne]. 05 décembre 2015. [Consulté le 22 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/culture/article/2005/12/05/l-utopie-manquee-des-cites-dortoirs_717508_3246.html

SCHWEIZER HEIMATSCHUTZ, 2011. La construction de 12'000 villas individuelles chaque année aggrave le mitage du territoire. *Details* [en ligne]. Zürich / Berne : 09 février 2018. [Consulté le 8 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : http://www.wakkerpreis.ch/index.php?id=964&L=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1122&cHash=f946a08d13602a45c6e18156ae31cc1c

ARTICLES DE REVUE

ANDERSEN, Igor, SAGNIÈRES, Marie et RIEDO, Elise, 2017. Façonner le territoire suisse, pratiques émergentes. *Les Cahiers de l'ASPAN*. Novembre 2017. N°2/2017. pp. 16-21.

CAVIN, Joëlle Salomon, 2004. La Suisse urbaine : entre ubiquité et absence. *Revue électronique des sciences humaines et sociales*. [en ligne]. 13 septembre 2004. [Consulté le 13 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.espacestemp.net/articles/suisse-urbaine-ubiquite-absence/>

LEENHARDT-SALVAN, Mylène, 2004. La notion de charme : hôtel de charme, gîte de charme, jardin de charme, village de charme. *Espaces Tourisme & Loisirs. Septembre 2004*. N°218. pp. 21-41.

REY, Emmanuel, 2017. Helvepolis, Une vision intégrative pour les territoires du Plateau suisse. *Les Cahiers de l'ASPAN*. Novembre 2017. N°2/2017. pp. 6-9.

REY, Emmanuel et FREI, Willy, 2017. Générer de nouvelles polarités urbaines. *Les Cahiers de l'ASPAN*. Novembre 2017. N°2/2017. pp. 10-15.

WEIL, Marcos et WOEFFRAY, Bernard, 2011. Le territoire suisse, À la croisée des chemins. *Choisir*. Février 2011. N°614. pp. 19-22.

ARTICLE DE MAGAZINE

GARCIA, Rebecca, 2017. Le coworking séduit les Romands. *Bilan* [en ligne]. 13 décembre 2017. [Consulté le 16 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.bilan.ch/economie/le_coworking_seduit_les_romands

EMISSION DE TELEVISION

C'était mieux avant ? La Suisse défigurée, 2015. *C'était mieux avant ?* [en ligne]. Play RTS, 09 décembre 2015. [Consulté le 16 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/play/tv/cetai-mieux-avant/video/cetai-mieux-avant-la-suisse-defiguree?id=7326383&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>

EMISSIONS DE RADIO

La Poste envisage de fermer plus d'un office sur trois en Suisse, 2017. *Forum* [en ligne]. Play RTS, 23 juin 2017. [Consulté le 26 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/play/radio/forum/audio/la-poste-envisage-de-fermer-plus-dun-office-sur-trois-en-suisse?id=8707665>

La maison individuelle ne fait plus rêver les jeunes adultes, 2016. *Sciences-Tech* [en ligne]. RTS Info, 06 avril 2016. [Consulté le 15 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/7627290-la-maison-individuelle-ne-fait-plus-rever-les-jeunes-adultes-.html>

RAPPORTS

ARE, 2013. *Aménager et construire plus dense, Forum du développement territorial*. Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE).

ARE, 2009. *Monitoring de l'espace urbain suisse, Analyse des villes et agglomérations*. Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE), Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

ARE, 2004. *Non-urbain, campagne ou périphérie – où se trouve l'espace rural aujourd'hui ? Analyse du développement de l'urbanisation et de l'économie en Suisse*. Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE).

ARE, 2017. *Statistique suisse des zones à bâtir 2017, Statistique et analyse*. Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE).

ARE, 2018. *Tendance et défis, Faits et chiffres relatifs au Projet de territoire Suisse*. Berne : Office fédéral du développement territorial (ARE).

ARE, OFEV, OFS, 2011. *Typologie des paysages de Suisse, 2^e partie – Description des types de paysage*. Neuchâtel : Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de la statistique (OFS).

CFF, 2017. *Un train toutes les 30 minutes en semaine dans la Broye*. Lausanne : CFF SA. [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.postauto.ch/en/file/124250/download?token=S-FXAzSXu>

DA CUNHA, Antonio, BOCHET, Béatrice, BOTH, Jean-François, MAGER, Christophe et VUAGNIAUX, Laurence, 2007. *Étalement urbain, mobilité résidentielle & aspirations des ménages, l'agglomération lausannoise*. 2^{ème} éd. Lausanne : Institut de géographie, Observatoire de la Ville et du développement durable. [en ligne]. Avril 2017 [Consulté le 29 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/>

files/shared/Recherche/recherches_achevees/descriptifs/Etalement_urbain__mobilite_residentielle_et_aspiration_des_menages__2007.pdf

ETAT DE VAUD, 2017. *Renforcer la vitalité des centres, Infrastructures publiques, PDCn* : adaptation 4, mesure B44. [en ligne]. 31 janvier 2018 [Consulté le 16 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/plan-directeur-cantonal/version-actuelle/contenu-detaille/#c2025142>

OFS, 2014. *L'espace à caractère urbain 2012 : rapport explicatif*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFS, 2017. *Les familles en Suisse, Rapport statistique 2017*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFS, 2015. *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2015-2045*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

OFS, 2017. *Niveaux géographiques de la Suisse, Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

THOMAS, Marie-Paule, ADLY, Hossam, PATTARONI, Luca, KAUFMANN, Vincent et GALLOUX, Simon, 2011. *Choix résidentiels et modes de vie dans l'agglomération franco-valdo-genevoise*. [en ligne]. 14 juin 2011 [Consulté le 29 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.grand-geneve.org/cahier-ndeg10-4-choix-residentiels-et-modes-de-vie-dans-lagglomeration-franco-valdo-genevoise>

DONNEES DE L'OFS

OFS, 2018. *Bâtiment selon la catégorie et le numéro postal d'acheminement*. [en ligne]. [Consulté le 20 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.6286430.html>

OFS, 2018. *Bâtiment selon les niveaux géographiques institutionnels, la catégorie de bâtiment et l'époque de construction*. [en ligne]. [Consulté le 09 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement.assetdetail.6266134.html>

OFS, 2018. *Structure de l'économie : Entreprises*. [en ligne]. [Consulté le 16 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/structure-economie-entreprises.html>

ATLAS DE L'OFS

OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Exploitations et surface agricole utile, en 2017*. [en ligne]. [Consulté le 08 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/12714_5875_5874_4801/20931.html

OFS, 2017. *Atlas statistique de la Suisse, Les 2222 communes de la Suisse au 1.1.2018*. [en ligne]. [Consulté le 12 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/12876_229_228_227/21239.html

OFS, 2013. *Atlas statistique de la Suisse, Part des surfaces d'habitat et d'infrastructure dans la superficie totale*. [en ligne]. [Consulté le 13 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/8960_8959_214_213/16079.html

OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Population résidante permanente étrangère, en 2017*. [en ligne]. [Consulté le 23 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.assetdetail.5887242.html>

OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Proportions de maisons individuelles dans le parc de bâtiments, en 2017*. [en ligne]. [Consulté le 07 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/12597_171_170_169/20675.html

OFS, 2013. *Atlas statistique de la Suisse, Répartition modale des pendulaires, en 2000*. [en ligne]. [Consulté le 29 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/cartes.assetdetail.461570.html>

OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Taille des ménages, en 2017*. [en ligne]. [Consulté le 23 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/12614_75_3501_70/20695.html

OFS, 2012. *Atlas statistique de la Suisse, Taux de pendulaires sortants, en 2000*. [en ligne]. [Consulté le 22 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/3136_3135_3134_3114/3501.html

ENONCE

VOLERY, Valentin, 2014. *Concevoir un quartier à Lucens. Densifier une localité périurbaine tout en conservant et valorisant les échanges entre les habitants (VD)*. Enoncé théorique. Lausanne : EPFL.

TEXTES JURIDIQUES

CONFÉDÉRATION SUISSE, 2018. *Constitution fédérale de la Confédération suisse*. [en ligne]. 18 avril 1999 [Consulté le 13 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a104>

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONSTITUTION SUISSE, 2018. *Loi sur l'aménagement du territoire, LAT*. [en ligne]. 22 juin 1979. [Consulté le 25 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html>

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONSTITUTION SUISSE, 2008/2009. *Projet de la loi fédérale sur le développement territorial (LDTer)*. [en ligne]. Décembre 2008. [Consulté le 27 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1595/Vorlage.pdf>

REGLEMENT COMMUNAL

ARCHAM ET PARTENAIRES SA, 2018. *Règlement communal d'urbanisme (RCU), Commune de Belmont-Broye, secteur Domdidier*. [en ligne]. 30 juillet 2018. [Consulté le 22 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.belmont-broye.ch/environnement-constructions/constructions-amenagement>

ILLUSTRATIONS

Fig. 0 : OFS, 2015. *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2015-2045*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

Fig. 1 : OFS, 2015. *Atlas statistique de la Suisse, Espace à caractère urbain, au 18.12.2014*. [en ligne]. [Consulté le 17 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/10447_10446_3191_227/17718.html

Fig. 2 : OFS, 2014. *Typologies territoriales, Espace à caractère urbain*. [en ligne]. [Consulté le 26 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/analyses-spatiales/niveaux-geographiques/typologies-territoriales.html>

Fig. 3 : OFS, 2017. *Niveaux géographiques de la Suisse, Typologie des communes et typologie urbain-rural 2012*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique (OFS).

Fig. 4 : OFS, 2017. *Atlas statistique de la Suisse, Typologie des communes 2012 en 9 catégories*. [en ligne]. [Consulté le 17 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/12360_12482_3191_227/20593.html

Fig. 5 : OFS, 2012. *Atlas statistique de la Suisse, Taux de pendulaires sortants, en 2000*. [en ligne]. [Consulté le 22 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/3136_3135_3134_3114/3501.html

Fig. 6 : Carte obtenue par l'adaptation des cartes de l'Atlas de l'OFS (Fig. 1 et Fig. 4) et les indices d'accessibilité obtenus par M. Daniel von Siebenthal de l'Office fédéral de la statistique.

Fig. 7 : ARCHAM ET PARTENAIRES SA, 2018. *Plan d'affectation des zones. Commune de Belmont-Broye, secteur Domdidier*. [en ligne]. 30 juillet 2018. [Consulté le 22 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.belmont-broye.ch/fileadmin/user_upload/Documents/BelmontBroye/WWW/Editors/environnement-construction/mise-enquete/PAL_DOMDIDIER/1_Domdidier_PAZ.pdf

Fig. 8 : Source : Etat de Fribourg.

Fig. 9 : Données cartographiques SITN © 2018 / Service de la Géomatique et du Registre Foncier

Fig. 10 : Source : Etat de Vaud, ASIT VD.

Fig. 11 : MAYOR, Jacques, [1896 ?]. *Le village suisse à l'Exposition Nationale Suisse, Genève 1896*. [S.l.] : [s.n.]

Fig. 12 : Carte d'Helvopolis obtenue par Mme Martine Laprise du Laboratoire d'Architecture et Technologies Durables (LAST) à l'EPFL.

Fig. 14 : DOMINIQUE SCHMUTZ ARCHITECTE, 2007. Projets et réalisations, Quatre appartements à Sugiez. *ds-architecte.ch* [en ligne]. [Consulté le 6 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <http://www.ds-architecte.ch/projets.php>

Fig. 15 : LVPH, 2017. Cressier - Centre village. *lvph.ch* [en ligne]. 2017. [Consulté le 6 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.lvph.ch/projets/realisations/cressier-centre-village/>

Fig. 16 : OFS, 2012. *Atlas statistique de la Suisse, Variation de la population résidante permanente de 2010 à 2017*. [en ligne]. [Consulté le 22 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/13548_78_71_70/21830.html

Fig. 17 : Fig. 17 : Informations définies grâce à Google Map. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.google.com/maps/> et au document suivant : CFF, *Plan de réseau Broye vaudoise, Dès le décembre 2017*. [en ligne] Disponible à l'adresse : https://www.google.com/search?q=web_CFF_plan_broye_titre&oq=web_CFF_plan_broye_titre&aqs=chrome..69i57.619j0j9&sourceid=chrome&ie=UTF-8

Fig. 18 : Informations définies grâce à Google Map. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.google.com/maps/>

Fig. 19 : Carte définie d'après les horaires CFF en ligne consultés le 29 novembre 2018. [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.sbb.ch/fr/horaire.html>

Fig. 20 : SWISS GEOPORTAL. Geo.admin.ch [en ligne]. [Consulté le 29 novembre 2018] Disponible à l'adresse : https://map.geo.admin.ch/?selectedNode=node_ch.bak.bundesinventar-schuetzenswerte-ortsbilder1&Y=660000&X=190000&zoom=1&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&layers=ch.bak.bundesinventar-schuetzenswerte-ortsbilder&lan&lang=fr&topic=ech

Fig. 21 : OFS, 2012. *Atlas statistique de la Suisse, Variation de la population résidante permanente de 2010 à 2017*. [en ligne]. [Consulté le 29 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : <https://www.atlas.bfs.admin.ch/>

maps/13/fr/13548_78_71_70/21830.html

Fig. 22 : Données obtenues par l'Atlas des statistiques suisse de l'OFS ainsi que les communes de Belmont-Broye et de Vully-les-Lacs pour des précisions quant au nombre d'habitants par village dans les communes fusionnées. OFS, 2018. *Atlas statistique de la Suisse, Population résidante permanente, en 2017*. [en ligne]. [Consulté le 29 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/13547_72_71_70/21827.html

Fig. 23 : Source : Etat de Vaud, ASIT VD.

Fig. 24 : ARCHAM ET PARTENAIRES SA, 2011. *Plan d'affectation des zones. Commune de Montagny*. [en ligne]. 03 septembre 2010. [Consulté le 03 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : <http://montagny-fr.ch/montagny-fr/wp-content/uploads/2017/02/Plan-daffectation-des-zones-sans-les-dangers-naturels-oct.-2011.pdf>

Fig. 25 : ARCHAM ET PARTENAIRES SA, 2013. *Plan d'affectation des zones. Commune de Cugy (FR)*. [en ligne]. Octobre 2013. [Consulté le 03 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://cugy-fr.ch/files/1_PAZ_Cugy.pdf

Fig. 26 : idem Fig. 7

Fig. 27 : URBASOL SA, 2013. *Commune de Fétigny / FR. Plan d'affectation des zones*. [en ligne]. Juillet 2013. [Consulté le 06 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.fetigny.ch/pdf/reglement_urbanisme/plan_affectation_zones.pdf

Fig. 28 : Source : commune de Saint-Aubin FR, Service technique.

Fig. 29 : Carte obtenue à partir de la Fig. 25 et de diverses recherches sur les sites Google Map et local.ch.

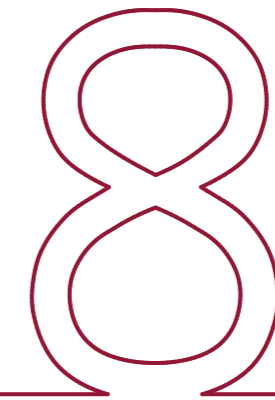
Fig. 30 : Carte obtenue à partir de la Fig. 26 et de diverses recherches sur les sites Google Map et local.ch.

Fig. 31 : Carte obtenue à partir de la Fig. 28 et de diverses recherches sur les sites Google Map et local.ch.

Fig. 32 : idem Fig. 7

Fig. 33 : idem Fig. 28

Fig. 34 : Cartes définies à partir de la Fig. 7 et des Cartes « Voyage dans le temps » de la Confédération Suisse. *map.geo.admin.ch* [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://map.geo.admin.ch/?topic=swisstopo&zoom=9.378554093862677&lang=fr&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&catalogNodes=1392&layers=ch.swisstopo.zeitreihen&time=1930&layers_timestamp=19301231&E=2567628.11&N=1190752.77



Annexes

Annexe 1 : bâtiments selon la commune, la catégorie de bâtiment et l'époque de construction

BELMONT-BROYE | 5'425 habitants
Domdidier, Dompierre, Léchelles, Russy

Belmont-Broye 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles	97	61	45	52	62	109	107	74	210
Maisons à plusieurs logements	41	28	26	20	24	20	26	6	72
Bâtiment d'habitation avec usage externe	66	32	18	6	4	7	7	1	3
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	16	6	6	1	6	11	4	1	2

Belmont-Broye 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles		2,35	3,21	5,78	6,89	12,11	11,89	18,50	23,33
Maisons à plusieurs logements		1,08	1,86	2,22	2,67	2,22	2,89	1,50	8,00
Bâtiment d'habitation avec usage externe		1,23	1,29	0,67	0,44	0,78	0,78	0,25	0,33
Bâtiment partiellement à usage d'habitation		0,23	0,43	0,11	0,67	1,22	0,44	0,25	0,22

Belmont-Broye Nombre de nouveaux bâtiments par année (2010-2017)									
Type de bâtiment	Année de construction								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Maisons individuelles	32	28	18	23	12	6	17	2	
Maisons à plusieurs logements	4	2	6	2	16	14	10	3	
Bâtiment d'habitation avec usage externe	0	0	0	0	0	1	1	0	
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	0	1	0	1	0	0	0	0	

Tab.1 : Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017 dans la commune de Belmont-Broye

Tab.2 : Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017 dans la commune de Belmont-Broye

Tab.3 : Nombre de nouveaux bâtiments par année de 2010 à 2017 dans la commune de Belmont-Broye

Corcelles-près-Payerne 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles	36	28	21	29	36	28	24	21	63
Maisons à plusieurs logements	48	14	6	10	11	10	15	4	24
Bâtiment d'habitation avec usage externe	50	11	6	2	0	4	4	2	1
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	10	1	1	3	0	3	1	0	5

Corcelles-près-Payerne 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles		1,08	1,50	3,22	4,00	3,11	2,67	5,25	7,00
Maisons à plusieurs logements		0,54	0,43	1,11	1,22	1,11	1,67	1,00	2,67
Bâtiment d'habitation avec usage externe		0,42	0,43	0,22	0,00	0,44	0,44	0,50	0,11
Bâtiment partiellement à usage d'habitation		0,04	0,07	0,33	0,00	0,33	0,11	0,00	0,56

Corcelles-près-Payerne Nombre de nouveaux bâtiments par année (2010-2017)									
Type de bâtiment	Année de construction								
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Maisons individuelles		9	1	10	9	5	9	4	2
Maisons à plusieurs logements		1	1	1	0	6	8	1	5
Bâtiment d'habitation avec usage externe		0	1	0	0	0	0	1	0
Bâtiment partiellement à usage d'habitation		0	0	1	0	1	1	0	2

Tab.4 : Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017 dans la commune de Corcelles-près-Payerne

Tab.5 : Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017 dans la commune de Corcelles-près-Payerne

Tab.6 : Nombre de nouveaux bâtiments par année de 2010 à 2017 dans la commune de Corcelles-près-Payerne

Cugy 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles	44	18	12	16	23	36	26	35	67
Maisons à plusieurs logements	25	8	4	9	10	5	6	3	20
Bâtiment d'habitation avec usage externe	38	6	6	3	4	3	2	0	0
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	9	2	3	1	1	2	0	0	0

Cugy 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles		0,69	0,86	1,78	2,56	4,00	2,89	8,75	7,44
Maisons à plusieurs logements		0,31	0,29	1,00	1,11	0,56	0,67	0,75	2,22
Bâtiment d'habitation avec usage externe		0,23	0,43	0,33	0,44	0,33	0,22	0,00	0,00
Bâtiment partiellement à usage d'habitation		0,08	0,21	0,11	0,11	0,22	0,00	0,00	0,00

Cugy Nombre de nouveaux bâtiments par année (2010-2017)									
Type de bâtiment	Année de construction								
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Maisons individuelles		4	6	11	0	4	2	3	2
Maisons à plusieurs logements		1	1	2	1	5	1	5	1
Bâtiment d'habitation avec usage externe		0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiment partiellement à usage d'habitation		0	0	0	0	0	0	0	0

Tab.7 : Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017 dans la commune de Cugy (FR)

Tab.8 : Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017 dans la commune de Cugy (FR)

Tab.9 : Nombre de nouveaux bâtiments par année de 2010 à 2017 dans la commune de Cugy (FR)

Fétigny 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles	13	18	8	4	14	19	19	27	62
Maisons à plusieurs logements	12	8	4	2	2	1	6	3	11
Bâtiment d'habitation avec usage externe	7	5	3	0	1	1	2	0	2
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	2	1	0	1	0	0	0	0	1

Fétigny 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles		0,69	0,57	0,44	1,56	2,11	2,11	6,75	6,89
Maisons à plusieurs logements		0,31	0,29	0,22	0,22	0,11	0,67	0,75	1,22
Bâtiment d'habitation avec usage externe		0,19	0,21	0,00	0,11	0,11	0,22	0,00	0,22
Bâtiment partiellement à usage d'habitation		0,04	0,00	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11

Fétigny Nombre de nouveaux bâtiments par année (2010-2017)									
Type de bâtiment	Année de construction								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Maisons individuelles	5	3	3	4	7	7	1	3	
Maisons à plusieurs logements	0	0	0	0	1	1	5	3	
Bâtiment d'habitation avec usage externe	0	0	0	1	0	0	0	0	
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	0	0	0	0	0	0	0	0	

Tab.10 : Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017 dans la commune de Fétigny

Tab.11 : Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017 dans la commune de Fétigny

Tab.12 : Nombre de nouveaux bâtiments par année de 2010 à 2017 dans la commune de Fétigny

Montagny 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles	52	20	20	14	46	50	50	41	111
Maisons à plusieurs logements	46	21	14	6	9	10	14	5	33
Bâtiment d'habitation avec usage externe	59	11	2	3	0	4	2	1	2
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	10	5	1	6	2	1	1	0	1

Montagny 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles		0,77	1,43	1,56	5,11	5,56	5,56	10,25	12,33
Maisons à plusieurs logements		0,81	1,00	0,67	1,00	1,11	1,56	1,25	3,67
Bâtiment d'habitation avec usage externe		0,42	0,14	0,33	0,00	0,44	0,22	0,25	0,22
Bâtiment partiellement à usage d'habitation		0,19	0,07	0,67	0,22	0,11	0,11	0,00	0,11

Montagny Nombre de nouveaux bâtiments par année (2010-2017)									
Type de bâtiment	Année de construction								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Maisons individuelles	7	10	10	12	18	13	4	7	
Maisons à plusieurs logements	0	0	3	5	3	6	1	9	
Bâtiment d'habitation avec usage externe	0	0	0	1	0	0	0	1	
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	0	0	0	0	0	0	0	1	

Tab.13 : Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017 dans la commune de Montagny

Tab.14 : Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017 dans la commune de Montagny

Tab.15 : Nombre de nouveaux bâtiments par année de 2010 à 2017 dans la commune de Montagny

Annexe 2 : nouveaux habitants selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage

SAINT-AUBIN | 1755 habitants

Saint-Aubin, Les Friques

Saint-Aubin 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles	24	21	11	13	39	40	33	16	85
Maisons à plusieurs logements	16	10	4	6	18	24	7	4	23
Bâtiment d'habitation avec usage externe	26	14	3	2	2	1	1	1	0
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	4	1	2	1	1	2	0	2	0

Saint-Aubin 2017 Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017									
Type de bâtiment	Epoque de construction								
	Avant 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2005	2006-2017
Maisons individuelles		0,81	0,79	1,44	4,33	4,44	3,67	4,00	9,44
Maisons à plusieurs logements		0,38	0,29	0,67	2,00	2,67	0,78	1,00	2,56
Bâtiment d'habitation avec usage externe		0,54	0,21	0,22	0,22	0,11	0,11	0,25	0,00
Bâtiment partiellement à usage d'habitation		0,04	0,14	0,11	0,11	0,22	0,00	0,50	0,00

Saint-Aubin Nombre de nouveaux bâtiments par année (2010-2017)									
Type de bâtiment	Année de construction								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Maisons individuelles	3	11	8	6	5	9	13	6	
Maisons à plusieurs logements	2	4	4	3	3	1	2	3	
Bâtiment d'habitation avec usage externe	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bâtiment partiellement à usage d'habitation	0	0	0	0	0	0	0	0	

Tab.16 : Nombre de bâtiments par époque de construction en 2017 dans la commune de Saint-Aubin (FR)

Tab.17 : Nombre de bâtiments par époque de construction rapporté à une année en 2017 dans la commune de Saint-Aubin (FR)

Tab.18 : Nombre de nouveaux bâtiments par année de 2010 à 2017 dans la commune de Saint-Aubin (FR)

CORCELLES-PRES-PAYERNE | Commune-centre hors agglomération | 2'443 habitants

Corcelles-près-Payerne TOTAL 2013-2018 (30.09)												
Ménages	Région de la Broye				Hors région de la Broye							Etranger
	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	Commune-centre d'agglomération (ville-centre)	Commune-centre d'agglomération (centre principal)	Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	
	4	5	6	0	1	2	3	4	5	6	0	
Famille			37	24	12	10	1	11	3	1	8	13
Famille monoparentale			17	26	8	8		2	1		2	11
P. seule (< 30 ans)			81	85	29	6	2	25	9	3	30	88
Couple (< 30 ans)			17	14	7	4		4	2	1	1	3
P. seule (31-64 ans)		2	70	69	29	19	5	33	5	2	22	93
Couple (31-64 ans)			14	14	3	2		4	1	1		5
P. seule (> 65 ans)			3	5	2	2		4	4		2	3
Couple (> 65 ans)			2		1						1	1

Tab.19 : Nouveaux habitants selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage dans la commune de Corcelles-près-Payerne

■ Les plus grands chiffres (>50)

■ Les suivants (>25)

Domidier TOTAL 2016-2018 (01.11)												
Ménages	Région de la Broye				Hors région de la Broye							Etranger
	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	Commune-centre d'agglomération (ville-centre)	Commune-centre d'agglomération (centre principal)	Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	
	4	5	6	0	1	2	3	4	5	6	0	
Famille			3	19	8	2	1	6	8	2	4	3
Famille monoparentale			3	6	2	1		4	4	1	2	5
P. seule (< 30 ans)		1	4	37	8	8		11	6	1	9	23
Couple (< 30 ans)			2	10	2			2	1			1
P. seule (31-64 ans)			5	18	8	8	1	6	2		6	18
Couple (31-64 ans)			1	9	5	5		3	2	1	3	1
P. seule (> 65 ans)				2		1					1	
Couple (> 65 ans)				2		2		2		1		

Dompierre TOTAL 2016-2018												
Ménages	Région de la Broye				Hors région de la Broye							Etranger
	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	Commune-centre d'agglomération (ville-centre)	Commune-centre d'agglomération (centre principal)	Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	
	4	5	6	0	1	2	3	4	5	6	0	
Famille			4	4	2	1		2			1	1
Famille monoparentale				3	1			1			1	1
P. seule (< 30 ans)			8	11	8	6		4	1		3	4
Couple (< 30 ans)			1	7				1				
P. seule (31-64 ans)			4	9	3	1		1		1	1	5
Couple (31-64 ans)			1	4								
P. seule (> 65 ans)			1	2	1							
Couple (> 65 ans)												

Tab.20 : Nouveaux habitants selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage dans le village de Domidier

Les plus grands chiffres (>25)

Les suivants (>15)

Tab.21 : Nouveaux habitants selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage dans le village de Dompierre

Fétigny TOTAL 2014-2018 (01.11)												
Ménages	Région de la Broye				Hors région de la Broye							Etranger
	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	Commune-centre d'agglomération (ville-centre)	Commune-centre d'agglomération (centre principal)	Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	
	4	5	6	0	1	2	3	4	5	6	0	
Famille			9	21	5	2		3	2			
Famille monoparentale			1	9	2			2	1			2
1 personne			11	66	17	17		14	4		8	25
2 personnes			3	3				1				1
Jeune couple			1	3							3	
Couple			1	8	7			1	3		1	1
Couple de retraités	1				1	2		2			1	

Grandcour TOTAL 2013-2018 (30.09)												
Ménages	Région de la Broye				Hors région de la Broye							Etranger
	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	Commune-centre d'agglomération (ville-centre)	Commune-centre d'agglomération (centre principal)	Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	
	4	5	6	0	1	2	3	4	5	6	0	
Famille			14	15	8	2		9	2		3	1
Famille monoparentale			3	8	2	1					2	
P. seule (< 30 ans)			15	17	5	8	1	9	5		7	10
Couple (< 30 ans)			6	2	2		1	1				
P. seule (31-64 ans)		3	11	26	6	6	3	7	6		7	12
Couple (31-64 ans)			1	4	1	1			1			1
P. seule (> 65 ans)			1	2	1			2				3
Couple (> 65 ans)				1								1

Tab.22 : Nouveaux habitants selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage dans la commune de Fétigny

Les plus grands chiffres (>25)

Les suivants (>15)

Tab.23 : Nouveaux habitants selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage dans le village de Dompierre

Les plus grands chiffres (>25)

Les suivants (>15)

Montagny TOTAL 2013-2018 (01.11)												
Ménages	Région de la Broye				Hors région de la Broye							Etranger
	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	Commune-centre d'agglomération (ville-centre)	Commune-centre d'agglomération (centre principal)	Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	
	4	5	6	0	1	2	3	4	5	6	0	
Famille			13	24	5	4		13	1	1	6	1
Famille monoparentale			5	7	3	2					1	4
P. seule (< 30 ans)			12	30	3	6		10	1		15	14
Couple (< 30 ans)			9	11	3	2		4			1	
P. seule (31-64 ans)			16	26	11	7	1	16	2	1	3	12
Couple (31-64 ans)			5	7		5		3		1	1	1
P. seule (> 65 ans)			1	2	2			2	1			1
Couple (> 65 ans)											1	

Valbroye TOTAL 2013-2018 (01.11)												
Ménages	Région de la Broye				Hors région de la Broye							Etranger
	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	Commune-centre d'agglomération (ville-centre)	Commune-centre d'agglomération (centre principal)	Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	
	4	5	6	0	1	2	3	4	5	6	0	
Famille	2		21	69	26	17		25	9		15	26
P. seule (env. < 30 ans)	5	1	19	53	20	15	1	29	11	1	19	57
Couple (env. < 30 ans)			7	15	5	3	1	7	8		2	6
P. seule (env. 31-64 ans)	6	2	26	69	34	20	2	47	16	2	27	43
Couple (env. 31-64 ans)	2		3	15	3	7	1	14	7		2	8
P. seule (env. > 65 ans)	2		13	49	14	3	3	18	3	1	8	2
Couple (env. > 65 ans)				1	2							2

Tab.24 : Nouveaux habitants selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage dans la commune de Montagny

Les plus grands chiffres (>25)

Les suivants (>15)

Tab.25 : Nouveaux habitants* selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage dans la commune de Valbroye

Les plus grands chiffres (>50)

Les suivants (>25)

* les dates d'arrivées ne nous ont pas été données, les différentes catégories d'âge ne sont donc pas tout à fait correctes, nous avons pris les âges par rapport à 2018. Nous avons à disposition les catégories «famille», «couple», «célibataire», «retraité», ainsi que les dates de naissance.

TOTAL 2013-2018												
Ménages	Région de la Broye				Hors région de la Broye							Etranger
	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	Commune-centre d'agglomération (ville-centre)	Commune-centre d'agglomération (centre principal)	Commune-centre d'agglomération (centre secondaire)	Commune de la couronne d'agglomération	Commune multi-orientée	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain	
	4	5	6	0	1	2	3	4	5	6	0	
Famille			71	86	35	19	2	41	14	4	21	19
Famille monoparentale			28	50	16	12		7	5	1	8	21
P. seule (< 30 ans)		1	120	180	53	34	3	59	22	4	64	139
Couple (< 30 ans)			35	44	14	6	1	12	3	1	2	4
P. seule (31-64 ans)		5	106	148	57	41	10	63	15	4	39	140
Couple (31-64 ans)			22	38	9	13		10	4	3	4	8
P. seule (> 65 ans)			6	13	6	3		8	5		3	7
Couple (> 65 ans)			2	3	1	2		2		1	2	2

Tab.26 : Nouveaux habitants selon la commune de départ, la commune d'arrivée et le type de ménage dans l'ensemble des communes et villages étudiés

Les plus grands chiffres (>100)

Les suivants (>50)